

BUDGET DU MANITOBA 2019

Le présent document est publié sur Internet à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html

Les documents offerts en français à cette même adresse comprennent :

- Discours du Budget 2019 du Manitoba
- Budget 2019
- Documents budgétaires
 - Budget sommaire et mises à jour financières 2019-2020 –
Examen et perspectives économiques
 - Mesures fiscales
 - Accords fiscaux
 - Plan vert et climatique du Manitoba
 - Réduire la pauvreté et promouvoir l'engagement communautaire
- Résultats financièrement responsables et Stratégie de croissance économique
- Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques
- Renseignements aux investisseurs

BUDGET DU MANITOBA 2019

BUDGET SOMMAIRE ET MISES À JOUR FINANCIÈRES 2019-2020	1
EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	19
MESURES FISCALES.....	43
ACCORDS FISCAUX	57
PLAN VERT ET CLIMATIQUE DU MANITOBA.....	71
RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	79

BUDGET SOMMAIRE ET MISES À JOUR FINANCIÈRES 2019-2020

INTRODUCTION

Le Budget sommaire donne un aperçu du plan financier du périmètre comptable du gouvernement du Manitoba, qui comprend les services du gouvernement généralement associés à l'Assemblée législative (crédits votés et législatifs) et aux entreprises publiques (comme Manitoba Hydro et la Société d'assurance publique du Manitoba), ainsi que d'autres entités comptables qui sont contrôlées indirectement par le gouvernement du Manitoba, comme les offices de la santé, les autorités en matière de services sociaux et les divisions scolaires. Dans le Budget sommaire, les crédits votés et les crédits législatifs sont consolidés avec les projections de haut niveau des autres entités comptables et des entreprises publiques, conformément aux normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Le Budget sommaire respecte pleinement les principes comptables généralement reconnus.

BUDGET SOMMAIRE

Exercice terminé le 31 mars

	Budget de 2019-2020	Prévisions de 2018-2019	Budget de 2018-2019
		(en millions de dollars)	
Recettes	17 025	16 694	16 787
Dépenses et ressources non utilisées	17 385	17 164	17 308
Recettes (pertes) nettes	<u>(360)</u>	<u>(470)</u>	<u>(521)</u>

Détails du Budget sommaire

Exercice terminé le 31 mars

	<u>Budget de 2019-2020</u>	<u>Prévisions de 2018-2019</u> (en millions de dollars)	<u>Budget de 2018-2019</u>
Recettes			
Impôts	4 250	4 081	4 041
Taxe sur les ventes au détail	2 293	2 462	2 463
Impôts fonciers pour l'éducation	878	850	848
Autres taxes et impôts	1 379	1 361	1 489
Droits de scolarité	364	348	339
Droits et autres recettes*	1 907	1 931	1 994
Transferts fédéraux	4 815	4 491	4 496
Recettes nettes des entreprises publiques	806	868	842
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	333	302	275
Total des recettes	<u>17 025</u>	<u>16 694</u>	<u>16 787</u>
Dépenses			
Assemblée législative	50	49	49
Conseil exécutif	4	4	4
Agriculture	363	370	368
Commission de la fonction publique	22	21	21
Éducation et Formation	4 560	4 425	4 430
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	76	72	84
Familles*	2 174	2 197	2 182
Finances	250	240	239
Croissance, Entreprise et Commerce	105	109	109
Santé, Aînés et Vie active	6 651	6 533	6 771
Relations avec les Autochtones et le Nord	36	34	34
Infrastructure	459	460	460
Justice	684	667	678
Relations avec les municipalités	366	366	367
Sport, Culture et Patrimoine	106	88	88
Développement durable	203	203	203
Crédits d'autorisation	233	267	283
Autres crédits	50	38	19
Service de la dette	1 088	1 021	1 034
Total des dépenses	<u>17 480</u>	<u>17 164</u>	<u>17 423</u>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	<u>(95)</u>	<u>-</u>	<u>(115)</u>
Recettes (pertes) nettes	<u>(360)</u>	<u>(470)</u>	<u>(521)</u>

REMARQUES :

- * Régies et entretien des enfants bénéficie d'un financement additionnel en vertu du programme d'allocations spéciales pour enfants. Ce financement fédéral est versé directement aux offices de services à l'enfant et à la famille et ne fait plus partie des dépenses et des recettes.
- Les prévisions et le Budget de 2018-2019 ont été ajustés afin d'être conformes à la présentation du Budget de 2019-2020.
- Les rajustements en cours d'exercice ou les ressources non utilisées pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

BUDGET SOMMAIRE 2019-2020

Recettes

Nous prévoyons une forte croissance des recettes en 2019-2020, avec une augmentation prévue de 238 millions de dollars, ou 1,4 %, par rapport au budget de 2018-2019.

Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu devraient augmenter de 209 millions de dollars, avec une hausse de 269 millions de dollars des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui témoigne d'une révision à la suite de la réaction aux règles fiscales fédérales qui ont entraîné un déplacement du revenu d'une année à l'autre.

Les recettes tirées de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés devraient diminuer de 60 millions de dollars en raison de l'augmentation des crédits d'impôt pour les investissements en capitaux privés et de la réduction de l'impôt sur le revenu payable à la suite de l'amortissement accéléré des actifs de sociétés annoncé par le gouvernement fédéral en novembre 2018.

La taxe sur les ventes au détail devrait diminuer d'un montant net de 170 millions de dollars en raison de la réduction de 1 % du taux de la taxe à compter du 1^{er} juillet 2019, compensée par la croissance attribuable aux niveaux élevés d'investissement en immobilisations.

Les impôts fonciers pour l'éducation imposés principalement par les divisions scolaires devraient augmenter de 30 millions de dollars.

Les autres taxes devraient diminuer de 110 millions de dollars, principalement en raison de l'annulation de la taxe sur le carbone en 2018-2019.

Les frais de scolarité imposés par les universités et les collèges du Manitoba devraient augmenter de 25 millions de dollars, tandis que les frais et autres recettes devraient connaître un recul de 87 millions de dollars.

Les transferts fédéraux devraient augmenter de 319 millions de dollars, soit 7,1 %, ce qui comprend une augmentation de la péréquation de 218 millions de dollars, soit 10,7 %.

Le revenu net des entreprises publiques devrait diminuer de 36 millions de dollars et les fonds d'amortissement et les autres revenus devraient augmenter de 58 millions de dollars.

Dépenses

Notre solide discipline financière a entraîné le plus faible taux de croissance des dépenses en plus de 20 ans. Les dépenses en 2019-2020 devraient connaître une augmentation de 57 millions de dollars, ou de 0,3 %, par rapport au budget de 2018-2019.

Deux corrections budgétaires sont inscrites en 2019-2020 : Éducation et Formation Manitoba affiche une correction du Budget sommaire de 130 millions de dollars, soit 2,9 %, tandis que Santé, Aînés et Vie active affiche une diminution associée à une correction budgétaire de 120 millions de dollars, soit 1,8 %. Le budget de 2019-2020 pour Santé, Aînés et Vie active dépasse de 118 millions de dollars les prévisions de 6 533 millions de dollars pour 2018-2019.

Parmi les autres changements importants, mentionnons une hausse de 31 millions de dollars des autres crédits. Cela reflète un réalisme attendu de longue date dans nos dépenses d'urgence, et une diminution de 50 millions de dollars des crédits d'autorisation, qui découle de l'élimination d'un important transfert ponctuel de 102 millions de dollars au Fonds en fiducie pour la conservation en 2018-2019. Ces changements sont contrebalancés en partie par une augmentation de nos réserves globales afin de nous donner une plus grande marge de manœuvre financière pour faire face à d'éventuelles difficultés en 2019-2020.

Les frais de service de la dette devraient augmenter de 54 millions de dollars.

Budget sommaire des recettes

Exercice terminé le 31 mars

	<u>Budget de 2019-2020</u>	<u>Prévisions de 2018-2019</u>	<u>Budget de 2018-2019</u>
		(en millions de dollars)	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	3 744	3 477	3 475
Impôt sur les bénéfices des sociétés	506	604	566
Total partiel : Impôts	<u>4 250</u>	<u>4 081</u>	<u>4 041</u>
Taxe sur les ventes au détail	2 293	2 462	2 463
Impôts fonciers pour l'éducation	878	850	848
Autres taxes et impôts			
Taxe sur le carbone	-	-	143
Impôts divers sur les sociétés	329	323	319
Taxes sur les carburants	349	345	345
Taxe sur les transferts fonciers	91	91	89
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement	381	369	352
Taxe sur le tabac	217	221	231
Autres taxes et impôts	12	12	10
Total partiel : Autres taxes et impôts	<u>1 379</u>	<u>1 361</u>	<u>1 489</u>
Droits de scolarité	364	348	339
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	58	61	57
Minéraux et pétrole	14	18	13
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	160	155	155
Parcs : foresterie et conservation (autres droits)	35	35	35
Loyer de l'énergie hydraulique	107	102	111
Frais de service et frais divers	1 533	1 560	1 623
Total partiel : Droits et autres recettes	<u>1 907</u>	<u>1 931</u>	<u>1 994</u>
Transferts fédéraux			
Péréquation	2 255	2 037	2 037
Transfert canadien en matière de santé	1 514	1 413	1 441
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	533	518	518
Coûts partagés et autres transferts	513	523	500
Total partiel : Transferts fédéraux	<u>4 815</u>	<u>4 491</u>	<u>4 496</u>
Recettes nettes			
des entreprises publiques			
Société manitobaine des alcools et des loteries	630	620	622
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	25	23	23
Régie de l'hydro-électricité	121	100	100
Société d'assurance publique du Manitoba	80	125	97
Réserve pour éventualités	(50)	-	-
Total partiel : Recettes nettes des entreprises publiques	<u>806</u>	<u>868</u>	<u>842</u>
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	333	302	275
Total des recettes	<u>17 025</u>	<u>16 694</u>	<u>16 787</u>

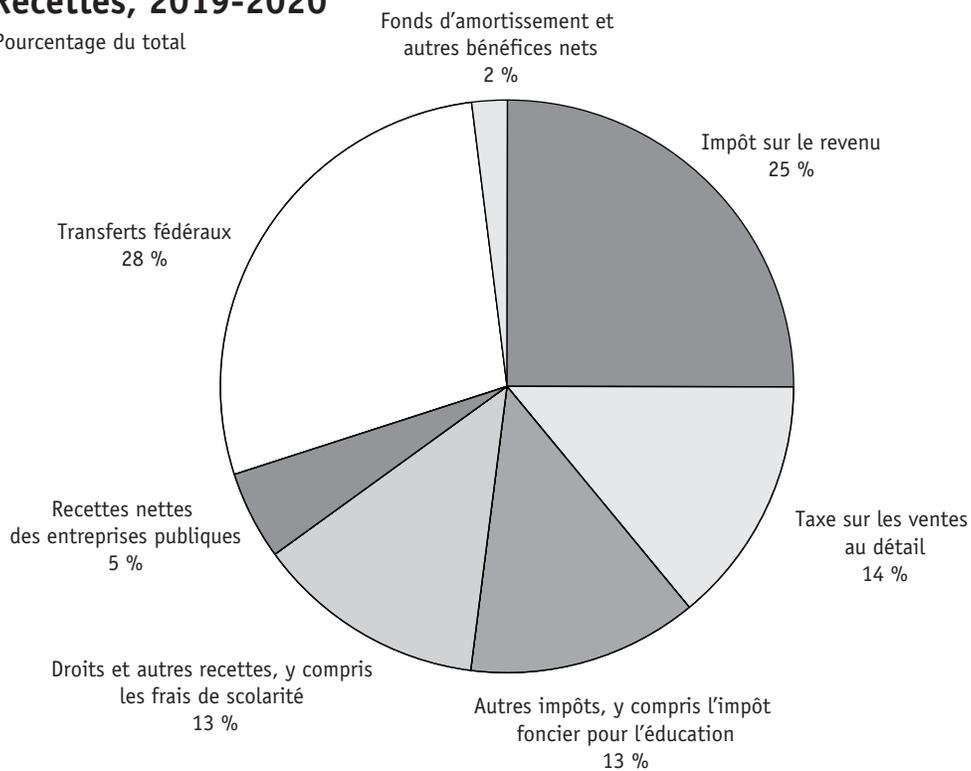
Budget sommaire des dépenses

Exercice terminé le 31 mars

	Budget de 2019-2020	Prévisions de 2018-2019	Budget de 2018-2019
		(en millions de dollars)	
Assemblée législative	50	49	49
Conseil exécutif	4	4	4
Agriculture			
Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu	134	141	136
Autres ententes	<u>229</u>	<u>229</u>	<u>232</u>
Total partiel : Agriculture	363	370	368
Commission de la fonction publique	22	21	21
Éducation et Formation			
Financement des écoles	1 185	1 178	1 178
Financement des universités et des collèges	687	692	693
Aide fiscale relative à l'éducation	351	345	345
Autres ententes	<u>2 337</u>	<u>2 210</u>	<u>2 214</u>
Total partiel : Éducation et Formation	4 560	4 425	4 430
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	76	72	84
Familles			
Régies et entretien des enfants	488	532	513
Autres ententes	<u>1 686</u>	<u>1 665</u>	<u>1 669</u>
Total partiel : Familles	2 174	2 197	2 182
Finances	250	240	239
Croissance, Entreprise et Commerce			
Aide financière aux entreprises	5	3	5
Autres ententes	<u>100</u>	<u>106</u>	<u>104</u>
Total partiel : Croissance, Entreprise et Commerce	105	109	109
Santé, Aînés et Vie active			
Financement du Fonds d'assurance-maladie	5 850	5 757	5 817
Autres ententes	<u>801</u>	<u>776</u>	<u>954</u>
Total partiel : Santé, Aînés et Vie active	6 651	6 533	6 771
Relations avec les Autochtones et le Nord	36	34	34
Infrastructure	459	460	460
Justice			
Services de police de la province	206	191	204
Autres ententes	<u>478</u>	<u>476</u>	<u>474</u>
Total partiel : Justice	684	667	678
Relations avec les municipalités			
Aide financière aux municipalités	314	312	314
Autres ententes	<u>52</u>	<u>54</u>	<u>53</u>
Total partiel : Relations avec les municipalités	366	366	367
Sport, Culture et Patrimoine			
Subventions	51	50	50
Autres ententes	<u>55</u>	<u>38</u>	<u>38</u>
Total partiel : Sport, Culture et Patrimoine	106	88	88
Développement durable	203	203	203
Crédits d'autorisation	233	267	283
Autres crédits	50	38	19
Service de la dette	<u>1 088</u>	<u>1 021</u>	<u>1 034</u>
Total des dépenses	<u>17 480</u>	<u>17 164</u>	<u>17 423</u>

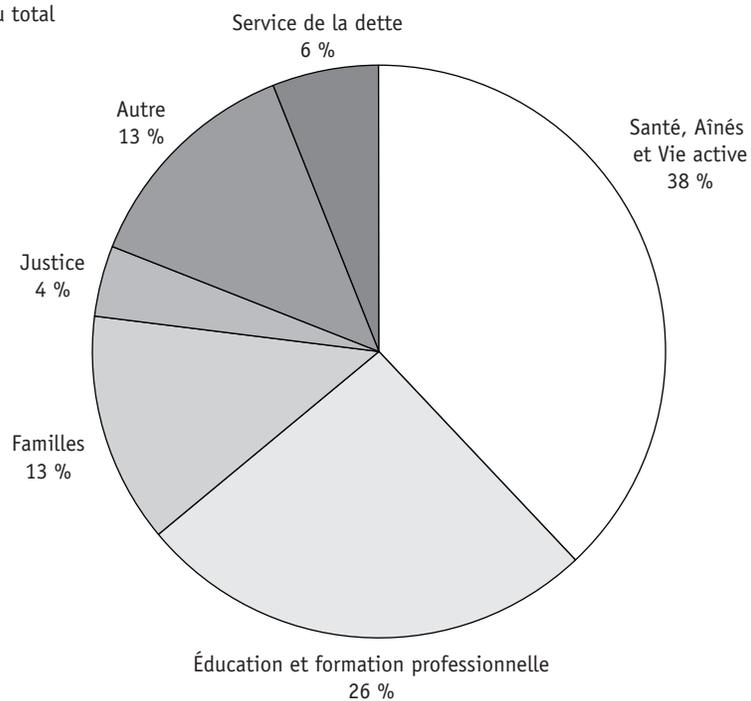
Recettes, 2019-2020

Pourcentage du total



Dépenses, 2019-2020

Pourcentage du total



ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE

Assemblée législative

Conseil exécutif

Agriculture

Fonds de la Loi sur les machines et le matériel agricoles

Centre de développement de produits alimentaires

Société des services agricoles du Manitoba

Fonds des bourses d'études vétérinaires

Commission de la fonction publique

Éducation et Formation

Collège communautaire Assiniboine

Université de Brandon

Fondation commémorative Helen Betty Osborne

Centre de ressources d'apprentissage du Manitoba

Divisions scolaires publiques

Commission des finances des écoles publiques

Collège Red River

Université de Saint-Boniface

Collège universitaire du Nord

Université du Manitoba

Université de Winnipeg

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Familles

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Régie générale des services à l'enfant et à la famille

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

Finances

Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba

Conseil d'assurance du Manitoba

Leaf Rapids Town Properties Ltd

Société du Centre du centenaire du Manitoba

Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (MERLIN)

Office des services financiers du Manitoba

Organisme chargé de la distribution du matériel

Office de financement des organismes de service spécial

Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd

Croissance, Entreprise et Commerce

Fonds de réserve pour l'abandon
 Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
 Fonds de développement économique local
 Economic Development Winnipeg Inc.
 Entrepreneuriat Manitoba
 Société de développement du Manitoba
 Manitoba Potash Corporation
 Manitoba Opportunities Fund Ltd.
 Caisse de soutien aux localités minières
 Fonds de réserve de remise en état des mines
 Corporation de développement du nord de l'avenue Portage**
 Bureau du commissaire aux incendies
 Fonds de réserve de remise en état des carrières
 Société Recherche Manitoba
 Voyage Manitoba
 Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité et la santé au travail

Santé, Aînés et Vie active

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
 Action cancer Manitoba
 Régime d'assurance-maladie du Manitoba
 Foyers de soins personnels sans but lucratif et organismes de santé communautaire
 Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
 Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est
 Office régional de la santé du Nord
 Santé de Prairie Mountain
 Southern Health–Santé Sud
 Office régional de la santé de Winnipeg
 Rehabilitation Centre for Children Inc.
 Shared Health Inc.
 St. Amant Inc.

Relations avec les Autochtones et le Nord

Infrastructure

Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba

REMARQUES :

*Développement économique Winnipeg Inc. est un partenariat gouvernemental.

**La Corporation de développement du nord de l'avenue Portage est un partenariat d'affaires public.

Justice

Fonds de littératie financière
Conseil des services funéraires du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Société d'aide juridique du Manitoba
Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba
Commission hippique du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Le tuteur et curateur public du Manitoba
Fonds d'aide aux victimes
Bureau de l'état civil

Relations avec les municipalités

Fonds de revitalisation urbaine
Conseil manitobain des services communautaires
Commission des services d'approvisionnement en eau
du Manitoba

Sport, Culture et Patrimoine

Centre culturel franco-manitobain
Conseil des Arts du Manitoba
Commission des sports de combat du Manitoba
Société manitobaine de développement de l'enregistrement
cinématographique et sonore
Sport Manitoba Inc.

Développement durable

Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des
déchets

Entreprises publiques

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société manitobaine des alcools et des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba

Fonds spéciaux, ne relevant pas d'un ministère

Compte de stabilisation des revenus

MISES À JOUR FINANCIÈRES

Dette nette sommaire

Évolution de la dette nette sommaire

(en millions de dollars)

Dette nette sommaire 2018-2019 (prévision)	25 211
Investissement net dans les immobilisations corporelles	542
Plus : Perte (bénéfice) prévu(e) pour l'année	<u>360</u>
Évolution de la dette nette	<u>902</u>
Dette nette sommaire 2019-2020 (budget)	<u><u>26 113</u></u>

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette sommaire représente la différence entre le total des passifs et des actifs financiers du périmètre comptable du gouvernement. Autrement dit, elle indique le solde des passifs qu'il faudra financer à l'aide de recettes futures. Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal.

Dans le Budget 2019, il est prévu que le rapport dette nette/PIB sera de 34,7 %.

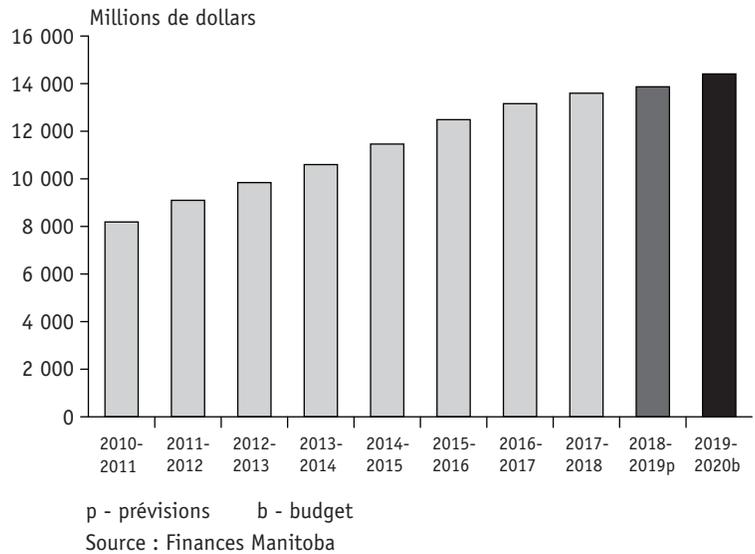
Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité à l'échelle du gouvernement. Un investissement effectué pour construire ou améliorer des immobilisations représente un avantage pour les Manitobains et permet d'assurer les services dont ils auront besoin dans l'avenir.

On entend par immobilisations corporelles les biens dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquis, construits ou développés, et conservés pour être utilisés et non revendus.

L'investissement net en immobilisations corporelles devrait dépasser 14 milliards de dollars au 31 mars 2020.

Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette, 2010/11 à 2019/20b



Immobilisations corporelles — Valeur comptable nette

Projection au 31 mars

	Budget de 2019-2020	Prévisions de 2018-2019
--	---------------------	-------------------------

(en millions de dollars)

Coûts liés aux immobilisations

Début de l'exercice	24 358	23 362
Ajouts	1 273	996
Fin de l'exercice	<u>25 631</u>	<u>24 358</u>

Amortissements cumulés

Début de l'exercice	10 491	9 764
Amortissement	731	727
Fin de l'exercice	<u>11 222</u>	<u>10 491</u>
Valeur comptable nette	<u>14 409</u>	<u>13 867</u>

Exigences relatives aux prêts pour 2019-2020

La Loi d'emprunt de 2019 confèrera des pouvoirs en matière d'emprunt et d'immobilisations et, dans certains cas, garantira des pouvoirs au gouvernement et à ses organismes. Ces pouvoirs s'ajoutent à ceux qui ont été votés dans le cadre du Budget publié.

La Loi d'emprunt de 2019 comprendra des dispositions pour le Programme d'immobilisations non budgétaire, ainsi que pour le financement provisoire et les engagements pour les exercices futurs. La Loi d'emprunt de 2019 fournira 2,5 milliards de dollars de crédits supplémentaires en matière d'immobilisations.

Programme d'immobilisations non budgétaire

(milliers de dollars)

Régie de l'hydro-électricité	1 866 000 \$
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	245 794
Société des services agricoles du Manitoba	213 100
Commission des finances des écoles publiques	202 215
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	113 015
Société manitobaine des alcools et des loteries	61 696
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	79 893
Aide aux étudiants du Manitoba	45 684
Soutien aux entreprises (y compris le Programme d'encouragement de l'entreprise au Manitoba)	25 000
Fonds des idées – Budget sommaire du gouvernement	25 000
Office de financement des organismes de service spécial – Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	12 110
Fonds de développement économique local	11 000
Shared Health Inc.	8 940
Collectivités relevant des Affaires du Nord	4 069
Établissements d'enseignement postsecondaire	4 000
Sociétés, organismes et autres programmes	7 448
	2 924 964 \$

Besoins en crédits supplémentaires en matière d'immobilisations

(milliers de dollars)

Régie de l'hydro-électricité	1 555 000 \$
Société des services agricoles du Manitoba	317 982
Commission des finances des écoles publiques	281 149
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	109 328
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	76 437
Société manitobaine des alcools et des loteries	37 013
Aide aux étudiants du Manitoba	36 500
Fonds des idées – Budget sommaire du gouvernement	25 000
Fonds de développement économique local	13 550
Office de financement des organismes de service spécial – Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	6 000
Sociétés, organismes et autres programmes	1 550
	2 459 509 \$

Besoins d'emprunt

Selon les prévisions, les besoins d'emprunt à l'égard aussi bien des emprunts généraux que des emprunts autosuffisants sont estimés à 6,7 milliards de dollars en 2019-2020, dont 3 milliards de dollars requis à des fins de refinancement. Les nouveaux besoins en espèces, déduction faite du montant estimé des remboursements, s'élèvent à 3,7 milliards de dollars et concernent les besoins généraux du gouvernement, les investissements en immobilisations des ministères et la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba. À ce jour, un financement d'environ 1,5 milliard de dollars pour 2019-2020 a été achevé.

Besoins d'emprunt pour 2019-2020

	<u>Refinancement</u>	<u>Nouveaux besoins en espèces</u>	<u>Montant estimé des remboursements</u>	<u>Remboursements d'emprunts bruts</u>	<u>Préfinancement</u>	<u>Besoins d'emprunt</u>
(en millions de dollars)						
Entreprises publiques						
Régie de l'hydro-électricité	937	2 166	-	3 103	-	3 103
Société manitobaine des alcools et des loteries	80	84	53	111	-	111
Sous-total	<u>1 017</u>	<u>2 250</u>	<u>53</u>	<u>3 214</u>	<u>-</u>	<u>3 214</u>
Autres emprunts						
Emprunts de type général	980	388	-	1 368	737	631
Actifs d'investissement en immobilisation	335	640	287	688	400	288
Établissements de santé	20	255	114	161	-	161
Autres sociétés d'État et organisations	430	579	197	812	405	407
Commission des finances des écoles publiques	-	202	12	190	-	190
Régime de retraite de la fonction publique	250	-	-	250	-	250
Sous-total	<u>2 015</u>	<u>2 064</u>	<u>610</u>	<u>3 469</u>	<u>1 542</u>	<u>1 927</u>
Total des besoins d'emprunt	<u>3 032</u>	<u>4 314</u>	<u>663</u>	<u>6 683</u>	<u>1 542</u>	<u>5 141</u>

Fonds spéciaux

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Les conditions de fiducie des sommes contenues dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite limitent irrévocablement celles-ci aux besoins des régimes de retraite. Les revenus nets de placement de l'actif des régimes de retraite comprennent le rendement projeté durant l'exercice ainsi que les rajustements à la valeur axée sur la valeur marchande. Les fluctuations du marché touchant l'actif des régimes de retraite ne sont pas comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent, mais sur la durée de service moyenne restante de l'employé.

Le solde du fonds devrait atteindre 5 062 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice 2019-2020.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Projection au 31 mars

	<u>2019-2020</u>	<u>2018-2019</u>
	(en millions de dollars)	
Début de l'exercice	4 908	4 757
Contributions et recettes		
Revenus nets de placement	294	289
Ministères et sociétés d'État	238	233
	<u>532</u>	<u>522</u>
Transferts		
Paiements à la Caisse de retraite des enseignants et à la Caisse de retraite de la fonction publique	(378)	(371)
Fin de l'exercice	<u><u>5 062</u></u>	<u><u>4 908</u></u>

Compte de stabilisation des revenus

Le Compte de stabilisation des revenus, aussi appelé le fonds de réserve en cas d'imprévu, devrait avoir un solde de 215 millions de dollars au 31 mars 2019, après un transfert de 50 millions de dollars en 2018-2019.

Le fonds de réserve en cas d'imprévu devrait afficher un solde de 265 millions de dollars au 31 mars 2020, après le transfert budgété de 50 millions de dollars en 2019-2020, ce qui reconstruira les économies de la Province.

Compte de stabilisation des revenus

Projection au 31 mars

	<u>2019-2020</u>	<u>2018-2019</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	215	165
Transfert	50	50
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>265</u></u>	<u><u>215</u></u>

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2019-2020	Prévisions de 2018-2019	Chiffres réels de 2017-2018	Chiffres réels de 2016-2017	Chiffres réels de 2015-2016	Chiffres réels de 2014-2015
	(en millions de dollars)					
Recettes						
Impôts	4 250	4 081	3 985	3 958	3 777	3 679
Autres taxes et impôts	4 550	4 673	4 588	4 396	4 250	4 102
Droits et autres recettes	2 271	2 279	2 407	2 369	2 269	2 215
Transferts fédéraux	4 815	4 491	4 200	4 128	3 820	3 809
Recettes nettes des entreprises publiques	806	868	758	589	618	811
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	333	302	257	227	225	237
Total des recettes	17 025	16 694	16 195	15 667	14 959	14 853
Dépenses (excluant les frais de service de la dette)	16 392	16 143	15 938	15 526	15 036	14 551
Service de la dette	1 088	1 021	952	930	855	841
Dépenses	17 480	17 164	16 890	16 456	15 891	15 392
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(95)	-	-	-	-	-
Recettes (pertes) nettes	(360)	(470)	(695)	(789)	(932)	(539)
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	12 399	12 908	11 833	11 921	10 632	9 460
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite	2 695	2 695	2 695	2 795	2 695	2 595
Régie de l'hydro-électricité	23 503	21 550	19 225	16 429	14 543	12 540
Autres organisations de la Couronne	4 668	4 470	3 757	3 554	3 311	2 827
Établissements de santé	1 779	1 638	1 695	1 578	1 499	1 338
Entreprises publiques et autres	-	-	-	-	-	5
Investissements en immobilisations	6 111	6 158	5 639	5 556	5 174	4 724
Sous-total	51 155	49 419	44 844	41 833	37 854	33 489
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	10 206	9 799	9 372	8 879	8 314	7 947
Actif des régimes de retraite	(7 151)	(6 907)	(6 646)	(6 322)	(5 960)	(5 702)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	3 055	2 892	2 726	2 557	2 354	2 245
Dette engagée et remboursable par la Manitoba						
Régie de l'hydro-électricité	(23 342)	(21 389)	(19 109)	(16 341)	(14 435)	(12 371)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation	498	545	589	628	621	620
Autres dettes des organisations de la Couronne	250	266	284	292	301	279
Sous-total	(19 539)	(17 686)	(15 510)	(12 864)	(11 159)	(9 227)
Total de l'ensemble des garanties, des obligations et des emprunts provinciaux	31 616	31 733	29 334	28 969	26 695	24 262
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(161)	(161)	(116)	(91)	(110)	(172)
Actifs financiers nets	(5 342)	(6 361)	(4 853)	(5 584)	(4 649)	(4 187)
Dette nette sommaire	26 113	25 211	24 365	23 294	21 936	19 903

REMARQUES

- Les rajustements en cours d'exercice ou les ressources non utilisées pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	<u>Budget de 2019-2020</u>	<u>Prévisions de 2018-2019</u>	<u>Chiffres réels de 2017-2018</u>	<u>Chiffres réels de 2016-2017</u>	<u>Chiffres réels de 2015-2016</u>	<u>Chiffres réels de 2014-2015</u>
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	4,1	2,4	0,7	4,8	2,7	6,8
Autres taxes et impôts	(2,6)	1,9	4,4	3,4	3,6	4,6
Droits et autres recettes	(0,4)	(5,3)	1,6	4,4	2,4	(0,8)
Transferts fédéraux	7,2	6,9	1,7	8,1	0,3	(0,2)
Total des recettes	2,0	3,1	3,4	4,7	0,7	3,6
Service de la dette	6,6	7,2	2,4	8,8	1,7	2,4
Total des dépenses	1,8	1,6	2,6	3,6	3,2	3,1
Dette nette sommaire	3,6	3,5	4,6	6,2	10,2	13,1
(en %)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,6	5,6	5,6	5,9	5,7	5,7
Autres taxes et impôts	6,0	6,4	6,5	6,5	6,5	6,4
Droits et autres recettes	3,0	3,1	3,4	3,5	3,4	3,4
Transferts fédéraux	6,4	6,2	5,9	6,1	5,8	5,9
Total des recettes	22,6	23,0	22,8	23,2	22,7	23,1
Service de la dette	1,4	1,4	1,3	1,4	1,3	1,3
Total des dépenses	23,2	23,6	23,8	24,4	24,1	24,0
Dette nette sommaire	34,7	34,7	34,3	34,6	33,3	31,0
Pourcentage des recettes						
Impôts	25,0	24,4	24,6	25,3	25,3	24,8
Autres taxes et impôts	26,7	28,0	28,3	28,1	28,4	27,6
Droits et autres recettes	13,3	13,7	14,9	15,1	15,2	14,9
Transferts fédéraux	28,3	26,9	25,9	26,3	25,5	25,6
Recettes nettes des entreprises publiques	4,7	5,2	4,7	3,8	4,1	5,5
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	2,0	1,8	1,6	1,4	1,5	1,6
Service de la dette	6,4	6,1	5,9	5,9	5,7	5,7
(en dollars)						
Dollars par habitant						
Total des recettes	12 438	12 346	12 127	11 922	11 576	11 613
Total des dépenses	12 770	12 693	12 648	12 523	12 298	12 034
Service de la dette	795	755	713	708	662	658
Dette nette sommaire	19 077	18 644	18 245	17 726	16 976	15 561
Postes pour mémoire						
Population (en milliers)*	1 368,8	1 352,2	1 335,4	1 314,1	1 292,2	1 279,0
PIB (valeur de marché)	75 243	72 629	70 976	67 391	65 876	64 237

*population officielle au 1^{er} juillet

Source : Finances Manitoba

EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

APERÇU	21
ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE	22
ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE	24
ÉCONOMIE DU MANITOBA	26
PERSPECTIVES DU MANITOBA.....	38

APERÇU

La croissance économique du Manitoba a poursuivi sur sa lancée, avec une amélioration considérable en 2016 et une nouvelle accélération en 2017.

Les premières estimations du Bureau des statistiques du Manitoba indiquaient un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel plus modéré de 2,5 % pour 2017, avant de réviser le taux à 3,2 %, soit le taux de croissance le plus élevé depuis 2006 et en hausse par rapport à 1,6 % en 2016.

Les estimations de 2017 montrent que les dépenses dans l'économie étaient relativement générales et qu'elles découlaient d'un rebond des dépenses en immobilisations dans les structures non résidentielles, d'une forte augmentation des investissements résidentiels, d'une hausse des dépenses de consommation et de récoltes records.

L'incertitude relative à l'économie et aux marchés financiers s'est accrue en 2018 alors que les négociations sur un nouvel accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique ont traîné en longueur et que le gouvernement des États-Unis a imposé de nombreux nouveaux tarifs sur les importations de produits de base à un certain nombre de pays, dont le Canada. Les taux d'intérêt canadiens ont également été majorés à trois reprises au cours de l'année, ce qui a porté le taux cible de la Banque du Canada à 1,75 %, le plus élevé depuis décembre 2008.

Cela a réduit la confiance et les dépenses des ménages et modéré les dépenses d'investissement des entreprises. Reflet de ce malaise, la croissance des recettes de détail et de gros s'est considérablement ralentie en 2018. De plus, quelques grandes mines ont été mises en mode de « surveillance et entretien » en 2018, car la faiblesse des conditions du marché a persisté pour les métaux de base.

Les résultats sur le marché du travail ont été mitigés en 2018. Bien que la croissance de l'emploi ait ralenti après une forte reprise en 2017, la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne s'est améliorée, passant de 2,5 % en 2017 à 2,9 % en 2018.

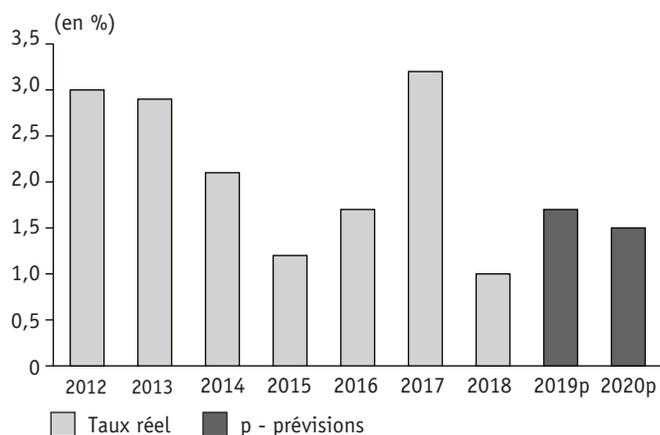
Le rythme de croissance des investissements dans la construction d'immeubles privés sur des propriétés commerciales et industrielles a augmenté de 12 % par année au cours des trois dernières années. Dans le secteur agricole, même si des conditions météorologiques défavorables ont légèrement réduit le volume total des récoltes produites, la production a atteint le 2^e record historique dans l'histoire du Manitoba.

En 2018, le marché de l'habitation et les exportations américaines ont connu une hausse inattendue. Après avoir dépassé un record de 30 ans au chapitre du nombre d'unités de logement mises en chantier au cours d'une seule année (7 500)

en 2017, les promoteurs immobiliers résidentiels ont évalué les facteurs démographiques et les données de base relatives au revenu, et ont ajouté 7 376 logements en 2018. De même, la croissance des exportations vers les États-Unis a atteint son plus haut niveau en sept ans.

Par ailleurs, un certain nombre de grands projets d'immobilisations commerciales et industrielles sont en cours ou ont récemment été annoncés dans la province. BellMTS, par exemple, investit un milliard de dollars sur cinq ans pour mettre à niveau et élargir son réseau de communications au Manitoba, notamment en offrant une couverture à large bande et un réseau mobile dans les régions du Nord et dans d'autres régions éloignées du Manitoba et en assurant une couverture sans fil continue le long des routes

Taux de croissance du PIB réel du Manitoba, 2012–2020p



Sources : Bureau des statistiques du Manitoba et examen des prévisions économiques de Finances Manitoba

manitobaines. Simplot investit 460 millions de dollars pour plus que doubler sa capacité de transformation des aliments et Roquette investit 400 millions pour construire la plus grande installation de transformation de protéines de pois du monde au Manitoba.

Alors que les dépenses se résorbent après un bond important en 2017, les estimations préliminaires pour 2018 indiquent que la croissance du PIB réel fléchira pour s'établir à 1,0 %. Compte tenu d'un nombre important de projets d'investissement, on devrait assister à une reprise de la croissance du PIB réel en 2019.

Les prévisions actuelles indiquent un ralentissement de la croissance au Canada, aux États-Unis et en Chine, qui sont les principaux marchés d'exportation du Manitoba. Cette situation, conjuguée à la hausse des taux d'intérêt, pourrait engendrer une incertitude accrue quant à la demande d'exportation et aux dépenses intérieures en 2019. L'étude des prévisions économiques du ministère des Finances du Manitoba fait état d'une croissance du PIB de 1,7 % en 2019 et de 1,5 % en 2020. Cela se compare aux prévisions de croissance du PIB réel de 1,9 % et de 1,8 % pour le Canada en 2019 et en 2020, respectivement.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

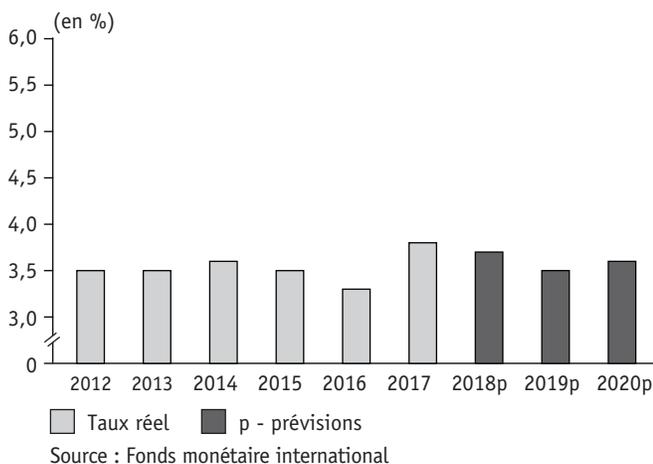
Au cours des douze derniers mois, le sentiment général à l'égard des perspectives économiques mondiales à moyen terme a beaucoup changé. Au début de 2018, une expansion générale de la croissance à l'échelle mondiale en 2017, conjuguée à une importante réforme fiscale et à des mesures de relance budgétaire aux États-Unis, a donné lieu à une évaluation relativement optimiste de la croissance mondiale en 2018 et en 2019.

Dans sa publication de janvier 2018, *Perspectives de l'économie mondiale*, le Fonds monétaire international (FMI) a souligné des « perspectives plus encourageantes » et des « marchés optimistes » et, en parallèle, certains « défis à venir ». L'économie mondiale devait croître de 3,9 % en 2018 et en 2019, par rapport à 3,7 % en 2017 et à 3,3 % en 2016.

Toutefois, à mesure que l'année 2018 avançait, un certain nombre de pays ont connu une croissance plus faible que prévu et de nouvelles tensions ont freiné les dépenses et les perspectives de croissance. Les États-Unis, par exemple, ont ajouté des tarifs douaniers sur les importations à un plus grand nombre de pays et de produits de base et ont considérablement accru les tensions sur le déséquilibre commercial avec la Chine, deuxième économie en importance au monde.

En outre, les conditions de crédit se sont resserrées dans les économies avancées, les valeurs boursières ont considérablement diminué et le sentiment protectionniste s'est renforcé à l'échelle mondiale.

Taux de croissance du PIB réel mondial, 2012–2020p

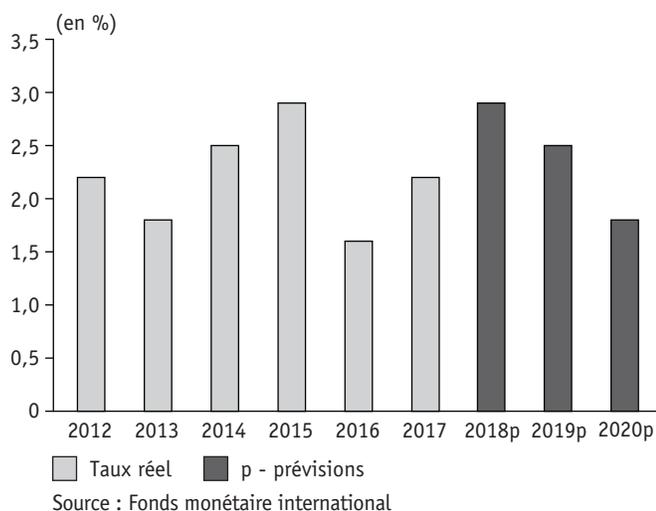


Compte tenu de ces facteurs, le FMI a réduit ses prévisions de croissance mondiale de 0,2 % pour 2018 à 3,7 %, tandis que la croissance pour 2019 a été ramenée à 3,5 %. De même, la Banque du Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont abaissé leurs prévisions de croissance respectives pour 2019.

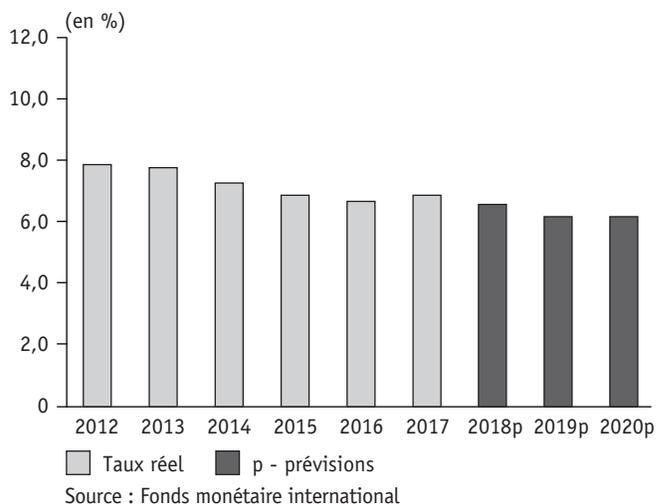
La croissance mondiale en 2018 a été largement soutenue par une accélération de la croissance aux États-Unis. Les réductions d'impôt et les mesures de relance budgétaire ont propulsé la croissance du PIB réel des États-Unis à 2,9 % en 2018, ce qui correspond au taux de croissance enregistré en 2015.

La relance budgétaire a contribué à la plus forte croissance du marché du travail depuis des décennies, le taux de chômage

Taux de croissance du PIB réel des États-Unis, 2012–2020p



Taux de croissance du PIB réel de la Chine, 2012–2020p



ayant chuté à 3,9 % au quatrième trimestre de 2018, son plus bas niveau depuis décembre 2000. La croissance des salaires a également été relativement forte à 2,8 % en 2018.

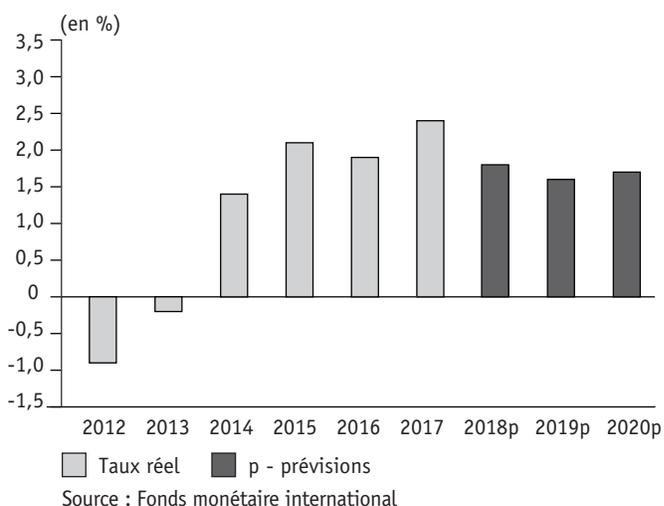
Dans l'ensemble, la croissance aux États-Unis a été alimentée par les dépenses de consommation et les investissements des entreprises. La croissance des dépenses du gouvernement fédéral s'est établie en moyenne à 2,3 % en 2018, comparativement à une baisse annuelle moyenne de 1,4 % au cours des cinq années précédentes.

Pour l'avenir, la croissance devrait ralentir. Les récentes hausses des taux d'intérêt et les nouveaux obstacles tarifaires devraient freiner les dépenses dans l'économie à mesure que les frais de service de la dette et les prix augmentent. En outre, certaines réductions d'impôt devraient expirer à un moment où les mesures de relance prendront fin, ce qui ralentira davantage l'activité économique. Par conséquent, la croissance du PIB réel aux États-Unis devrait ralentir pour s'établir à 2,5 %, 1,8 % et 1,7 % en 2019, 2020 et 2021, respectivement.

La Chine continue de passer d'un modèle de croissance s'appuyant sur les investissements en immobilisations principalement axé sur les exportations et dirigé par l'État, à une économie plus équilibrée et durable, affichant une demande intérieure accrue. La part des dépenses de consommation augmente et, par conséquent, un secteur des services plus vaste se développe. Toutefois, à mesure que l'économie évolue et prend de l'expansion, le taux de croissance ralentit.

Le ralentissement de la croissance a mis au jour une crise potentielle de l'endettement en Chine, car les ménages, les entreprises et les administrations locales portent un lourd

Taux de croissance du PIB réel de la zone euro, 2012–2020p



fardeau d'endettement. Par conséquent, si la croissance économique et la génération de revenus ralentissent trop rapidement, le taux des défauts de paiement pourrait augmenter.

Pour gérer le ralentissement, le gouvernement continue d'adopter des mesures d'accommodement dynamiques. Ces mesures comprennent des réductions d'impôt mises en place par le gouvernement, une réduction des frais et une réduction du ratio des réserves bancaires pour injecter des liquidités dans l'économie. Cette « décélération gérée » devrait ralentir la croissance à 6,2 % en 2019 et en 2020, en baisse par rapport à 6,6 % en 2018 et à 6,9 % en 2017.

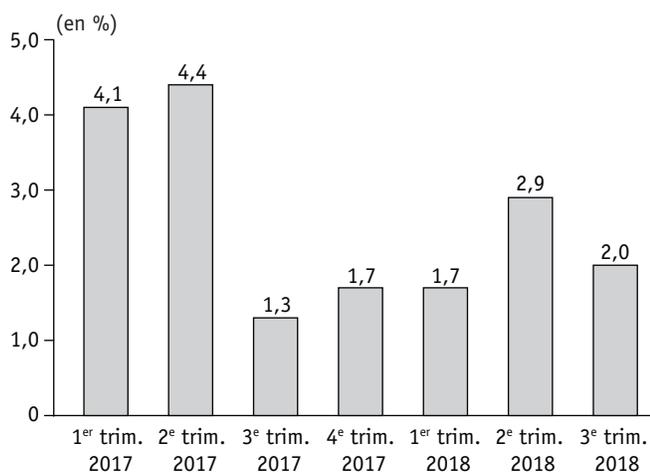
En 2017, la zone euro a connu la croissance la plus rapide (2,4 %) en 10 ans. Au début de 2018, la hausse de la confiance a stimulé l'investissement des entreprises et le taux de chômage dans la zone a chuté à 7,9 % en novembre 2018, après avoir atteint un sommet de 12,1 % en mars 2013.

Cependant, la hausse des prix de l'énergie, le ralentissement des ventes à l'exportation vers les marchés émergents, l'incertitude commerciale entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et les troubles sociaux pèsent sur les perspectives économiques. Par conséquent, la croissance du PIB réel devrait retomber sous la barre des 2,0 %, pour s'établir à 1,8 % en 2018 et à 1,6 % en 2019, avant d'augmenter légèrement à 1,7 % en 2020.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Après avoir affiché une croissance économique robuste, supérieure à 4 % en moyenne au premier semestre de 2017, l'économie canadienne a reculé au deuxième semestre. Le ralentissement s'est poursuivi en 2018, l'économie affichant une croissance de 1,7 %, 2,9 % et 2,0 %, respectivement, au cours des trois premiers trimestres de l'année.

Croissance trimestrielle du PIB réel canadien aux taux annuels, 1^{er} trimestre de 2017 – 3^e trimestre de 2018



Source : Statistique Canada

Toutefois, malgré ce ralentissement, l'emploi a connu une hausse remarquable de 1,3 % en 2018. La plupart des gains ont été des emplois à temps plein (1,9 %), tandis que les emplois à temps partiel ont enregistré un déclin de 1,2 %. En outre, l'embauche dans les secteurs privé et public est demeurée forte, s'établissant respectivement à 1,1 % et à 2,1 %.

Les bons chiffres de l'emploi ont contribué à une baisse générale du taux de chômage, qui est passé à 5,8 %, soit le taux le plus bas en 42 ans. Cela sous-tend également une hausse de 2,6 % de la rémunération hebdomadaire moyenne en 2018, la deuxième en importance depuis la fin de la Grande Récession.

Malgré de solides gains au chapitre de l'emploi et des salaires, les dépenses de consommation sont demeurées faibles. Le commerce de détail n'a augmenté que de 2,7 % en 2018, et il terminera l'année probablement bien en deçà du gain de 7,1 % enregistré en 2017. La faiblesse est particulièrement marquée dans le volume des ventes de certaines des plus importantes sous-composantes du commerce de détail, comme les

concessionnaires de véhicules automobiles et de pièces (-0,5 %), les magasins d'alimentation et de boissons (0,4 %) et les magasins de marchandises générales (1,2 %).

La faiblesse des dépenses de consommation peut être attribuée à la hausse des taux d'intérêt. Depuis juillet 2017, la Banque du Canada a haussé les taux directeurs à cinq reprises, les faisant passer de 0,5 % à 1,75 %. Les taux d'intérêt payés par les

ménages, les entreprises et les gouvernements ont augmenté en parallèle. Les intérêts hypothécaires payés par les ménages canadiens, par exemple, ont augmenté de 14,4 % entre le deuxième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018.

Des règles hypothécaires plus strictes adoptées par le gouvernement fédéral pour ralentir la croissance rapide de la valeur des propriétés résidentielles, en particulier dans certaines grandes villes, ont considérablement ralenti la construction de nouvelles habitations au Canada. En 2018, les mises en chantier au Canada ont chuté de 3,1 %, soit la première baisse en cinq ans, et six des dix provinces ont enregistré une baisse, dont le Manitoba.

Les investissements des entreprises ont été inférieurs aux attentes en 2018. De nombreuses entreprises ont freiné leurs dépenses en raison de l'incertitude entourant la renégociation de l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. De plus, les nouveaux tarifs douaniers appliqués au commerce avec les États-Unis n'ont fait qu'ajouter à l'ambiguïté.

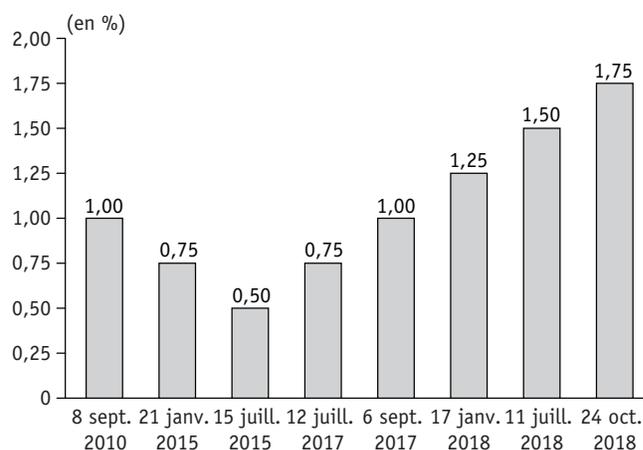
La balance commerciale du Canada s'est améliorée au cours des 11 premiers mois de 2018 par rapport à la même période en 2017, principalement en raison des gains dans les exportations vers les États-Unis, qui ont augmenté de 6,7 % jusqu'en novembre 2018.

Les dépenses gouvernementales générales ont ralenti en 2018. Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a présenté un ambitieux plan pluriannuel pour l'infrastructure de 180 milliards de dollars. Toutefois, comme la moitié des fonds affectés aux deux premières années n'avait pas été utilisée, le gouvernement fédéral a indiqué dans son dernier budget que les fonds alloués seraient dépensés à moyen terme. S'ils sont dépensés, les investissements fédéraux dans l'infrastructure pourraient stimuler considérablement les dépenses gouvernementales à moyen terme.

La signature de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) le 30 novembre 2018 a considérablement atténué l'incertitude, en particulier chez les entreprises qui dépendent des maillons de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine. Cette évolution positive s'est reflétée dans la dernière enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada, qui fait état de fortes intentions d'investissement de la part des entreprises, tant au pays qu'à l'étranger, en fonction de la demande. En outre, les mesures mises en place par le gouvernement fédéral dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 pour encourager les investissements dans le secteur manufacturier devraient également stimuler les dépenses d'investissement au cours des prochains mois.

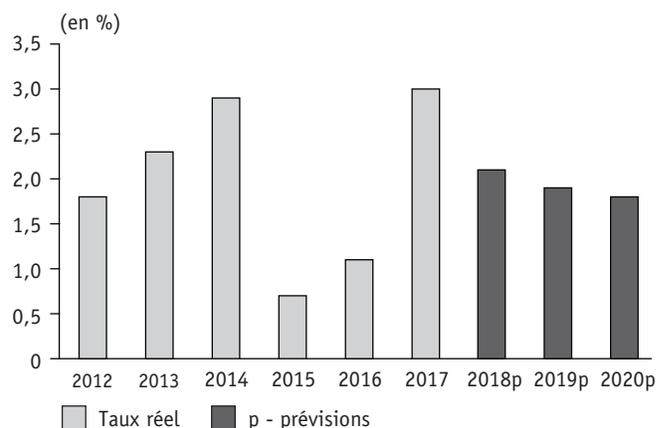
La faiblesse du dollar canadien est un autre développement positif continu, surtout pour les fabricants canadiens. De plus, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui est entré en vigueur le 30 décembre 2018 dans six pays (l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique,

Taux directeur principal de la Banque du Canada, 2010–2018



Source : Banque du Canada

Taux de croissance du PIB réel du Canada, 2012–2020p



■ Taux réel ■ p - prévisions

Sources : Statistique Canada et examen des prévisions économiques de Finances Manitoba

la Nouvelle-Zélande et Singapour), permettra au secteur des exportations d'accéder à des marchés clés dans la région de l'Asie-Pacifique.

Les risques qui pèsent sur les perspectives économiques canadiennes sont orientés à la baisse. Compte tenu de la baisse des perspectives de l'économie mondiale, les perspectives de croissance canadienne sont amoindries. En outre, le ralentissement prévu aux États-Unis, le plus important marché étranger du Canada, influera sur la fabrication et les ventes de ressources en 2019 et en 2020.

La persistance des incertitudes concernant les tarifs douaniers sur les importations, la volatilité des marchés boursiers, les tensions géopolitiques, la volatilité des prix des produits de base et les sentiments protectionnistes croissants continueront d'éclipser certains des avantages des perspectives.

Au pays, l'augmentation des frais de service de la dette pourrait devenir une préoccupation plus grande, car les ménages, les entreprises et les gouvernements fortement endettés pourraient devoir réduire leurs dépenses pour payer des frais d'intérêts plus élevés.

ÉCONOMIE DU MANITOBA

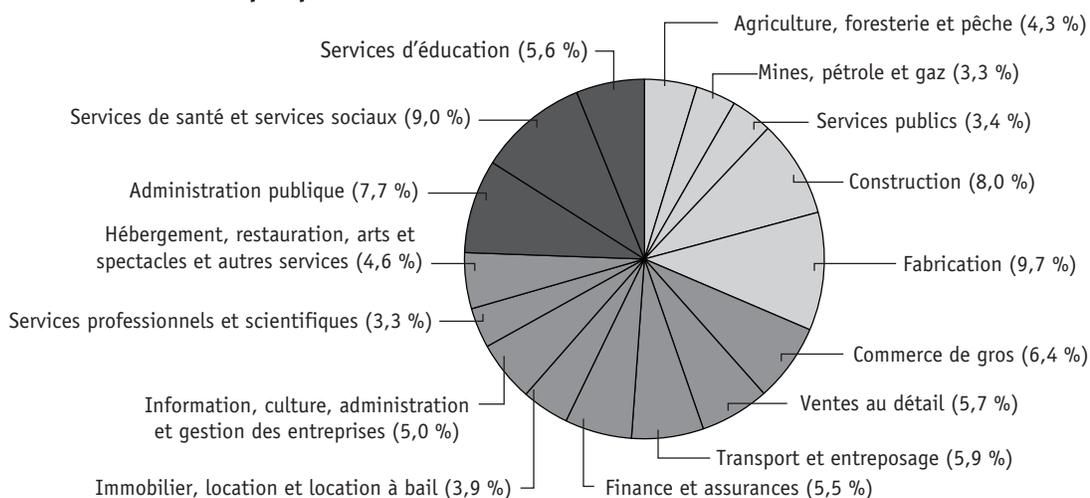
Le Manitoba est l'une des provinces qui présentent l'économie la plus stable au Canada. Au cours des 25 dernières années, l'économie a affiché les plus faibles fluctuations du PIB réel et de la croissance de l'inflation de toutes les provinces.

De 1993 à 2017, le PIB réel a augmenté à un rythme annuel constant de 2,4 %, tandis que le taux d'inflation s'est établi en moyenne à 1,9 %.

Au cours des dix dernières années, la volatilité accrue du taux de change, les fortes fluctuations des prix des produits de base et la crise financière mondiale ont ralenti la croissance dans toutes les provinces. Toutefois, le ralentissement de la croissance a été le moins marqué au Manitoba. Par conséquent, la province a affiché le taux de croissance provincial le plus élevé au cours de la période, soit une moyenne de 2,2 %, comparativement à une croissance du PIB réel de 1,6 % pour l'ensemble du Canada.

Fort de une concentration de secteurs principalement de taille moyenne qui aide à assurer la stabilité économique au fil du temps, l'économie du Manitoba a généralement soutenu un rythme solide de dépenses en immobilisations dans une vaste gamme

PIB du Manitoba par parts d'industrie, 2017



Source : Bureau des statistiques du Manitoba



Production de biens Services commerciaux Services non commerciaux

d'industries. Même en période de volatilité et d'incertitude accrues, les dépenses en capital immobilisé brut basées sur l'industrie de la province ont augmenté en moyenne de 3,1 % par année au cours de la dernière décennie, soit la deuxième augmentation en importance parmi les provinces.

Plus récemment, après un bond exceptionnel de la croissance économique en 2017, l'activité économique globale a continué d'augmenter dans la plupart des catégories de dépenses, mais à un rythme modéré. Le PIB réel a augmenté d'environ 1,0 % pour atteindre 67,2 milliards de dollars en 2018, faisant suite à une augmentation de 3,2 % en 2017.

Comme c'est le cas dans toutes les autres provinces, les ventes au détail ont considérablement ralenti en 2018, après une croissance vigoureuse au cours des deux années précédentes. Étonnamment, au Manitoba, la faiblesse a été particulièrement marquée dans les recettes de vente des concessionnaires d'automobiles neuves, qui ont diminué de 8,7 % en 2018. Une autre étude révèle cependant que les ventes unitaires de véhicules neufs ont augmenté de 7,4 %, soit la hausse la plus élevée parmi les provinces, après une hausse de 10,0 % en 2017. La province a enregistré près de 70 000 ventes de véhicules neufs en une seule année. L'augmentation du nombre de ventes a incité plusieurs concessionnaires automobiles à prendre de l'expansion, attirant ainsi plus de marques haut de gamme dans la province.

La croissance démographique s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2018, à 1,25 %. Au cours des neuf dernières années, la croissance démographique annuelle du Manitoba a été supérieure à 1,0 %, ce qui représente l'ajout en moyenne de près de 16 000 personnes par année à la province, contribuant ainsi à appuyer le marché du travail et la demande intérieure.

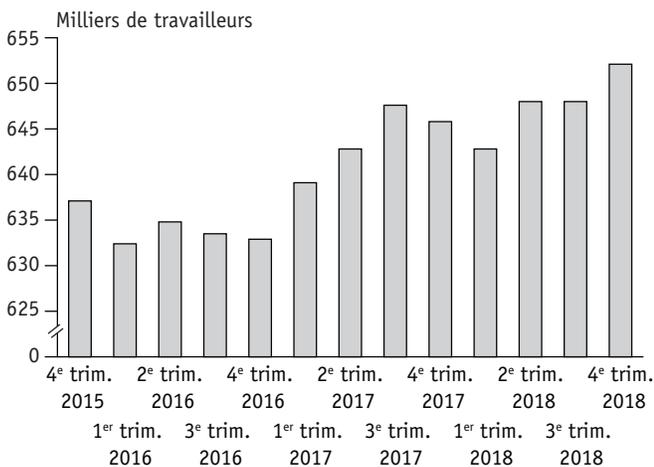
L'augmentation de la croissance démographique tombe particulièrement à point, car le vieillissement de la population fera augmenter le nombre de travailleurs âgés qui quittent le marché du travail. Cela favorise également un rythme de croissance record en ce qui a trait aux initiatives d'immobilisations commerciales et industrielles dans le secteur privé. Voici certains des projets de grande et de moyenne envergure qui ont récemment été achevés, qui sont en cours ou qui ont été annoncés :

- HyLife élargit l'intégration verticale de sa capacité de transformation du porc.
- MDI Holdings Corp. a ouvert une nouvelle usine de transformation laitière à la fine pointe de la technologie à Winnipeg.
- BellMTS améliore et étend ses services sans fil et de télévision en continu partout au Manitoba, y compris dans les régions éloignées du Nord et la couverture sans fil le long des routes du Manitoba.
- Simplot a plus que doublé sa capacité de transformation pour les frites surgelées et les pommes de terre.
- Roquette construit la plus grande usine de transformation de pois au monde.
- McCain Foods modernise ses usines de transformation des pommes de terre à Carberry et à Portage la Prairie.
- Le Canadien National (CN) améliore la sécurité et l'efficacité de son réseau au Manitoba.
- Les Aliments Maple Leaf Inc. prend de l'expansion pour accroître sa capacité.
- Canada Goose Holdings Inc., établie à Winnipeg, investit dans une nouvelle usine.
- Ubisoft ouvre un studio à Winnipeg pour travailler sur des jeux AAA.
- Maserati et Alfa Romeo ont ouvert leur première concession dans l'Ouest canadien, à Winnipeg.
- Lowe's Canada a ouvert un magasin de détail de 95 000 pieds carrés à Winnipeg.
- Des travaux de construction sont en cours pour un certain nombre d'immeubles de grande hauteur polyvalents à Winnipeg, y compris le True North Square, le 360 Main et le Colony Square.
- Le marché immobilier commercial et résidentiel du Manitoba a presque atteint un rythme record en ce qui a trait au nombre de nouvelles unités ajoutées. Pendant deux années consécutives, les mises en chantier à l'échelle de la province ont dépassé 7 000 unités, soit le meilleur total sur deux ans depuis 1986-1987.

Marché du travail

Le marché du travail du Manitoba demeure très stable. Depuis 1976 (date de début des données courantes de l'Enquête sur la population active), le marché du travail du Manitoba affiche le plus faible niveau de volatilité des taux de croissance d'une année à l'autre au Canada. En outre, le marché continue de refléter un équilibre entre l'offre et la demande à long terme, les niveaux de population active et d'emploi progressant à un rythme annuel stable de 1,0 %, tout en maintenant un taux de chômage relativement faible et un taux élevé de participation au marché du travail.

Niveau d'emploi du Manitoba, moyenne trimestrielle du 4^e trimestre 2015 au 4^e trimestre 2018



passée de 74,1 % en 2015 à 75,0 % en 2018. Dans le secteur privé, il y a également eu un virage marqué vers le travail indépendant, qui a augmenté de 1,7 % en 2017 et de 5,0 % en 2018. La croissance du travail indépendant en 2018 était la deuxième en importance parmi les provinces. De même, la part du travail indépendant dans le secteur privé a augmenté pour atteindre 19 % en 2018, comparativement à 18 % en 2017.

Revenus

Revenus du travail

La stabilité de l'économie provinciale se reflète dans les revenus des ménages manitobains. Historiquement, la rémunération hebdomadaire moyenne désaisonnalisée du Manitoba a augmenté de 2,8 % par année, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne de 2,5 % et au quatrième rang parmi les provinces (seules les provinces riches en énergie ont enregistré une croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne supérieure à celle du Manitoba). La forte croissance des revenus s'est poursuivie en 2018, la rémunération hebdomadaire moyenne ayant augmenté de 2,9 % en 2018. La croissance de la rémunération a été généralisée, avec des gains importants dans les secteurs de la production de biens (2,1 %) et des services (3,0 %).

Parmi les industries productrices de biens, depuis le début de l'année, les travailleurs de la construction ont connu la plus forte augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne (3,4 %), tandis que les personnes employées dans la gestion de sociétés

Le niveau d'emploi au Manitoba s'est accéléré au cours des trois premiers trimestres de 2017, mais a depuis augmenté à un rythme plus lent. Sur une base annuelle, l'économie a généré 10 500 emplois en 2017, puis 3 600 en 2018.

Le nombre d'emplois dans le secteur privé a augmenté de 1 900 en 2018, tandis que le nombre d'emplois dans le secteur public a augmenté de 1 700. Dans l'ensemble, l'emploi à temps plein a augmenté de 600 emplois, tandis que l'emploi à temps partiel a augmenté de 3 000 emplois.

La dynamique positive de la création d'emplois a favorisé une augmentation du nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail. En 2018, la population active a augmenté de 1,2 %, soit le troisième taux en importance parmi les provinces. Cependant, comme la population active croît plus rapidement que l'emploi, le taux de chômage est passé de 5,4 % en 2017 à 6,0 % en 2018.

Au cours des deux dernières années, la tendance du marché du travail au Manitoba indique que le secteur privé gagne une plus grande part de l'emploi global. La part du secteur privé est

et d'entreprises (9,9 %) ont connu la plus forte augmentation dans le secteur des services. La vigueur de la rémunération dans le secteur des services est illustrée par les solides gains de plus de 3 % déclarés par 11 des 15 sous-catégories du secteur en 2018.

Revenu de placement des ménages

Le revenu gagné par les ménages manitobains ne se limite pas au marché du travail, car les revenus provenant des placements deviennent de plus en plus une importante source de revenu. Historiquement, le revenu de placement a augmenté en moyenne de 3,3 % par année. Toutefois, en 2017 (dernières données disponibles), le revenu de placement total a augmenté de 6,5 % pour atteindre 5,7 milliards de dollars. Les intérêts, les dividendes, les revenus de placements étrangers et les revenus divers de placement constituent les principales sources de revenu de placement.

Parmi ceux-ci, le total des intérêts gagnés est la composante la plus importante, représentant 58,8 % (3,4 milliards de dollars). La majeure partie des intérêts (1,5 milliard de dollars) a été tirée des régimes de retraite. Malgré tout, en raison de la baisse des taux d'intérêt et d'une augmentation progressive à la suite de la Grande Récession, 2017 marque la première année où les intérêts au titre des régimes de retraite se sont redressés depuis le record établi en 2007. Par conséquent, à mesure que les taux d'intérêt augmentent, l'importance de cette source de revenu devrait augmenter.

La deuxième plus importante composante du revenu de placement au Manitoba est le revenu de dividendes, représentant 31,6 % (1,8 milliard de dollars). Les revenus de dividendes ont connu une augmentation annuelle de 11,8 % depuis 2003, comparativement à une croissance de seulement 4,2 % au cours des 14 dernières années.

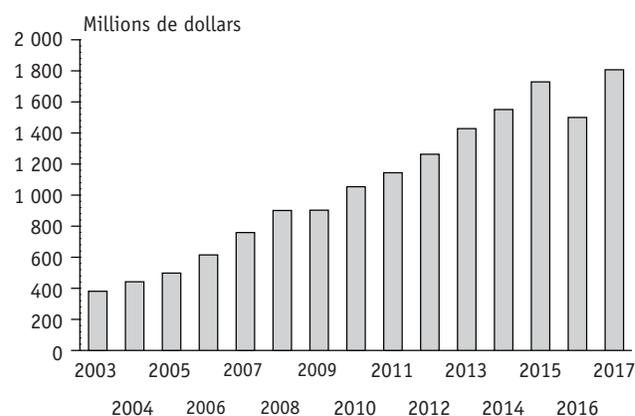
Le revenu de placement étranger est la troisième composante en importance, représentant 7,8 %. En 2017, les ménages manitobains ont tiré 447 millions de dollars des investissements étrangers. Cette source de revenu a doublé au cours des dernières années, passant de 224 millions de dollars en 2010 à 447 millions de dollars en 2017. Cette augmentation témoigne de la mondialisation des marchés financiers et de la sophistication croissante des investissements des Manitobains à l'étranger.

Le revenu de placement divers représente la quatrième composante en importance du revenu de placement des ménages, s'établissant à 1,7 %. En 2017, 99 millions de dollars ont été déclarés dans cette catégorie de revenu.

Revenu des sociétés

L'excédent net d'exploitation des sociétés (bénéfices des sociétés) est une approximation du revenu imposable des sociétés. Historiquement, les bénéfices des sociétés manitobaines ont augmenté en moyenne de 5,5 % par année. Les bénéfices des sociétés sont sensibles à de nombreux facteurs, notamment les conditions de demande, les prix des produits de base et les taux de change. À long terme, les bénéfices des sociétés ont considérablement augmenté dans les années qui ont précédé la Grande Récession. Depuis, la croissance annuelle moyenne a ralenti de façon considérable au Canada et au Manitoba. Selon les derniers comptes économiques provinciaux de Statistique Canada, la croissance annuelle moyenne des bénéfices sur dix ans a ralenti à 0,9 % au Manitoba, comparativement à 1,3 % au Canada, classant la province au cinquième rang de toutes les provinces. Au Manitoba, la croissance annuelle moyenne sur dix ans a atteint un sommet de 10,2 % en 2006.

Revenu de dividendes des ménages du Manitoba, 2003-2017



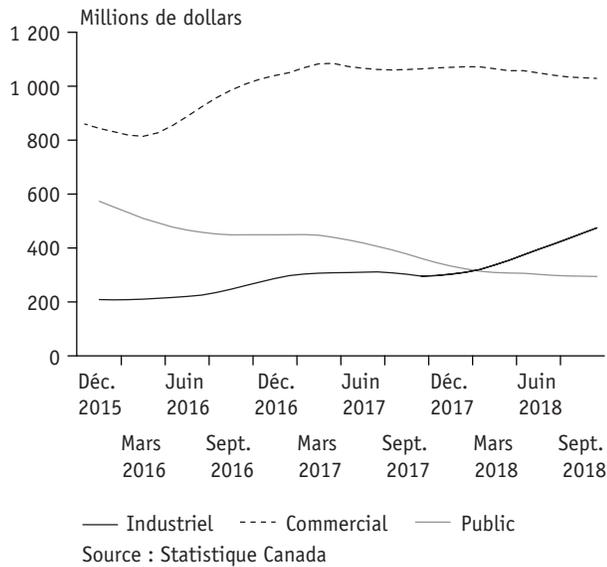
Source : Statistique Canada

Investissements dans la construction d'immeubles

Les investissements dans la construction d'immeubles correspondent à la valeur totale des dépenses en immobilisations engagées par les ménages, les entreprises et le gouvernement du Manitoba visant des immeubles résidentiels et non résidentiels. Elle exclut la

valeur des terrains et les dépenses liées aux travaux d'ingénierie (routes, ponts, voies ferrées, barrages, lignes d'électricité et pipelines, entre autres catégories d'ingénierie). Les immeubles non résidentiels sont divisés en trois catégories : les immeubles commerciaux, les immeubles industriels, les immeubles institutionnels et gouvernementaux (publics).

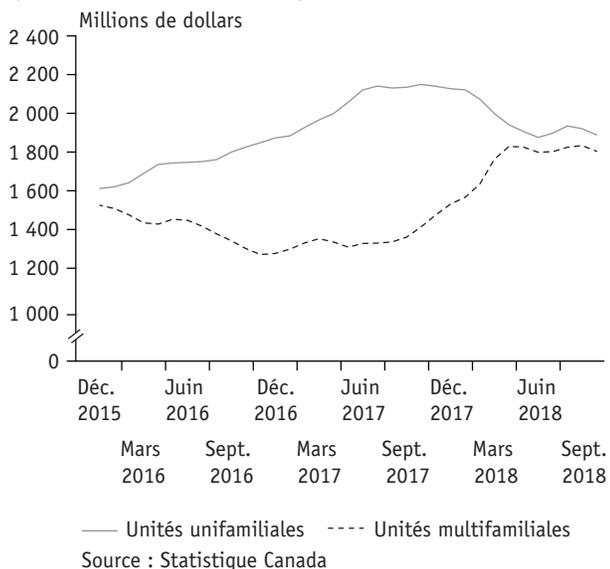
Investissement dans les immeubles non résidentiels, de décembre 2015 à novembre 2018 (total mobile sur 12 mois)



En 2018, l'investissement dans le secteur résidentiel représentait 67 % des dépenses totales consacrées aux propriétés, avec une répartition presque égale entre les logements individuels (34 %) et les logements multiples (33 %). Les propriétés non résidentielles représentaient 33 %, soit les propriétés commerciales (19 %), les propriétés industrielles (9 %) et les propriétés publiques (5 %).

L'investissement dans le secteur immobilier a considérablement augmenté en 2017 et continué de croître en 2018, les conditions de la demande locale et externe ayant encouragé l'investissement dans les immeubles au Manitoba. De nombreuses entreprises accroissent leur capacité de production en créant de nouvelles entreprises, en achetant de l'équipement et en améliorant les installations existantes. De plus, les promoteurs immobiliers résidentiels et les ménages ajoutent de nouveaux logements à un rythme remarquable à l'échelle de la province.

Investissement dans les immeubles résidentiels, de décembre 2015 à novembre 2018 (total mobile sur 12 mois)



Le total des investissements privés et publics dans les propriétés (résidentielles et non résidentielles) a augmenté de 3,9 % en 2018, à la suite d'une hausse de 9,4 % en 2017.

Les dépenses du secteur privé au titre des biens immobiliers ont augmenté de 5,5 % en 2018 après un gain de 12,7 % en 2017.

Les dépenses du secteur public au titre des propriétés (non résidentielles) ont diminué au cours des trois dernières années, à la suite de niveaux importants et non viables de croissance annuelle moyenne de 16,5 % entre 2011 et 2015. Depuis 2016, les dépenses en immobilisations ont ralenti de 21 % par année.

L'augmentation des investissements non résidentiels dans les propriétés commerciales et industrielles s'ajoute à un niveau record des dépenses totales pour les propriétés au Manitoba. Au cours des trois dernières années, la part des dépenses du secteur privé dans l'investissement total dans les immeubles est passée de 88 % en 2015 à 95 % en 2018.

Les investissements dans les propriétés résidentielles ont augmenté de 3,6 % en 2018 après une hausse de 16 % en 2017. En 2017, les dépenses pour les logements unifamiliaux et multiples se sont accélérées. Toutefois, en 2018, toute la croissance enregistrée provenait des logements multiples (appartements).

Population

La population du Manitoba était estimée à 1 352 154 personnes en 2018, soit la cinquième en importance au Canada. L'augmentation annuelle était de 16 758 personnes (1,3 %) et fait suite aux augmentations annuelles records de 21 257 personnes (1,6 %) en 2017 et de 21 912 personnes (1,7 %) en 2016.

Au cours de la dernière décennie, la population du Manitoba a augmenté de 1,2 % par année, ce qui est nettement supérieur à la croissance annuelle moyenne de 0,5 % enregistrée au cours de la décennie précédente. La croissance en 2016 et en 2017 a été exceptionnelle, ce qui a porté la moyenne sur trois ans à 1,5 %, la deuxième en importance parmi les provinces, après l'Île-du-Prince-Édouard.

La croissance est principalement attribuable aux efforts concertés du Programme des candidats du Manitoba (PCM) pour attirer et maintenir en poste des travailleurs qualifiés prêts à occuper un emploi et des investisseurs commerciaux au Manitoba. Le PCM offre une voie d'accès à la résidence permanente et a accepté plus de 130 000 candidats au Manitoba. Plus de 90 % des migrants économiques internationaux au Manitoba arrivent dans le cadre de ce programme et le taux de maintien en poste des candidats est estimé à près de 90 %.

Pour obtenir des résultats meilleurs et plus rapides, le PCM a été renouvelé pour simplifier le processus de demande. La priorité a été élevée pour les investisseurs d'affaires qui démarrent une entreprise dans les 12 mois suivant leur arrivée au Manitoba et pour les travailleurs qualifiés ayant des liens familiaux étroits dans la province et dont le conjoint peut trouver rapidement des emplois en demande.

Pour obtenir des résultats meilleurs et plus rapides, le PCM a été renouvelé pour simplifier le processus de demande. La priorité a été élevée pour les investisseurs d'affaires qui démarrent une entreprise dans les 12 mois suivant leur arrivée au Manitoba et pour les travailleurs qualifiés ayant des liens familiaux étroits dans la province et dont le conjoint peut trouver rapidement des emplois en demande.

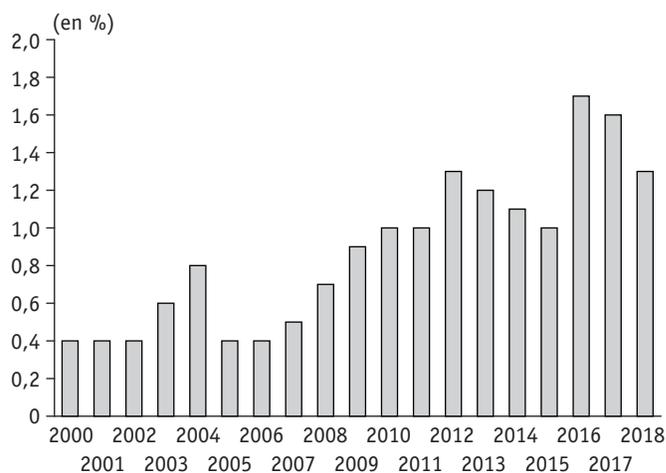
En novembre 2018, deux nouvelles voies d'accès pour les étudiants étrangers ont été instaurées. La voie entrepreneuriat pour étudiants internationaux (diplômés qui établissent et exploitent une entreprise au Manitoba) et la voie stages pour étudiants au cycle supérieur (étudiants étrangers qui mènent à bien un programme de maîtrise ou de doctorat dans une université du Manitoba).

Outre l'immigration, la croissance démographique est de plus en plus soutenue par le taux d'accroissement naturel. Étant donné qu'une population plus jeune arrive grâce à l'immigration et que la cohorte de la génération de l'après-baby-boom arrive à l'âge d'élever des enfants, le nombre de naissances est passé à des niveaux remarquables. Le nombre de naissances est passé d'un creux de 13 746 naissances en 2001-2002 à plus de 17 000 naissances par année depuis 2016-2017.

À mesure que la proportion de jeunes augmente, l'âge médian a diminué, faisant ainsi de l'ensemble de la population manitobaine une population plus jeune. L'âge médian de la population a atteint un sommet de 37,8 ans entre 2008 et 2013, mais il a depuis reculé à 37,3 ans en 2018, soit le deuxième rang des provinces pour le plus bas taux, et en deçà de la moyenne canadienne de 40,8 ans.

De plus, la proportion de jeunes au Manitoba est plus élevée que dans les autres provinces. Par conséquent, l'offre de main-d'œuvre devrait continuer d'augmenter à moyen terme.

Croissance annuelle de la population du Manitoba, 2000-2018

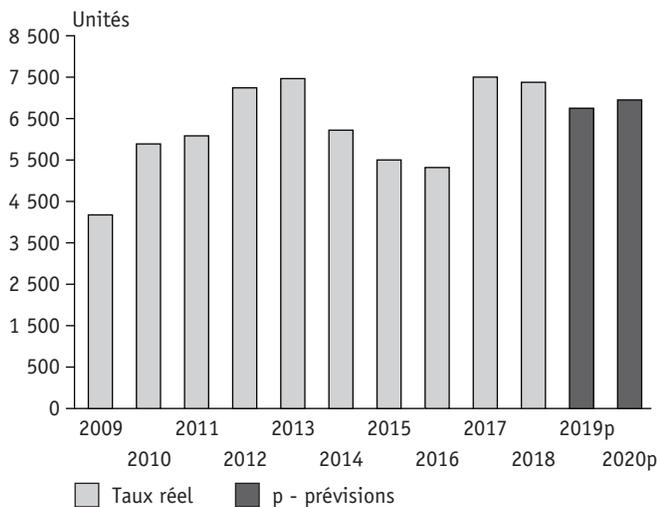


Source : Statistique Canada

Logement

Le logement est un élément important de l'économie provinciale. Les investissements dans les structures résidentielles représentent près de 6 % des dépenses nominales totales au Manitoba. Cela comprend la construction de tous les nouveaux logements individuels et multiples, les rénovations et les coûts d'acquisition totaux. De plus, le logement contribue également à l'économie au moyen de dépenses liées à un large éventail de services de logement.

Chantiers d'habitations au Manitoba, 2009–2020p

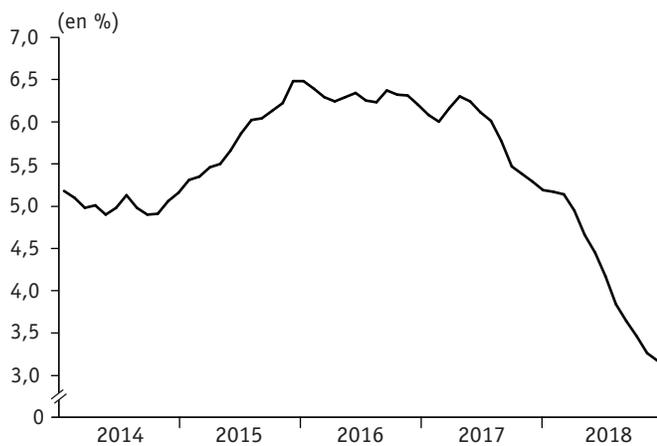


Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement

La construction résidentielle s'est poursuivie à un rythme exceptionnel en 2018. Après avoir établi un record de 31 ans en 2017 pour le nombre de logements mis en chantier au cours d'une année civile, soit 7 501, les constructeurs d'habitations ont mis en chantier 7 376 nouveaux logements en 2018. Au cours de ces deux années, 14 877 logements ont été mis en chantier dans la province, soit le nombre le plus élevé sur deux ans depuis 1986-1987. Au cours des deux années, la majorité des logements étaient des logements multiples. Parmi les sous-catégories, la construction d'appartements a connu une forte croissance de 19,8 % en 2018, suivie des maisons en rangée, qui ont augmenté de 1,2 %. Cependant, la construction de maisons individuelles (-12,5 %) et de maisons jumelées (-41,6 %) a chuté en 2018.

Le marché de la revente a légèrement fléchi en 2018. Après deux années de ventes records, les inscriptions immobilières à Winnipeg ont diminué de 5,6 % en 2018, avec une baisse correspondante du volume en dollars de 3,8 % à 3,76 milliards de dollars, par rapport à un record de 3,92 milliards de dollars en 2017.

Croissance du crédit hypothécaire résidentiel canadien sur 12 mois, 2014–2018



Source : Banque du Canada

Un certain nombre de facteurs ont vraisemblablement contribué au repli. Parmi eux, les taux hypothécaires ont probablement joué un rôle clé. Selon les renseignements sur le crédit hypothécaire, la croissance du crédit hypothécaire résidentiel à l'échelle nationale a chuté rapidement depuis que la Banque du Canada a commencé à hausser les taux d'intérêt en juillet 2017. La croissance du crédit d'une année à l'autre, qui s'établissait à 6,1 % en juin 2017, a chuté à 3,2 % en novembre 2018, alors que le taux hypothécaire conventionnel sur cinq ans est passé de 4,64 % à 5,34 % au cours de la même période.

Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour calmer le marché canadien de l'habitation, y compris l'application d'une simulation de crise des taux d'intérêt sur tous les prêts hypothécaires, et les nouvelles règles de déclaration se rapportant à l'exonération de la résidence principale de l'impôt sur les gains en capital, seront probablement un autre facteur qui contribuera à la diminution des ventes au Manitoba.

Néanmoins, les facteurs fondamentaux demeurent relativement solides pour l'avenir du marché de l'habitation du Manitoba. Au cours des trois dernières années, la population a augmenté de 1,5 % par année, soit la deuxième augmentation en importance parmi les provinces. Selon les projections démographiques étudiées par le ministère des Finances du Manitoba, la population de la province devrait croître de 1,2 % en 2019 et en 2020. De plus, les gains au chapitre de l'emploi devraient demeurer stables à 0,8 % et à 0,7 % en 2019 et en 2020, respectivement, au-dessus du gain de 0,6 % enregistré en 2018.

Le Manitoba continue d'afficher de faibles taux d'inoccupation des logements locatifs et devrait profiter de la construction de nouveaux logements qui s'ajouteront au marché local. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'attend à ce que les taux d'inoccupation des logements locatifs soient de 3,0 % et de 3,1 % en 2019 et en 2020, respectivement.

De plus, l'accessibilité au logement est un autre élément positif pour le marché résidentiel provincial. Selon l'indice d'accessibilité à la propriété immobilière publié par la Banque Royale du Canada, les maisons unifamiliales (prix moyen au T3 de 2018 : 321 400 \$) et les copropriétés (prix moyen au T3 de 2018 : 230 600 \$) occupaient respectivement le quatrième et le troisième rang des propriétés les moins chères parmi les 14 principaux marchés immobiliers canadiens étudiés par la banque.

Les taux hypothécaires, qui devraient augmenter, contrebalanceront les effets positifs susmentionnés. La SCHL s'attend à ce que le taux hypothécaire sur cinq ans augmente de 5,4 % à 6,2 % en 2019 et à nouveau de 5,5 % à 6,5 % en 2020. De plus, les mesures prises par le gouvernement fédéral pour calmer les marchés de l'habitation seront probablement en place dans un avenir prévisible et pourraient également avoir des répercussions négatives sur ces marchés à l'avenir.

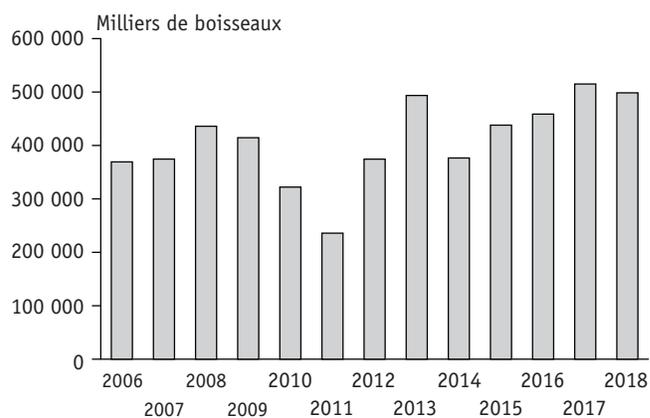
La SCHL prévoit 6 750 mises en chantier dans la province en 2019. Sa prévision pour la prochaine année est de 6 950. Les prévisions susmentionnées pour 2019 et 2020 sont nettement supérieures à la moyenne provinciale historique de 5 236 mises en chantier sur 20 ans.

Agriculture

L'agriculture continue de contribuer de façon importante à l'économie du Manitoba. Les agroentreprises de cultures et d'élevage produisent une variété de produits de base et de produits transformés et ont des liens étroits avec la fabrication, le transport et l'entreposage d'aliments, le commerce de détail et de gros, ainsi que la finance, l'assurance et l'immobilier. Le Manitoba est également un chef de file mondial dans le secteur de la technologie agricole grâce à des entreprises comme Farmers Edge Inc., une entreprise agricole de précision d'envergure internationale établie à Winnipeg. L'entreprise a tiré parti de l'analyse des données et de l'apprentissage automatique pour permettre la prise de « décisions fondées sur des données » qui appuient la production de cultures à rendement élevé. Leur ensemble d'outils agronomiques numériques est actuellement déployé sur plus de 22 millions d'acres de terres cultivées dans le monde entier.

En 2017, le secteur de l'agriculture primaire représentait 4,3 % du PIB réel du Manitoba, tandis que le secteur de la fabrication d'aliments et de boissons représentait 2,0 % du PIB du Manitoba. Les ventes de cultures, de bétail et de produits alimentaires transformés représentaient 42,9 % des exportations totales de marchandises étrangères. En 2017, les recettes monétaires agricoles du Manitoba s'établissaient à 64,7 % pour les cultures et à 35,3 % pour le bétail.

Production totale des cultures du Manitoba, 2006–2018



Source : Statistique Canada

Remarque : La production totale comprend le blé, le canola, le soja, le maïs, l'avoine, l'orge, les pois et le seigle.

Grâce à la proximité des matières premières, à la main-d'œuvre qualifiée et à un environnement concurrentiel en matière de coûts, la transformation des aliments au Manitoba continue de croître, avec d'importants nouveaux investissements dans les installations de transformation des produits laitiers, de la viande, des pommes de terre et des pois partout au Manitoba. L'augmentation de la transformation intérieure des produits agricoles cultivés au Canada devrait stimuler l'emploi dans la province et accroître la valeur des exportations.

En 2018, de nombreux producteurs de cultures ont adapté leur mélange de céréales en faveur du blé, de l'orge et du canola. La superficie consacrée au canola a été la plus importante jamais enregistrée. Rompant avec une tendance, les producteurs de cultures ont réduit la superficie ensemencée en soya pour la première fois depuis un certain nombre d'années. La saison 2018 a présenté des conditions météorologiques mixtes, alors qu'elle a commencé avec de bons niveaux d'humidité du sol, puis il y a eu un réchauffement des températures et les conditions sont devenues plus chaudes et sèches pour le reste de la période. En conséquence, le volume total de la production végétale a été légèrement inférieur à celui de 2017.

Selon les estimations de Statistique Canada, dans l'ensemble, la production de grandes cultures est la plus élevée jamais enregistrée, à l'exception de la production record de 2017. Comparativement à la récolte de 2017, les producteurs de cultures ont accru leur production de pois (30,6 %), d'orge (14,5 %), de blé (6,7 %) et de canola (5,4 %). Mais la production a diminué pour le seigle (47,0 %), les graines de lin (45,3 %), le soja (29,6 %), le tournesol (15,4 %), l'avoine (13,6 %) et le maïs-grain (5,5 %). En 2018, la récolte de canola était la plus importante jamais enregistrée (la deuxième en importance a été enregistrée en 2017) et la récolte de soja était la troisième en importance.

Les prix des produits agricoles sont principalement déterminés sur le marché extérieur plus vaste, les prix des cultures étant influencés par l'offre et la demande à l'échelle mondiale, et les prix du bétail réagissant aux conditions du marché canadien et américain. Les prix des produits agricoles ont été principalement inférieurs en 2018 par rapport à 2017. Toutefois, en partie en raison du calendrier et du report des paiements de ventes, les rentrées de fonds provenant de la production agricole ont augmenté de 3,5 % au cours des trois premiers trimestres de 2018. Les recettes du soja ont augmenté (18,3 %), de même que celles de l'orge (6,3 %), du canola (1,9 %) et du blé (0,7 %).

Les stocks de porcs du Manitoba en 2018 sont demeurés presque inchangés par rapport au niveau record établi en janvier 2017. La production bovine est demeurée relativement stable ces dernières années, mais les stocks ont diminué de 1,3 % en 2018. Les recettes tirées du bétail totales n'ont pas changé au cours des trois premiers trimestres de 2018. Toutefois, les recettes laitières ont augmenté de 7,9 % avec l'ouverture des nouvelles usines de transformation de Manitoba Dairy Ingredients et de Parmalat à Winnipeg. Les recettes provenant de la volaille et des œufs ont augmenté de 4,1 % par rapport à la même période l'an dernier. Les recettes des élevages de bovins et de veaux ont augmenté respectivement de 12,5 % et 10,7 %, tandis que celles des porcs ont diminué de 8,9 %.

La production agricole au Manitoba représente une part importante de l'offre canadienne totale de cultures (céréales et oléagineux) et de bétail. En 2018, le Manitoba a produit 84,9 % des graines de tournesol canadiennes, 29,6 % du seigle, 21,8 % du soja, 20,6 % de l'avoine, 19,6 % des pommes de terre, 17,9 % du blé, 16,3 % du canola, 8,6 % du maïs-grain et 6,0 % de l'orge. Le nombre de porcs dans les fermes manitobaines représentait 24 % du total canadien, tandis que le nombre de bovins et de veaux représentait 9 %.

Industrie manufacturière

Le secteur manufacturier est le plus important secteur industriel de l'économie manitobaine. Ce secteur est hautement diversifié et génère une grande variété de biens industriels et de biens de consommation. En 2017, le secteur manufacturier représentait 9,7 % du PIB du Manitoba et 9,9 % de l'emploi.

Les ventes des industries manufacturières ont continué d'augmenter à un rythme soutenu en 2018, alors que la demande nationale et internationale s'est améliorée pour les produits fabriqués au Manitoba. L'expansion des ventes est généralisée dans les sous-secteurs de la fabrication, et de nombreuses industries importantes affichent une croissance des ventes. En 2018, les ventes totales des industries manufacturières du Manitoba ont augmenté de 4,5 % et ont dépassé 19 milliards de dollars, les ventes de biens durables

ont augmenté de 3,8 % et les ventes de biens non durables ont augmenté de 5,3 %. La croissance des ventes en 2018 fait suite à une hausse de 6,7 % en 2017, la plus forte croissance en sept ans.

En 2018, les ventes du secteur manufacturier au Manitoba ont augmenté dans six des dix sous-secteurs, les principales hausses étant attribuables aux métaux ouvrés (13,9 %), aux produits chimiques (9,7 %), à l'équipement de transport (10,3 %), aux produits alimentaires (8,3 %), aux produits du bois (6,4 %) et au mobilier (6,0 %). Les ventes de métaux de première transformation (7,2 %), de produits électriques (1,1 %), de matériel d'impression (1,1 %) et de machinerie et d'équipement (0,3 %) ont diminué.

Selon Statistique Canada, les investissements en immobilisations dans le secteur manufacturier ont augmenté de 25,1 % en 2017 et devraient augmenter de 14,4 % en 2018. Parmi les grands projets en cours et ceux qui devraient commencer en 2019, mentionnons l'accroissement de la capacité de transformation du porc à HyLife, l'amélioration de la capacité de transformation des aliments et de la production de pommes de terre formées et de frites surgelées à Simplot, la modernisation du matériel de transformation et de manutention aux usines de transformation de pommes de terre McCain Foods, l'expansion de Maple Leaf Foods pour accroître la production de bacon et la construction par Roquette de la plus grande installation de transformation des pois au monde.

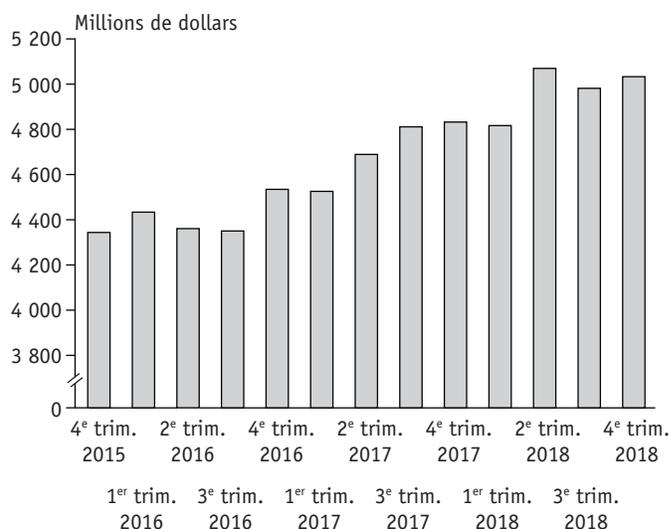
Le sous-secteur manufacturier le plus important au Manitoba est celui de la fabrication alimentaire et il représentait 26 % des ventes en 2018. Au cours de la dernière décennie, cette industrie s'est considérablement développée et diversifiée, produisant de nouveaux produits ou élargissant des gammes de produits déjà offertes. Les principales industries de fabrication d'aliments au Manitoba comprennent la viande transformée, les frites surgelées, les pommes de terre formées, les produits des céréales et des oléagineux, les produits laitiers, les aliments pour animaux industriels et une variété de légumes.

L'équipement de transport est le deuxième secteur manufacturier en importance de la province, représentant 17 % des ventes en 2018. La majeure partie des ventes d'équipement de transport provient des produits aérospatiaux, des réparations et de la production de véhicules lourds. L'industrie aérospatiale du Manitoba est la troisième en importance au pays. Trois multinationales sont à la tête de l'industrie aérospatiale : Boeing Canada Technology, StandardAero et Magellan Aerospace, ainsi que plusieurs autres entreprises régionales et nationales établies. Le secteur de la fabrication de carrosseries de véhicules automobiles et de remorques se spécialise dans la production d'autobus urbains et interurbains, de camions de pompiers, d'autocaravanes, de véhicules récréatifs et de remorques.

La fabrication de machinerie est le troisième secteur manufacturier en importance de la province et il représentait 11 % des ventes en 2017. La fabrication de machinerie au Manitoba se concentre surtout sur la production de machinerie et d'équipement agricoles. Le Manitoba possède la seule usine de fabrication de tracteurs agricoles au Canada et est le plus important fabricant d'andaineuses.

La plupart des produits fabriqués au Manitoba sont vendus à l'extérieur de la province, la majorité étant destinée aux marchés internationaux. Compte tenu de la faiblesse de la demande internationale découlant du ralentissement de la croissance mondiale, la part des ventes intérieures et interprovinciales de produits manufacturés a augmenté tandis que la part des ventes internationales a diminué. Les principaux marchés internationaux de la province sont les États-Unis, la Chine et le Mexique, tandis que les principaux marchés provinciaux sont l'Ontario, l'Alberta et le Québec.

Ventes de produits manufacturés au Manitoba, du 4^e trimestre 2015 au 4^e trimestre 2018



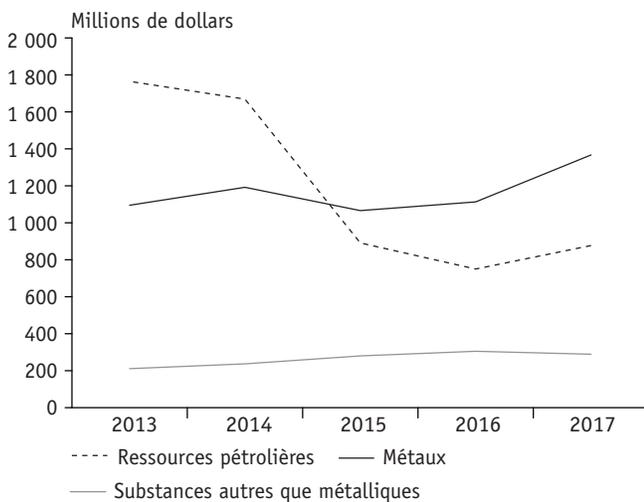
Source : Statistique Canada

Minéraux et pétrole

Représentant 3,3 % de l'économie provinciale, le secteur des minéraux et du pétrole est le deuxième secteur des ressources primaires en importance au Manitoba. En dollars réels de 2007, le secteur a contribué pour environ 2,7 milliards de dollars à l'économie provinciale en 2017 et a représenté 2,5 % des exportations de marchandises internationales. Il a employé 5 700 travailleurs en 2018, tandis que les dépenses d'exploration minière ont, selon les estimations, augmenté de 42 % pour atteindre 54,7 millions de dollars.

En 2017 (dernière année complète disponible), les ventes de minéraux métalliques ont représenté 54,0 % de la valeur totale de la production de minéraux et de pétrole au Manitoba. Les ventes de pétrole se sont quant à elles élevées à 34,6 %, tandis que celles de minéraux industriels se sont établies à 11,4 %. En ce qui a trait aux ventes de minéraux métalliques, le nickel représentait 21,4 % des ventes, le cuivre 22,4 %, le zinc 34,1 %, l'or 17,3 %, l'argent 2,1 % et les autres métaux 2,6 %.

Valeur de la production minière, 2013-2017



Source : Statistique Canada

La valeur totale de la production de minéraux et de pétrole de la province a augmenté de 17 % pour atteindre 2,5 milliards de dollars en 2017. La valeur de la production de minéraux métalliques a augmenté de 23 % pour atteindre 1,37 milliard de dollars, tandis que la valeur de la production pétrolière a augmenté de 17 % pour atteindre 877 millions de dollars. L'augmentation de la valeur pétrolière de la production en 2017 a été le premier gain enregistré depuis 2013. La valeur de la production de minéraux industriels a chuté de 5 % pour s'établir à 289 millions de dollars.

Au cours des 11 premiers mois de 2018, la production d'or a augmenté de 0,8 %. Au cours de la même période, la production de cuivre, de nickel et de zinc a diminué de 12,3 %, de 18,4 % et de 18,9 %, respectivement. Les estimations préliminaires indiquent que le volume de pétrole a augmenté de 3,3 % en 2018, tandis que la valeur de la production a augmenté de 17,9 % pour atteindre 1,02 milliard de dollars.

Comme c'est le cas dans d'autres provinces, l'industrie de l'extraction des ressources du Manitoba est aux prises avec une volatilité accrue des marchés en raison des fluctuations sans précédent des prix des produits de base, des taux de change et des conditions de la demande. Cela crée un environnement difficile où il faut assurer une production rentable et réaliser des investissements dans de nouveaux projets à grande échelle.

Au Manitoba, l'épuisement des réserves connues les plus rentables a entraîné une diminution du nombre de grandes mines actuellement en production dans la province, qui est passé de six en 2017 à trois : Lalor Mine et 777 Mine, exploitées par Hudbay Minerals; Thompson Mine (T1, T3 et 1-D), exploitée par Vale Canada Limited.

En octobre 2017, en raison des conditions difficiles du marché, Vale Canada Limited a placé la mine Birchtree à Thompson sous surveillance et entretien, ce qui a entraîné une réduction de 6 000 tonnes par année de la production de nickel. En juillet 2018, Vale Canada Limited a également fermé ses activités de fusion et d'affinage à Thompson.

Également en juillet 2018, la mine Reed de Hudbay, située entre Flin Flon et Snow Lake, a fermé définitivement. La mine Reed a ouvert ses portes en 2013 et a toujours été conçue comme une mine à courte durée de vie ayant une capacité de production annuelle d'environ 15 000 tonnes de cuivre à haute teneur.

Toutefois, un certain nombre de développements potentiels pourraient atténuer les aspects négatifs susmentionnés. Alamos Gold a terminé son étude de faisabilité du projet de Lynn Lake et, d'après cette étude, la mine devrait produire en moyenne 170 000 onces d'or au cours des six premières années et 143 000 onces au cours des quatre années suivantes.

Minnova Corp. a également annoncé une étude de faisabilité positive sur la mine PL Gold (anciennement la mine Puffy Lake). L'étude estime des réserves prouvées et probables de 259 000 onces d'or et une durée d'exploitation minimale de cinq ans. Minnova en est actuellement à l'étape avancée de l'exploration de la mine PL Gold.

De plus, Canadian Premium Sand Inc. a présenté une demande de licence en vertu de la Loi sur l'environnement en décembre 2018 pour un important projet d'exploitation minière de sable de fractionnement. La société prévoit commencer ses activités avant la fin de 2019. Selon les estimations, 45 millions de tonnes de sable de silice de haute pureté pourraient être extraites et la durée de vie potentielle du projet est de 50 ans. La construction du projet devrait coûter 93 millions de dollars. Selon les prix du sable de fractionnement et la quantité de sable extraite, le projet pourrait générer entre 235 millions et 940 millions de dollars par année.

Commerce international

Le Manitoba est une province de commerçants. Cela se reflète dans le fait que les exportations vers les pays étrangers et les autres provinces représentent un peu plus de la moitié du produit intérieur brut de la province en fonction des dépenses. Les deux marchés sont tout aussi importants pour le Manitoba.

Toutefois, la volatilité accrue, le sentiment protectionniste croissant, le ralentissement de la croissance mondiale et l'augmentation du nombre d'obstacles au commerce international ont influé sur la part du commerce extérieur du Manitoba, quoique dans une mesure limitée, depuis 2007.

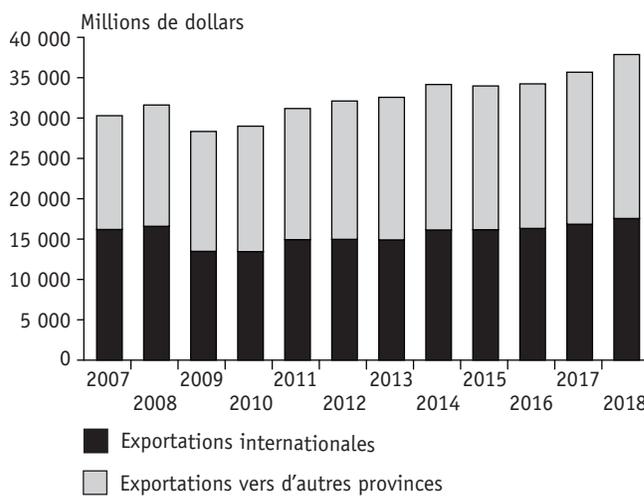
Les États-Unis sont la plus importante destination des exportations du Manitoba, avec 71,6 % des ventes totales de marchandises à l'étranger du Manitoba au cours des trois premiers trimestres de 2018. Viennent ensuite la Chine (7,0 %), le Japon (5,4 %) et le Mexique (2,6 %). Parmi les régions des États-Unis, la majeure partie des exportations du Manitoba a été expédiée vers les États du Midwest (48,6 %) et du Sud-Ouest (23,2 %).

Les exportations de marchandises étrangères du Manitoba classées par industrie reflètent la diversité de l'assise économique de la province, puisqu'aucune sous-catégorie industrielle ne domine les exportations provinciales. Les principales sous-composantes des exportations par industrie au cours des trois premiers trimestres de 2018 sont la production agricole (17,7 %), la fabrication d'aliments (17,6 %), la fabrication de produits chimiques (12,1 %), la fabrication de matériel de transport (11,4 %) et la fabrication de machineries (7,9 %).

Après trois ans de croissance anémique, les exportations totales ont augmenté de 11,0 % au cours des 11 premiers mois de 2018. La hausse des exportations était principalement attribuable à la croissance robuste (20,5 %) des expéditions vers les États-Unis. En 2018, les plus fortes augmentations des expéditions vers les États-Unis ont été enregistrées dans les exportations de produits chimiques, de zinc, de machines agricoles, de produits alimentaires transformés, d'équipement de transport et de pétrole brut.

Par ailleurs, les exportations totales vers des destinations non américaines ont chuté de 6,9 % au cours de la même période. La baisse des exportations vers des destinations non américaines est principalement attribuable à une baisse de 15,4 % des exportations vers

Exportations du Manitoba, 2007-2018



la Chine, principalement attribuable à un produit, le soja. Après avoir considérablement augmenté de 171,1 % en 2017, les ventes de soja ont chuté de 92,9 %. Cependant, à l'exclusion du soja, les exportations vers la Chine ont augmenté de 7,3 %.

Dans l'ensemble, les perspectives pour les exportations manitobaines demeurent positives. Le 30 septembre 2018, les États-Unis, le Mexique et le Canada ont annoncé l'achèvement des négociations relatives à l'AEUMC. Le nouvel accord préserve en grande partie les avantages d'un accès gratuit et sûr pour les exportations manitobaines dont il est question dans l'Accord de libre-échange nord-américain et le modernise dans de nombreux domaines. La ratification de l'AEUMC devrait éliminer toute incertitude qui pourrait avoir nui à l'investissement au Manitoba, particulièrement dans le contexte nord-américain. Toutefois, un certain nombre de questions demeurent en suspens entre les États-Unis et le Canada, y compris les tarifs sur l'acier et l'aluminium imposés par les États-Unis en juin 2018.

Le 21 septembre 2017, 90 % de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne est entré en vigueur, ce qui a permis de réduire la plupart des obstacles tarifaires et non tarifaires, d'assurer l'accès aux obligations en matière de marchés publics à l'échelle de l'Union européenne et des États membres, et de respecter les engagements en matière d'admission temporaire. Cependant, la mise en œuvre complète ne peut prendre effet qu'après la ratification par les parlements nationaux des États membres.

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a été ratifié par le Canada et est entré en vigueur en janvier 2019 dans six pays. Le PTPGP éliminera les tarifs douaniers sur presque toutes les principales exportations du Manitoba et donnera accès à de nouveaux débouchés dans la région de l'Asie-Pacifique. Les secteurs de l'agroalimentaire et des ressources minérales du Manitoba, en particulier, profiteront de la réduction importante des tarifs sur les marchés à forte valeur, en particulier le Japon.

PERSPECTIVES DU MANITOBA

Au début de l'année dernière, la croissance mondiale devait s'accélérer en 2018 et maintenir le même rythme en 2019. Cette reprise était fondée sur l'introduction de la plus importante révision de la fiscalité aux États-Unis depuis 1987 et sur une croissance croissante dans la zone euro et d'autres pays. Toutefois, comme un certain nombre de pays ont commencé à afficher une croissance trimestrielle plus faible que prévu en 2018 et que davantage de barrières tarifaires ont été érigées entre les pays, l'évaluation de la croissance économique a été réduite pour l'avenir.

Selon un rapport de l'Organisation mondiale du commerce, entre le 16 mai et le 15 octobre 2018, 40 nouvelles mesures restrictives ont été appliquées par les économies du G20, y compris des augmentations tarifaires, des interdictions d'importation et des droits de douane. Cela équivaut à une moyenne de huit mesures restrictives par mois.

Dans leurs dernières prévisions de croissance mondiale, le FMI, la Banque du Canada et l'OCDE ont tous revu à la baisse les perspectives pour 2019 par rapport à l'an dernier. En raison de la croissance des barrières commerciales internationales, du resserrement monétaire, des tensions géopolitiques, de l'augmentation du sentiment protectionniste et de l'incertitude de la croissance de la demande, les perspectives mondiales sont à la baisse et prolongent actuellement la volatilité des marchés financiers, des produits de base et boursiers.

Comme le Manitoba bénéficie grandement du commerce international et interprovincial, ces risques externes tendent à miner ses perspectives. Toutefois, la vigueur soutenue de la croissance démographique et des salaires industriels hebdomadaires favorisent un rythme robuste dans la construction résidentielle et non résidentielle d'immeubles. Cependant, compte tenu des règles fédérales strictes sur les prêts hypothécaires toujours en vigueur et de la possibilité d'autres hausses des taux d'intérêt en 2019, les risques sont élevés en ce qui a trait à la vigueur soutenue des dépenses en immobilisations résidentielles, qui s'établissent actuellement à des niveaux records.

En revanche, le Manitoba a récemment ajouté une importante capacité de production et a entrepris un certain nombre de projets commerciaux, industriels et résidentiels à grande échelle. À mesure que les dépenses de construction prendront fin et

que la production à valeur ajoutée commencera, les revenus des secteurs de la fabrication, de la vente en gros et au détail, de l'hébergement et de location augmenteront et soutiendront les dépenses totales dans l'économie.

Le budget de 2019 a annoncé une diminution du taux de la taxe sur les ventes au détail du Manitoba, qui passe de 8,0 % à 7,0 % à compter du 1^{er} juillet 2019. Cette mesure, combinée aux mesures antérieures visant à indexer les tranches d'imposition du revenu des particuliers et le montant personnel de base, améliorera davantage la compétitivité fiscale du Manitoba.

La réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail devrait permettre notamment aux ménages, aux entreprises et aux administrations locales d'économiser plus de 300 millions de dollars par année. Ce sont les ménages qui bénéficieront le plus de la réduction du taux de la taxe, suivis des entreprises et du secteur public.

Les ménages profiteront de cette réduction dans le cadre de leurs achats au détail quotidiens, ce qui leur permettra de réaliser des économies importantes sur des articles plus chers comme les véhicules et les rénovations domiciliaires. Pour les entreprises, les économies les plus importantes seront réalisées sur les achats de machinerie et d'équipement et sur les matériaux de construction dans les industries de la fabrication et de la construction.

L'analyse de l'impact économique montre que, selon l'hypothèse où la moitié des économies sont réutilisées ou réinvesties dans l'économie, les dépenses totales dans l'économie augmenteront de plus de 90 millions de dollars (PIB nominal).

L'augmentation de l'activité économique ajoutera environ 950 années-personnes d'emploi à l'économie du Manitoba. En d'autres termes, l'augmentation de l'activité économique générera suffisamment d'heures de travail pour 950 personnes travaillant à temps plein pendant une année entière. Par conséquent, un montant supplémentaire de 47 millions de dollars serait généré chaque année en revenus d'emploi, sous forme de salaires et de traitements.

L'étude des prévisions économiques du ministère des Finances du Manitoba fait état d'une croissance du PIB de 1,7 % en 2019 et de 1,5 % en 2020. Le PIB nominal devrait augmenter de 3,6 % en 2019 et en 2020.

Coup d'œil sur le Manitoba

	2018	2019p	2020p
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)		
Produit intérieur brut			
Réel	1,0	1,7	1,5
Nominal	2,3	3,6	3,6
Emploi	0,6	0,8	0,7
Taux de chômage (en %)	6,0	5,8	5,8
Indice des prix à la consommation	2,5	1,9	2,1
Population	1,3	1,2	1,2

Sources : Statistique Canada, Bureau des statistiques du Manitoba et étude des prévisions économiques de Finances Manitoba (2019p - 2020p)

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES POUR LE MANITOBA,

2014–2018

	2014	2015	2016	2017	2018
(en millions de dollars, sauf indication contraire)					
POPULATION					
1 ^{er} juillet (en milliers)	1 279	1 292	1 314	1 335	1 352
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT					
Nominal	64 237	65 876	67 391	70 976	72 629
Réel (dollars enchaînés 2012)	62 762	63 449	64 468	66 511	67 206
INVESTISSEMENT					
Construction résidentielle	S.O.	3 152	3 119	3 616	3 619
Mises en chantier (nombre de logements)	6 220	5 501	5 318	7 501	7 376
Permis de construction	2 815	2 313	2 626	2 986	2 984
Construction d'immeubles non résidentiels	S.O.	1 664	1 749	1 711	1 807
Total des investissements en immobilisations et des dépenses de réparation	8 633	9 493	8 862	9 139	9 342
Investissement de capitaux privés	5 537	4 892	4 154	4 411	4 699
Investissements publics en immobilisations	3 096	4 600	4 708	4 727	4 643
SECTEURS					
Expéditions manufacturières	17 528	17 336	17 680	18 858	19 714
Commerce de détail	17 975	18 210	18 891	20 362	20 431
Commerce de gros	17 087	17 343	18 084	19 062	19 324
Recettes monétaires agricoles	5 979	5 829	5 963	6 527	6 505
Cultures	3 276	3 201	3 622	4 114	4 099
Bétail	2 472	2 323	2 119	2 235	2 243
Paiements directs	231	305	222	178	163
Minéraux et pétrole	3 097	2 239	2 168	2 523	-
Minéraux	1 428	1 348	1 418	1 656	-
Pétrole	1 669	891	750	867	1 022
Ventes de voitures neuves (nombre d'unités)	57 783	57 986	57 428	63 197	67 900
EXPORTATIONS VERS L'ÉTRANGER					
Total des exportations	13 451	13 752	13 473	13 810	-
États-Unis	9 093	9 528	9 161	8 943	-
MARCHÉ DU TRAVAIL					
Population active (en milliers)	662,1	674,1	674,9	680,9	688,8
Emploi (en milliers)	626,5	636,2	633,6	644,1	647,7
Taux d'activité (en %)	67,8	68,3	67,6	67,2	67,2
Taux de chômage (en %)	5,4	5,6	6,1	5,4	6,0
Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)	862,69	879,84	888,75	910,91	936,94
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION					
(Indice, 2002 = 100)	125,3	126,8	128,4	130,5	133,8

¹ Bureau des statistiques du Manitoba

*Taux de croissance depuis le début de l'année

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des résultats.

Sources : Statistique Canada, Bureau des statistiques du Manitoba et Finances Manitoba

2014	2015	2016	2017	2018	
(Variation annuelle en pourcentage)					
1,1	1,0	1,7	1,6	1,3	POPULATION
					1 ^{er} juillet (en milliers)
3,1	2,6	2,3	5,3	2,3	PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
2,0	1,1	1,6	3,2	1,0	Nominal
					Réel (dollars enchaînés 2012)
					INVESTISSEMENT
-	-	-1,0	15,9	0,1	Construction résidentielle
-16,7	-11,6	-3,3	41,0	-1,7	Mises en chantier (nombre de logements)
7,9	-17,9	13,5	13,7	-0,1	Permis de construction
-	-	5,1	-2,2	5,6	Construction d'immeubles non résidentiels
13,3	10,0	-6,6	3,1	2,2	Total des investissements en immobilisations et des dépenses de réparation
27,8	-11,6	-15,1	6,2	6,5	Investissement de capitaux privés
-5,9	48,6	2,3	0,4	-1,8	Investissements publics en immobilisations
					SECTEURS
3,3	-1,1	2,0	6,7	4,5	Expéditions manufacturières
4,2	1,3	3,7	7,8	0,3	Commerce de détail
8,3	1,5	4,3	5,4	1,4	Commerce de gros
2,1	-2,5	2,3	9,5	-0,3	Recettes monétaires agricoles
-6,4	-2,3	13,2	13,6	-0,4	Cultures
24,7	-6,0	-8,8	5,5	0,4	Bétail
-37,7	31,7	-27,2	-19,7	-8,7	Paielements directs
0,9	-27,7	-3,2	16,4	-	Minéraux et pétrole
9,4	-5,6	5,2	16,8	-	Minéraux
-5,4	-46,6	-15,8	15,6	17,9	Pétrole
2,7	0,4	-1,0	10,0	7,4	Ventes de voitures neuves (nombre d'unités)
					EXPORTATIONS VERS L'ÉTRANGER
7,2	2,2	-2,0	2,5	11,0*	Total des exportations
8,2	4,8	-3,8	-2,4	20,5*	États-Unis
					MARCHÉ DU TRAVAIL
0,1	1,8	0,1	0,9	1,2	Population active (en milliers)
0,1	1,5	-0,4	1,7	0,6	Emploi (en milliers)
-	-	-	-	-	Taux d'activité (en %)
-	-	-	-	-	Taux de chômage (en %)
4,3	2,0	1,0	2,5	2,9	Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)
					INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
1,9	1,2	1,3	1,6	2,5	(Indice, 2002 = 100)

¹ Bureau des statistiques du Manitoba

*Taux de croissance depuis le début de l'année

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des résultats.

Sources : Statistique Canada, Bureau des statistiques du Manitoba et Finances Manitoba

MESURES FISCALES

MESURES FISCALES

SOMMAIRE FINANCIER DES MESURES FISCALES	45
MESURES RELATIVES À LA TAXE SUR LES VENTES AU DÉTAIL	46
MESURES FISCALES VISANT LES ENTREPRISES	48
PROLONGATION DE CRÉDITS D'IMPÔT VISANT LES ENTREPRISES	49
MESURES CONTINUELLES RELATIVES À L'IMPÔT DES PARTICULIERS	50
MESURES FISCALES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES	51
RENSEIGNEMENTS	53

SOMMAIRE FINANCIER DES MESURES FISCALES

	<u>2019-2020</u>	<u>Année complète</u>
	(en millions de dollars)	
Mesures relatives à la taxe sur les ventes au détail		
Taux de taxe sur les ventes – <i>réduction</i>	-237,0	-325,0
Formule de dépôt électronique – <i>introduction</i>	0,4	1,4
Non-applicabilité de la taxe sur les ventes à la taxe fédérale sur le carbone – <i>introduction</i>	-	-
	<u>-236,6</u>	<u>-323,6</u>
Mesures fiscales visant les entreprises		
Élargissement de l'exemption de la taxe sur les carburants pour l'industrie forestière – <i>introduction</i>	-0,1	-0,3
Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication – <i>ajusté</i>	3,5	5,0
	<u>3,4</u>	<u>4,7</u>
Prolongation de crédits d'impôt aux entreprises		
Prolongation du crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos – <i>prolongation</i>	-31,5	-31,5
Crédit d'impôt pour capital de risque de petites entreprises – <i>prolongation</i>	-1,7	-6,8
Crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles – <i>prolongation et plafonnement</i>	-0,3	-1,1
Crédit d'impôt pour l'édition – <i>prolongation</i>	-0,2	-0,7
	<u>-33,7</u>	<u>-40,1</u>
Mesures fiscales visant les particuliers continues		
Tranches d'imposition sur le revenu des particuliers et montant personnel de base – <i>indexation</i>	-36,4	-36,4
Total de l'effet des mesures fiscales	<u><u>-303,3</u></u>	<u><u>-395,4</u></u>

Remarque : Un montant négatif représente un coût pour le gouvernement et un avantage pour les contribuables.

MESURES RELATIVES À LA TAXE SUR LES VENTES AU DÉTAIL

Taux de taxe sur les ventes au détail

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -237,0 millions de dollars

Le taux général de la taxe sur les ventes au détail est réduit, passant de 8 % à 7 %, à compter du 1^{er} juillet 2019.

À la suite de cette réduction, le Manitoba occupera le 3^e rang de toutes les provinces – à égalité avec la Colombie-Britannique – et le 1^{er} rang des provinces à l'est de la Saskatchewan pour ce qui est des taux de taxe sur les ventes au détail les plus faibles au Canada.

On estime que les Manitobains et les entreprises réalisent des économies annuelles de 325 millions de dollars (2020-2021), dont environ 176 millions pour les ménages et 133 millions pour le secteur des affaires. Les économies restantes devraient profiter aux trois ordres de gouvernement.

La réduction de la taxe sur les ventes représente une réduction de 12,5 % du taux de la taxe sur les ventes au détail et profitera à tous les Manitobains et à toutes les entreprises.

Comme l'illustre le tableau, une famille de quatre personnes économisera environ 239 \$ en 2019 et une moyenne d'environ 500 \$ par année à l'avenir. On estime qu'une personne seule économisera environ 86 \$ en 2019 et une moyenne d'environ 180 \$ par année après 2019.

La réduction du taux de la taxe sur les ventes représente également un avantage concurrentiel important pour les entreprises du Manitoba et pour ceux qui y investissent. La réduction du taux de la taxe sur les ventes à 7 % vient diminuer le coût des affaires au Manitoba en permettant d'économiser 12,5 % de la taxe sur les ventes sur les investissements, comparativement au taux précédent de 8 %. De plus, les entreprises transmettront une partie de leurs économies aux ménages manitobains en réduisant les prix. On estime que jusqu'à la moitié des économies réalisées par les entreprises seront transférées aux ménages du Manitoba, ce qui procurera à la famille moyenne de quatre personnes un montant supplémentaire estimatif de 170 \$ par année.

Les particuliers et les familles du Manitoba économiseront près d'un milliard de dollars en taxe directe sur les ventes ou près de 1,36 milliard de dollars en taxes directes et indirectes sur les ventes entre le 1^{er} juillet 2019 et 2024.

Illustration de l'épargne des ménages, de 2019 à 2024^{a, b}

	Célibataire	Ménage de quatre personnes
2019	86 \$	239 \$
2020	174 \$	488 \$
2021	178 \$	498 \$
2022	181 \$	508 \$
2023	185 \$	518 \$
2024	189 \$	529 \$

a – Basé sur la réduction de la taxe sur les ventes à partir du 1^{er} juillet 2019

b – La loi antérieure prévoyait l'élimination du taux plus élevé à compter du 1^{er} juillet 2023

Source : Finances Manitoba

Exemples d'économies réalisées grâce à la réduction du taux de la taxe sur les ventes à 7 %

- 30 \$ à l'achat de meubles ou d'appareils électroménagers pour 3 000 \$ (économie directe pour le ménage)
- 350 \$ à l'achat d'une voiture ou d'un camion pour 35 000 \$ (économie directe pour le ménage)
- 1 500 \$ à l'achat d'une nouvelle maison pour 300 000 \$ (économie indirecte pour le ménage)

Taux de la taxe sur les ventes par province (applicable à l'année d'imposition 2019)

Taux au 20 février 2019

Province	Type	TPS (%)	TVP (%)	Taux d'imposition total (%)
Alberta	TPS	5	-	5
Saskatchewan	TPS + TVP	5	6	11
Colombie-Britannique	TPS + TVP	5	7	12
Manitoba (au 1^{er} juillet 2019)	TPS + TVP	5	7	12
Ontario	TVH	5	8	13
Québec	TPS + TVQ	5	9,975	14,975
Nouveau-Brunswick	TVH	5	10	15
Terre-Neuve et Labrador	TVH	5	10	15
Nouvelle-Écosse	TVH	5	10	15
Île-du-Prince-Édouard	TVH	5	10	15

TPS – taxe sur les produits et services, TVH – taxe de vente harmonisée, TVP – taxe de vente provinciale, TVQ – taxe de vente du Québec

Le délai jusqu'au 1^{er} juillet 2019 pour la date de réduction aide les entreprises manitobaines à ajuster leurs systèmes de point de vente. L'assiette de la taxe sur les ventes du Manitoba maintiendra la liste actuelle des exemptions de taxe sur les ventes. Le taux réduit actuel de la taxe de vente sur l'électricité utilisée dans les activités de fabrication, d'exploitation minière et de transformation au Manitoba passera également de 1,6 % à 1,4 %, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les modifications adoptées en 2016 en vertu de la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables font en sorte que la taxe sur les ventes au détail ne peut être augmentée sans la tenue d'un référendum public.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 53.

La taxe sur les ventes au détail ne s'applique pas à la taxe fédérale sur le carbone

Effet sur l'exercice 2019-2020 : nul

La taxe fédérale sur le carbone qui s'appliquera au gaz naturel et au charbon à compter du 1^{er} avril 2019 sera exemptée de la taxe sur les ventes au détail.

Cette mesure devrait permettre aux familles et aux entreprises du Manitoba d'économiser 3,6 millions de dollars en 2019-2020.

Remarque : Une exemption semblable n'est pas requise pour l'essence et les carburants diesel, car ils ne sont pas assujettis à la taxe sur les ventes au détail du Manitoba.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 53.

MESURES FISCALES VISANT LES ENTREPRISES

Élargissement de l'exemption de la taxe sur les carburants pour l'industrie forestière

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : - 0,1 million de dollars

À compter du 1^{er} juin 2019, l'exemption de la taxe sur les carburants pour l'industrie forestière est élargie afin d'y inclure l'équipement utilisé en usine pour la manutention et le traitement de grumes.

On estime que l'effet sur tout l'exercice sera de -0,3 million de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 53.

Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : 3,5 millions de dollars

Pour les biens admissibles acquis après le 30 juin 2019, la portion remboursable du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication passe de 8 % à 7 %. Ce changement n'aura pas de répercussions sur le crédit d'impôt concernant les biens admissibles acquis avant le 1^{er} juillet 2019. La portion non remboursable de 1 % du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication n'est pas touchée par ce changement. Cette mesure permet une harmonisation avec la réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail. Il n'y a aucun changement au coût en capital net des dépenses admissibles.

Le tableau fournit un exemple de l'impact de ce changement sur un investissement de 1 000 \$ pour un bien admissible.

Ce crédit concerne les usines et le matériel de fabrication acquis pour être utilisé à des fins de fabrication ou de transformation au Manitoba. Les sociétés recevaient auparavant un crédit d'impôt de 9 % qui était remboursable à 8 % et non remboursable à 1 %. Elles reçoivent maintenant un crédit d'impôt de 8 % qui est remboursable à 7 % et non remboursable à 1 %. Ce crédit d'impôt peut être appliqué à l'impôt des sociétés du Manitoba payable dans l'année où il a été gagné et les crédits non utilisés peuvent être reportés sur les dix années ultérieures.

La partie remboursable de ce crédit est traitée comme un paiement et profitera tout de même aux entreprises admissibles qui n'ont pas d'impôt à payer au Manitoba, tandis que la partie non remboursable réduit l'impôt dû à un montant qui ne peut être inférieur à zéro.

On estime que l'effet sur tout l'exercice sera de 5,0 millions de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section A, page 53.

Illustration du coût en capital net

	<u>Avant le 1^{er} juil. 2019</u>	<u>Après le 30 juin 2019</u>
Coût en capital	1 000 \$	1 000 \$
TVP au Manitoba (de 8 % à 7 %)	80 \$	70 \$
Total des coûts en capital	<u>1 080 \$</u>	<u>1 070 \$</u>
Crédit d'impôt à l'investissement remboursable (de 8 % à 7 %)	(86) \$	(75) \$
Crédit d'impôt à l'investissement non remboursable (1 %)	(11) \$	(11) \$
Coût en capital net	<u>983 \$</u>	<u>983 \$</u>

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

Source : Finances Manitoba

PROLONGATION DE CRÉDITS D'IMPÔT VISANT LES ENTREPRISES

Crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -31,5 millions de dollars

Le crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos, qui devait prendre fin le 31 décembre 2019, est maintenant permanent et n'a pas de date d'expiration fixe. Ce programme favorise la croissance de l'industrie de la production cinématographique et vidéo au Manitoba.

On estime que l'effet sur l'ensemble de l'exercice sera de -31,5 millions de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section E, page 53.

Crédit d'impôt pour capital de risque de petites entreprises

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -1,7 million de dollars

Le crédit d'impôt pour capital de risque de petites entreprises, qui devait prendre fin le 31 décembre 2019, est prolongé de trois ans et expire maintenant le 31 décembre 2022. Ce programme appuie les particuliers et les sociétés qui acquièrent des capitaux propres dans des entreprises admissibles du Manitoba.

On estime que l'effet sur l'ensemble de l'exercice sera de -6,8 millions de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section C, page 53.

Crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -0,3 million de dollars

Le crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles, qui devait prendre fin le 31 décembre 2019, est prolongé d'un an et expire maintenant le 31 décembre 2020. De plus, la demande de crédit d'impôt maximal annuel est de 1,1 million de dollars par contribuable. Cette mesure s'applique aux dépenses admissibles à compter de l'année d'imposition 2019.

On estime que l'effet sur l'ensemble de l'exercice sera de -1,1 million de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section E, page 53.

Crédit d'impôt pour l'édition

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -0,2 million de dollars

Le crédit d'impôt pour l'édition, qui devait prendre fin le 31 décembre 2019, est prolongé de cinq ans et expire maintenant le 31 décembre 2024. Ce programme favorise la croissance de l'industrie de l'édition de livres au Manitoba.

On estime que l'effet sur les recettes de l'ensemble de l'exercice sera de -0,7 million de dollars.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section E, page 53.

MESURES CONTINUELLES RELATIVES À L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Indexation des tranches d'imposition sur le revenu des particuliers et du montant personnel de base

Effet sur l'exercice de 2019-2020 : -0,4 million de dollars

Comme il a été annoncé dans le budget 2016, les tranches d'imposition sur le revenu des particuliers du Manitoba ainsi que le montant personnel de base sont indexées au taux d'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Manitoba depuis l'année d'imposition 2017. Cette mesure met fin au « glissement d'une tranche d'imposition à l'autre » et protège le pouvoir d'achat des Manitobains.

Entre 2016 et 2019, l'indexation du montant personnel de base s'est traduite par une augmentation de 492 \$ de cet avantage fiscal. En 2017, l'indexation du montant personnel de base a permis de retirer environ 2 170 Manitobains du rôle d'imposition.

En 2018, l'indexation a retiré environ 1 740 Manitobains du rôle d'imposition. En 2019, l'indexation retirera 3 810 Manitobains de plus, pour une estimation cumulative sur trois ans de 7 720 Manitobains.

On estime que l'effet sur l'ensemble de l'exercice sera de -36,4 millions de dollars.

Le tableau illustre les économies maximales pour les contribuables associées à l'indexation :

	<u>Facteur d'indexation</u>	<u>Montant personnel de base</u>	<u>Première tranche</u>	<u>Deuxième tranche</u>	<u>Économies combinées</u>
Année d'imposition 2016		9 134 \$	31 000 \$	67 000 \$	-
Année d'imposition 2017 (début de l'indexation)	1,5 %	9 271 \$	31 465 \$	68 005 \$	
Économies maximales en cours d'année		15 \$	9 \$	47 \$	71 \$
Année d'imposition 2018	1,2 %	9 382 \$	31 843 \$	68 821 \$	
Économies maximales en cours d'année		12 \$	7 \$	38 \$	57 \$
Économies maximales cumulatives		27 \$	16 \$	85 \$	128 \$
Année d'imposition 2019	2,6 %	9 626 \$	32 670 \$	70 610 \$	
Économies maximales en cours d'année		26 \$	16 \$	83 \$	125 \$
Économies maximales cumulatives		53 \$	32 \$	168 \$	253 \$
Année d'imposition 2020^p	1,9 %	9 809 \$	33 292 \$	71 952 \$	
Économies maximales en cours d'année		20 \$	12 \$	62 \$	94 \$
Économies maximales cumulatives		73 \$	44 \$	230 \$	347 \$

p = indexation prévue fondée sur les projections de l'IPC du Manitoba.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section B, page 53.

MESURES FISCALES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Lois fiscales d'application provinciale

Dans le cadre des efforts continus déployés par le gouvernement du Manitoba pour accroître l'efficacité et réduire les formalités administratives, à compter de 2020 :

- Toutes les entreprises devront produire, verser et payer par voie électronique la taxe sur les carburants, la taxe sur le tabac et l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire.
- Les entreprises de plus grande taille qui doivent verser ou payer une taxe sur les ventes au détail de 5 000 \$ ou plus par mois devront aussi effectuer les remises, les paiements et produire les documents par voie électronique.
- Aucune commission ne sera versée aux entreprises qui produisent des déclarations mensuelles de taxe sur les ventes au détail. Il n'y a aucune incidence sur les entreprises qui produisent des relevés trimestriels ou annuels de moins de 3 000 \$ par période de déclaration.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 53.

Loi de l'impôt sur le revenu (Manitoba)

Des modifications sont apportées en réponse aux mesures fiscales fédérales touchant les sociétés privées et leurs actionnaires. Conformément à l'accord fédéral-provincial de perception fiscale, des modifications corrélatives seront apportées en parallèle aux règles de l'impôt sur le revenu fractionné (IRF), y compris pour les besoins de divers crédits d'impôt non remboursables. Le Manitoba ne s'harmonisera pas avec les règles de l'IRF relatives aux divers crédits d'impôt remboursables provinciaux qui seraient autrement touchés.

Des modifications corrélatives seront apportées aux dispositions sur le montant du revenu de pension du Manitoba afin d'inclure les prestations de la sécurité du revenu reçues en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans, conformément aux règles fédérales de l'impôt sur le revenu modifiées en 2018.

L'administration du programme de **crédit d'impôt pour l'achat d'actions des employés** et les pouvoirs législatifs qui y sont rattachés ont été transférés du ministère des Finances du Manitoba à Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba. Des dispositions seront ajoutées pour attribuer certains pouvoirs liés à la conformité à Finances Manitoba.

Les dispositions du **crédit d'impôt pour l'expérience de travail rémunéré** sont mises à jour afin de tenir compte des exigences législatives actuelles.

Les dispositions relatives au **crédit d'impôt pour soignant primaire** sont modifiées afin d'harmoniser la date limite d'inscription avec la date limite de production de la déclaration de revenus des particuliers. Ainsi, la date limite d'inscription qui est actuellement à la fin de l'année en cours (le 31 décembre) serait fixée à la fin d'avril de l'année suivante, ce qui améliorerait le processus d'inscription des soignants.

Le **crédit d'impôt pour capital de risque de petites entreprises** a été modifié pour prolonger la période d'enregistrement de l'émission d'actions de 6 à 12 mois. Des dispositions seront ajoutées pour attribuer certaines autorisations de conformité à Finances Manitoba.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section A, page 53.

Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes

Les mesures liées à l'administration et à l'application de la loi seront améliorées en vertu de la Loi sur l'administration des impôts et des taxes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 53.

RENSEIGNEMENTS

A	Division des recherches fiscales, Finances Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-3757 feedbackfin@gov.mb.ca
B	Bureau d'aide fiscale du Manitoba, Finances Manitoba	Téléphone Sans frais Courriel	204 948-2115, à Winnipeg 1 800 782-0771 tao@gov.mb.ca
C	Direction de l'analyse financière, Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-2770 fabget@gov.mb.ca
D	Division des taxes et des impôts, Finances Manitoba	Téléphone Sans frais Courriel	204 945-5603, à Winnipeg 1 800 782-0318 mbtax@gov.mb.ca
E	Direction des arts, Sport, Culture et Patrimoine Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-3847 artsbranch@gov.mb.ca

Pour s'informer sur les programmes du gouvernement, les particuliers peuvent s'adresser au Service de renseignements au public en composant le 204 945-3744 à Winnipeg ou, sans frais, le 1 866 626-4862, ou par courriel à mgi@gov.mb.ca

Comparaison interprovinciale des taux d'imposition (pour l'année d'imposition 2019)

Données au 20 février 2019

	CAN	C.-B.	AB	SK	MB	ON
Impôt sur le revenu des particuliers						
Montant personnel de base (\$)	12 069	10 682	19 369	16 065	9 626	10 582
Taux maximal (%)	33	16,8	15	14,5	17,4	20,53
Cotisations d'assurance-santé (\$)		450				900
Taxe destinée à la santé et à l'éducation (%)		1,95			2,15	1,95
Impôt sur les bénéfices des sociétés (%)						
Petites	9	2	2	2	0	3,5
Grandes	15	12	12	12	12	11,5
Fabrication	15	12	12	10	12	10
Plafond - petites entreprises (milliers \$)	500	500	500	600	500	500
Impôt sur le capital des banques (%)						
				4	6	
Taxe de vente (%)						
	5	7		6	7^c	8
Taxes sur les carburants						
Essence (¢/L)	10	14,5	13	15	14	14,7
Diesel (¢/L)	4	15	13	15	14	14,3
Taxe sur le carbone^a						
Essence (¢/L)	4,42	8,89 ^b	6,73			
Diesel (¢/L)	5,37	10,23 ^b	8,03			

^a À compter du 1^{er} avril 2019, le filet de sécurité sur la tarification du carbone du gouvernement fédéral s'appliquera à toutes les administrations qui ne se conforment pas à la référence. En date du 1^{er} janvier 2019, le filet de sécurité devrait s'appliquer au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont indiqué qu'elles appliqueront un taux correspondant à celui du gouvernement fédéral. Le Québec et la Nouvelle-Écosse utilisent un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.

^b Taux de la taxe sur le carbone en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, en vigueur le 1^{er} avril 2019.

^c Taux de la taxe sur les ventes au détail au Manitoba en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

^d Taux de la taxe sur le carbone de Terre-Neuve en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

QC	NB	NS	PE	NL	
					Impôt sur le revenu des particuliers
15 269	10 264	8 481	9 160	9 414	Montant personnel de base (\$)
25,75	20,3	21	16,7	18,3	Taux maximal (%)
					Cotisations d'assurance-santé (\$)
4,26				2,00	Taxe destinée à la santé et à l'éducation (%)
					Impôts sur les bénéfices des sociétés (%)
6	2,5	3	3,5	3	Petites
11,6	14	16	16	15	Grandes
11,6	14	16	16	15	Fabrication
500	500	500	500	500	Plafond - petites entreprises (milliers \$)
	5	4	5	6	
9 975	10	10	10	10	Impôt sur le capital des banques (%)
					Taxe de vente (%)
					Taxes sur les carburants
19,2	15,5	15,5	13,1	16,5	Essence (¢/L)
20,2	21,5	15,4	20,2	16,5	Diesel (¢/L)
			4,42 ^b	4,42 ^d	Taxe sur le carbone^a
			5,37 ^b	5,37 ^d	Essence (¢/L)
					Diesel (¢/L)

ACCORDS FISCAUX

ACCORDS FISCAUX

INTRODUCTION	59
PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES	59
Transfert canadien en matière de santé	60
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	61
Péréquation	61
AUTRES TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	63
PRINCIPAUX TRANSFERTS À DES PERSONNES	65
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA	65
Améliorations apportées au Régime de pensions du Canada	65
Modernisation du Régime de pensions du Canada	67
Les modifications apportées au Régime de pensions du Canada augmenteront les prestations pour les Canadiens	68
CONCLUSION	69

INTRODUCTION

La coopération et la collaboration des provinces et des territoires avec le gouvernement du Canada sont essentielles au développement et à l'évolution du système canadien d'accords fiscaux.

Bien que la Constitution confère un éventail de pouvoirs législatifs exclusifs aux ordres de gouvernement fédéral et provinciaux, il existe un certain nombre de secteurs stratégiques clés où la responsabilité est partagée.

Les provinces ont une compétence exclusive en matière de ressources naturelles, de soins de santé, d'éducation, d'aide sociale et de services sociaux, tandis que le gouvernement fédéral exerce des pouvoirs exclusifs en matière de taxation indirecte, de sécurité frontalière, d'affaires étrangères, de télécommunications, de gestion monétaire et des services bancaires. L'imposition directe, les pensions, l'immigration, l'agriculture et l'éducation et la formation postsecondaires sont des exemples de domaines de responsabilité conjointe.

Le gouvernement du Canada offre le soutien financier permanent aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement. Les principaux transferts aux particuliers se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants. Les principaux transferts aux particuliers devraient totaliser 97,5 milliards de dollars en 2018-2019.

Les principaux transferts fédéraux aux autres ordres de gouvernement constituent une importante source de revenus pour les provinces et les territoires, représentant entre 16 % à 38 % des revenus provinciaux estimatifs en 2018-2019. Les principaux transferts comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation et la formule de financement des territoires. En 2018-2019, ces transferts devraient totaliser 73,8 milliards de dollars. Un autre montant de 48 milliards de dollars en transfert est versé directement par les ministères et organismes fédéraux, souvent sur la base d'un partage des coûts.

Les transferts fédéraux complètent les revenus autonomes des provinces dans le financement des programmes et des services publics, tout en veillant à ce que les provinces soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles respectives en matière de dépenses.

PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES

Toutes les provinces et tous les territoires reçoivent le TCS et le TCPS, et toutes les provinces ont reçu le soutien du programme de péréquation à un moment ou à un autre. Sans transferts fédéraux importants adéquats, les provinces et les territoires n'auraient guère d'autre choix que de réduire le niveau de services offerts aux résidents, d'augmenter les impôts ou d'accroître leur endettement.

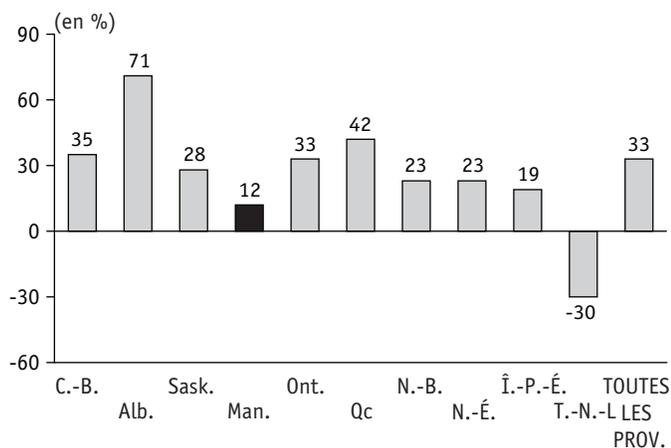
Principaux transferts fédéraux au Manitoba, de 2009-2010 à 2019-2020

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
	(en millions de dollars)										
TCS	903	943	993	1 057	1 124	1 156	1 229	1 310	1 357	1 409	1 474
TCPS	392	404	418	426	440	453	468	485	502	517	533
Péréquation	2 063	1 826	1 666	1 671	1 792	1 750	1 738	1 736	1 820	2 037	2 255
PTT		175	276	201	7						
Total	3 359	3 348	3 352	3 355	3 363	3 359	3 436	3 531	3 680	3 963	4 262
Par habitant (\$)	2 783	2 746	2 721	2 688	2 660	2 626	2 656	2 684	2 760	2 932	3 111

Remarque : Le Programme fédéral de protection des transferts totaux (PTT) a été offert entre 2010-2011 et 2013-2014 pour veiller à ce que le total des principaux transferts d'une province au cours d'une de ces années ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.

Source : ministère des Finances du Canada

Croissance par habitant des principaux transferts fédéraux, de 2009-2010 à 2019-2020



Remarque : Comprend les paiements au titre de l'Accord sur les ressources extracôticières et de la garantie des avantages cumulatifs

Sources : Finances Canada et Statistique Canada

Le TCS et le TCPS sont répartis sur une base égale par habitant, reflétant la part de la population totale de chaque province et territoire. Auparavant, le TCS et le TCPS incluaient à la fois un transfert en espèces et un transfert de points d'impôt après péréquation. Le transfert de points d'impôt remonte à 1977, lorsque le gouvernement fédéral a réduit ses taux d'imposition des particuliers et des sociétés et que les provinces ont augmenté les leurs d'un montant équivalent pour assurer la neutralité fiscale.

Les principaux transferts fédéraux sont fournis sur une base régulière. La péréquation et la formule de financement des territoires sont examinées tous les cinq ans. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il examinera le fonctionnement du transfert canadien en matière de santé (TCS) et du transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) en plus de la péréquation et de la formule de financement des territoires en 2024.

Les principaux transferts fédéraux au Manitoba par habitant ne sont supérieurs que de 12 % à ce qu'ils étaient il y a dix ans. Il s'agit d'un peu plus du tiers de la hausse de 33 % pour toutes les provinces.

Transfert canadien en matière de santé

À compter de l'exercice 2017-2018, le gouvernement fédéral a réduit la croissance du transfert canadien en matière de santé, qui est passé d'un taux fixe de 6 % par année à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, assorti d'une garantie que le financement augmentera d'au moins 3 % par année. En 2017-2018, la première année de la nouvelle formule d'indexation, la croissance du TCS a été maintenue au niveau minimal de 3 % en raison d'une très faible croissance réelle du PIB nominal en 2015 (seulement 0,16 %) et d'une croissance prévue de seulement 1,78 % en 2016. Le taux de croissance moyen mobile sur trois ans en 2019-2020 comprend le taux de croissance réel du PIB nominal de 2017 (5,62 %) et les prévisions pour 2018 (4,24 %) et 2019 (4,05 %), pour un taux de croissance du TCS de 4,64 %.

Le taux de croissance annuel fixe de 6 % du TCS a été en place de 2006-2007 à 2016-2017. Le ministère des Finances du Manitoba estime que le nouveau taux de croissance plus faible du TCS coûtera à la province environ 2,25 milliards de dollars sur dix ans quand on le compare à la formule d'indexation annuelle précédente de 6 %.

Un rapport préparé en novembre 2016 à l'intention des premiers ministres du Canada par l'entremise du Conseil de la fédération recommandait une augmentation de 5,2 % par année pour le TCS afin de tenir compte de la croissance moyenne prévue des dépenses provinciales et territoriales en santé de 2015 à 2035 en raison de l'inflation, du vieillissement et de la croissance de la population, ainsi que des améliorations à apporter continuellement au système.

Plutôt que d'assurer un taux de croissance du TCS qui aiderait à soutenir la pérennité du système de santé au Canada, le gouvernement fédéral a préféré offrir aux provinces et aux territoires un financement ponctuel ciblé de 11 milliards de dollars sur dix ans pour les soins à domicile (six milliards de dollars) et les services de santé mentale (cinq milliards de dollars). Il en résulte un important écart de financement entre ce que le Manitoba perdra en raison de l'indexation inférieure du TCS (2,25 milliards de dollars sur dix ans) et ce qu'il recevra par l'intermédiaire du financement ciblé (400 millions de dollars sur dix ans).

Le TCS est le principal transfert fédéral aux provinces et aux territoires à l'appui des soins de santé et le plus important des principaux transferts. Il assure un financement permanent au système de santé canadien et appuie les principes de la Loi canadienne sur la santé, à savoir l'universalité, l'intégralité, la transférabilité, l'accessibilité et l'administration publique des services.

Le Manitoba recevra 1,47 milliard de dollars par l'entremise du TCS en 2019-2020, soit une hausse de 65 millions de dollars ou de 4,6 % par rapport à 2018-2019. La part du Manitoba dans le TCS est de 3,65 %.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert global fédéral fourni à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour appuyer l'éducation postsecondaire, les programmes pour les enfants, l'aide sociale et d'autres programmes destinés aux enfants. Le TCPS a un taux de croissance annuel fixe prévu par la loi de 3 % par année. Il est réparti également en proportion du nombre d'habitants par habitant depuis 2007-2008.

La décision du gouvernement fédéral de maintenir le taux de croissance du TCPS à 3 % plutôt que de l'augmenter au taux du PIB nominal comme les autres principaux transferts devrait réduire la part fédérale dans les dépenses consacrées à l'éducation postsecondaire et aux services sociaux provinciaux et territoriaux. La part du TCPS au sein de l'économie diminuera également.

Le Manitoba recevra 533 millions de dollars dans le cadre du TCPS en 2019-2020, soit 15 millions de dollars ou 3,0 % de plus qu'en 2018-2019. La part du Manitoba dans le TCPS total est de 3,65 %.

Péréquation

La péréquation est le transfert financier fédéral visant à remédier aux différences dans les capacités de perception des recettes des provinces (ce qu'on appelle les disparités financières). Le but du programme est de donner aux provinces ayant une capacité financière moindre les moyens financiers d'offrir à leurs résidents des niveaux raisonnablement comparables de soins de santé, d'éducation et d'autres services publics à des taux d'imposition raisonnablement comparables.

Une province dont la capacité financière mesurée est inférieure à la norme nationale moyenne reçoit une péréquation suffisante pour que sa capacité atteigne la moyenne. Les provinces se situant au-dessus de la moyenne nationale ne reçoivent pas de paiements de péréquation. La formule de financement des territoires sert un objectif semblable pour les gouvernements territoriaux en tenant compte du coût plus élevé de la prestation de programmes et de services dans le Nord.

Le Canada a mis en place le programme officiel de péréquation en 1957. Le programme est entièrement financé par le gouvernement fédéral au moyen des revenus fiscaux et autres perçus auprès de tous les Canadiens. La péréquation est conçue pour être « neutre sur le plan politique » et pour respecter l'autonomie des provinces dans la prise de décisions au nom de leurs résidents. Il n'existe aucune condition ni norme sur la façon dont les fonds doivent être utilisés.

En général, et par habitant, la capacité fiscale est une mesure des revenus qu'une province pourrait générer elle-même si elle appliquait le taux d'imposition moyen national à chacune des bases de revenu normalisées suivantes : impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur les bénéfices des entreprises, taxes de consommation et impôts fonciers. Les recettes tirées des ressources naturelles sont la seule exception dans la formule de calcul de la péréquation. En raison des importants problèmes de mesure et de la diversité des structures de redevances des provinces, on se sert des recettes réelles tirées des ressources naturelles pour mesurer la capacité fiscale.

Pour réduire les fluctuations, les calculs de la péréquation sont fondés sur la moyenne mobile pondérée des revenus sur trois ans avec un décalage de deux ans. Par exemple, les droits pour 2019-2020 sont fondés sur les données de 2017-2018 (pondération de 50 %), de 2016-2017 (pondération de 25 %) et de 2015-2016 (pondération de 25 %).

Comme le programme applique les taux d'imposition moyens nationaux à l'assiette fiscale de chaque province, la capacité fiscale mesurée pour la péréquation différera généralement du montant réel des recettes perçues par une province. Les revenus provinciaux réels reflètent les décisions stratégiques prises par une province concernant l'étendue des services publics qu'elle souhaite offrir à ses résidents et les revenus qu'elle doit recueillir pour financer ces services.

Les revenus réels d'une province qui choisit d'offrir à ses résidents un éventail moins large de services publics à des taux d'imposition inférieurs à la moyenne seront inférieurs à sa capacité fiscale mesurée. Une province qui choisit d'augmenter ses taux d'imposition

au-delà de la moyenne nationale pour offrir à ses résidents un éventail plus élevé de services publics aura des revenus réels supérieurs à sa capacité fiscale mesurée.

Programme de stabilisation fiscale

Le Programme de stabilisation fiscale du gouvernement du Canada fournit une aide financière aux provinces qui ont connu des baisses importantes de leurs revenus d'un exercice à l'autre en raison d'un ralentissement de l'activité économique.

- Le programme vient en aide aux provinces qui ont subi une baisse de leurs revenus non liés aux ressources de plus de 5 % d'un exercice à l'autre.
- Les baisses de revenus causées par les décisions stratégiques provinciales (p. ex., une réduction des taux d'imposition ou de la structure fiscale) ne sont pas admissibles à cette aide.
- Les réductions des revenus tirés des ressources sont prises en compte si la baisse annuelle dépasse 50 %.
- Les provinces doivent présenter une demande pour recevoir de l'aide dans le cadre du programme.
- Le paiement maximal pour un exercice donné est de 60 \$ par personne. Une province peut également demander un prêt sans intérêt pour tout montant supérieur au plafond de 60 \$ par personne (à rembourser dans un délai de cinq ans).
- Le programme a versé plus de deux milliards de dollars depuis sa création en 1967.

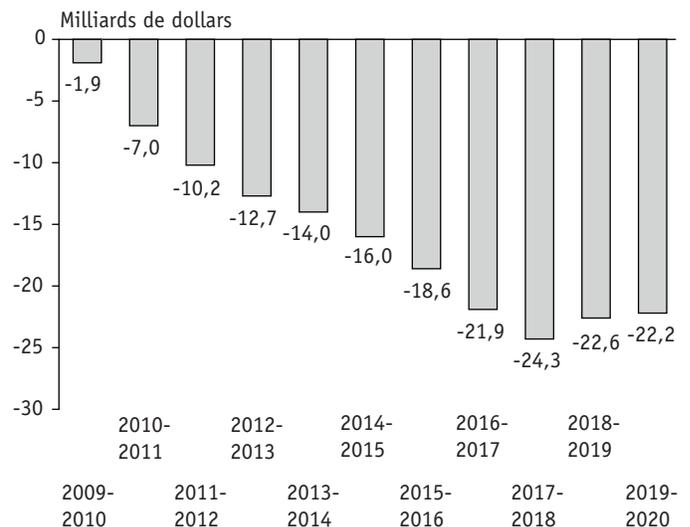
Source : ministère des Finances du Canada

Les paiements de péréquation ne sont pas déterminés en fonction de la situation financière actuelle de la province (c.-à-d. qu'elle affiche un excédent ou un déficit budgétaire). La péréquation ne vise pas non plus à régler les problèmes économiques à court terme auxquels fait face une province. Ce volet est plutôt l'objectif du programme fédéral de stabilisation fiscale, qui est destiné aux provinces qui connaissent une baisse importante de leurs revenus d'un exercice à l'autre.

Le programme de péréquation progresse parallèlement à une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, caractéristique du programme depuis 2009-2010. Avant 2009-2010, la taille du programme de péréquation était fondée sur le montant nécessaire pour ramener à la moyenne toutes les provinces dont la capacité financière mesurée était inférieure à la moyenne nationale. L'utilisation de la trajectoire de croissance a entraîné une perte cumulative de 24,3 milliards de dollars pour les provinces bénéficiaires entre 2009-2010 et 2017-2018.

Bien qu'initialement introduite pour limiter les coûts du programme, la trajectoire de croissance du PIB nominal peut également servir de plancher de paiement, comme elle l'a fait en 2018-2019 et 2019-2020. En 2019-2020, les paiements de péréquation ont été rajustés à la hausse de 30 \$ par habitant pour faire en sorte que les paiements totaux augmentent en fonction de la moyenne mobile sur trois ans du PIB nominal.

Pertes cumulatives pour les provinces bénéficiaires dans le cadre du mécanisme fédéral de péréquation, 2019-2020



Source : Finances Canada et Finances Manitoba

En conséquence, le Manitoba recevra 40 millions de dollars supplémentaires en 2019-2020.

Les paiements planchers versés en 2018-2019 (1,8 milliard de dollars) et en 2019-2020 (0,3 milliard de dollars) ont réduit la perte cumulative globale pour les provinces qui touchent la péréquation en raison de l'utilisation de la trajectoire de croissance, qui est passée de 24,3 milliards à 22,2 milliards de dollars.

À la suite de consultations avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a renouvelé récemment le programme de péréquation ainsi que la formule de financement des territoires, les changements entrant en vigueur pour l'année de paiement 2019-2020. Le renouvellement comprend un certain nombre de changements techniques visant à améliorer l'exactitude et l'efficacité du calcul des droits.

Le Manitoba recevra 2,26 milliards de dollars en péréquation en 2019-2020, soit une hausse de 219 millions de dollars ou 10,7 % par rapport à 2018-2019. La part de la péréquation totale versée au Manitoba est de 11,4 %, en hausse par rapport à 10,7 % en 2018-2019. Le montant par habitant du Manitoba est de 1 646 \$, soit le deuxième montant parmi les plus bas entre les provinces bénéficiaires.

Paievements fédéraux de péréquation, 2019-2020

	Paievement (en millions de dollars)	Par habitant (en dollars)
Île-du-Prince-Édouard	419	2 696
Nouvelle-Écosse	2 015	2 086
Nouveau-Brunswick	2 023	2 614
Québec	13 124	1 549
Manitoba	2 255	1 646
Total	19 837	1 690

Source : ministère des Finances du Canada

AUTRES TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Outre les principaux transferts, le gouvernement fédéral fournit également du financement aux provinces et aux territoires au moyen d'autres types d'ententes, souvent accordé pour une durée limitée, à frais partagés ou sur une base conditionnelle, pour appuyer des secteurs de programme précis. Ces transferts ont totalisé un peu plus de 500 millions de dollars pour le Manitoba en 2017-2018, ce qui représente environ 3 % du total du budget sommaire de la province.

Bien que le Manitoba compte sur le soutien financier fourni dans le cadre de ces transferts ciblés, ces derniers pourraient être source de contraintes et de pressions financières pour la Province, particulièrement dans le cas des ententes à frais partagés ou de durée limitée.

Parfois, ces transferts relèvent de la responsabilité conjointe fédérale-provinciale, comme dans le cas des transferts liés au marché du travail. Dans ces circonstances, lorsque la responsabilité est partagée entre les deux ordres de gouvernement, le fait de travailler en collaboration pour élaborer des ententes de transfert peut aider à assurer une bonne coordination des programmes et des services fédéraux et provinciaux.

La santé publique est un autre domaine où les gouvernements fédéral et provinciaux partagent la responsabilité. En décembre 2018, le Manitoba a signé un accord avec le gouvernement du Canada sur le Fonds d'urgence pour le traitement. Bien que le Fonds d'urgence pour le traitement ait été initialement instauré par le gouvernement fédéral pour aider à faire face à la crise des opioïdes, le Manitoba utilisera ce financement pour aider à faire face aux taux croissants de consommation problématique de méthamphétamine dans la province.

Fonds d'urgence pour le traitement

Le Manitoba a signé l'accord bilatéral Canada-Manitoba sur un Fonds d'urgence pour le traitement en décembre 2018. Le Fonds d'urgence pour le traitement est un programme fédéral de transfert à coûts partagés qui offre « un financement ponctuel aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour la création et la prestation de services de traitement pour la consommation problématique de substances, notamment les opioïdes ». Le financement du Fonds d'urgence pour le traitement est fondé sur la gravité de la crise des opioïdes dans la province ou le territoire et de la taille de la population.

Aux termes de l'accord, le gouvernement fédéral versera au Manitoba 4,2 millions de dollars sur cinq ans, somme qui doit être égalée par la province selon un ratio de 1:1, à l'exception de la première tranche de 250 000 \$. Le financement servira à appuyer la création de services de gestion du sevrage et du rétablissement d'une durée variable pour aider particulièrement les personnes souffrant de dépendances à la méthamphétamine, comme le recommandait le rapport Virgo, qui décrivait une stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour le Manitoba. On s'attend à ce que 130 personnes bénéficient chaque année de ces services supplémentaires de gestion du sevrage.

Dans ces cas précis, le financement ciblé pourrait s'avérer la réponse appropriée. Toutefois, dans les domaines où les gouvernements provinciaux ont une compétence exclusive, le Manitoba estime que les gouvernements provinciaux doivent avoir la latitude nécessaire pour concevoir des programmes et des services en fonction de leur propre expertise, de leurs besoins et de leurs priorités. Dans ces cas, le gouvernement fédéral devrait fournir un financement adéquat et inconditionnel. Or, au cours des dernières années, ce n'est pas l'approche qu'il a choisie.

Bien que les soins de santé relèvent exclusivement de la responsabilité constitutionnelle des provinces, le gouvernement fédéral a choisi de fournir un financement ciblé plutôt qu'un soutien adéquat par l'entremise du TCS. Le Manitoba a accepté l'offre fédérale d'un financement ciblé et ponctuel des soins de santé en août 2017. La province recevra 400 millions de dollars sur dix ans, soit sa part par habitant du fonds national de 11 milliards de dollars. Cela représente moins de 1 % de ce que la Province estime qu'elle devra dépenser en soins de santé au cours des dix prochaines années.

En 2017-2018, le Manitoba a reçu 10,9 millions de dollars au total, 7,33 millions de dollars pour les soins à domicile et les soins communautaires, et 3,63 millions de dollars pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Les négociations se poursuivent sur un accord bilatéral afin de déterminer le moment des paiements futurs et la façon dont les fonds ciblés seront utilisés.

PRINCIPAUX TRANSFERTS À DES PERSONNES

En 2019-2020, le gouvernement fédéral prévoit transférer environ 102 milliards de dollars directement aux particuliers canadiens au moyen de ce qu'il considère comme les principaux transferts aux particuliers. Il fournira 56,5 milliards de dollars en prestations aux aînés par l'entremise du programme de la Sécurité de la vieillesse qui comprend la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation; 21,3 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi; et 24,2 milliards de dollars en prestations pour enfants. Les principaux transferts aux particuliers représenteront près du tiers des dépenses de programme fédérales totales en 2019-2020.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Outre les principaux transferts fédéraux aux personnes, les Canadiens recevront près de 50 milliards de dollars en prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) (prestations de retraite, de survivant et d'invalidité) en 2018-2019. Le RPC est une importante source de revenu de retraite pour la plupart des Canadiens.

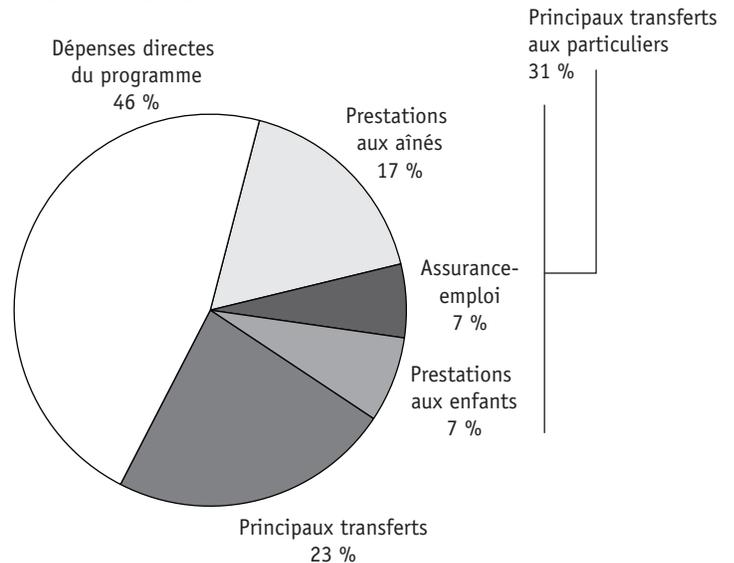
Le RPC est géré conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. À titre de coadministrateurs du régime, les ministres des Finances ont travaillé ensemble au cours des dernières années à la mise en œuvre de plusieurs changements au RPC qui amélioreront le régime pour les générations actuelles et futures de travailleurs canadiens. Cela comprend une bonification du RPC, qui vise principalement les jeunes travailleurs, ainsi que d'autres changements préconisés par le Manitoba qui non seulement élargiront le régime, mais l'amélioreront également. D'autres modifications entreront en vigueur en 2019.

Améliorations apportées au Régime de pensions du Canada

La bonification du RPC, approuvée à l'origine par les ministres des Finances en 2016, fera passer d'un quart à un tiers la proportion du revenu admissible avant la retraite remplacée par le régime. La fourchette des gains couverts par le RPC sera également élargie dans le cadre de la bonification. La limite des gains ouvrant droit à pension, appelée le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), sera haussée à une nouvelle limite appelée le maximum supplémentaire des gains annuels ouvrant droit à pension (MSGAP).

En raison de l'exigence législative selon laquelle les prestations plus élevées du RPC doivent être entièrement capitalisées, les prestations complètes en vertu de la bonification ne seront disponibles qu'après environ 40 ans de cotisations supplémentaires, ce qui signifie que chaque génération paiera pour ses propres prestations bonifiées. Des prestations partielles seront disponibles plus tôt, en fonction du nombre d'années de cotisation. L'équité intergénérationnelle a été un facteur clé dans l'élaboration de la bonification du RPC.

Part du total des dépenses du programme, 2019-2020



Source : Finances Canada, Énoncé économique de l'automne 2018

Les hausses du taux de cotisation au RPC pour les travailleurs et les employeurs seront mises en œuvre progressivement sur une période de sept ans, à compter de janvier 2019. Entre 2019 et 2023, le taux de cotisation au RPC des travailleurs et des employeurs passera de 4,95 % des gains ouvrant droit à pension à 5,95 % selon la fourchette existante des gains.

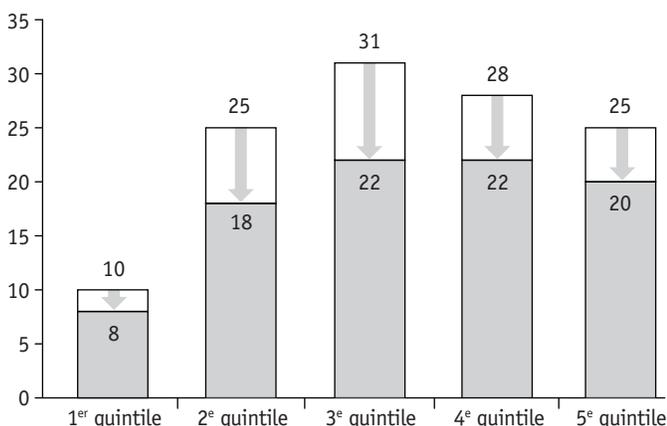
Hausse progressive des contributions supplémentaires au RPC

	Les employeurs/ employés paieront chacun un supplément : (en %)	Contribution supplémentaire aux deux semaines	
		Revenu annuel de 40 000 \$ (en dollars)	Revenu annuel de 65 000 \$ (en dollars)
2019	0,15 des gains	2,11	3,11
2020	0,30	4,21	6,22
2021	0,50	7,02	10,37
2022	0,75	10,53	15,55
2023	1,00	14,04	20,73
2024	1,0 et 4,0*	14,04	26,88
2025	1,0 et 4,0*	14,04	32,42

*1,0 % sous le MGAP et 4,0 % entre le MGAP et le MSGAP

Source : Ministère des Finances du Canada et Finances Manitoba

Estimation de la réduction du pourcentage de familles canadiennes à risque de ne pas avoir un revenu de retraite suffisant, par quintile de revenu familial



Remarque : Les quintiles de revenu désignent la fourchette du revenu après impôt avant la retraite des familles dont la personne qui gagne le revenu principal est âgée de 45 à 59 ans.

Source : Finances Canada, Énoncé économique de l'automne 2018

À la suite de l'augmentation du taux de remplacement, qui sera progressivement mise en œuvre de 2019 à 2023, le plafond des gains ouvrant droit à pension (57 400 \$ en 2019) passera à 107 % de la limite actuelle en 2024 (61 400 \$ en dollars de 2019) et à 114 % de la limite actuelle en 2025 (65 400 \$ en dollars de 2019). Un taux de cotisation de 4 % chacun pour les travailleurs et les employeurs sera nécessaire pour capitaliser intégralement les prestations bonifiées sur cette nouvelle fourchette de gains ouvrant droit à pension admissibles.

Un travailleur ayant des gains annuels ouvrant droit à pension constants de 40 000 \$ verserait 2,11 \$ de plus en cotisations au RPC toutes les deux semaines en 2019. Le coût réel des économies serait moins élevé, car les cotisations à la partie bonifiée du RPC sont déductibles d'impôt. Les cotisations supplémentaires brutes de ce travailleur atteindraient 14,04 \$ toutes les deux semaines d'ici 2023. Un travailleur ayant des gains annuels constants ouvrant droit à pension de 65 000 \$ verserait 3,11 \$ de plus toutes les deux semaines en 2019 et 32,42 \$ d'ici 2025, une fois que les taux de cotisation auront été entièrement mis en œuvre.

La bonification du RPC fera augmenter les prestations de retraite jusqu'à 50 % une fois qu'elles auront été entièrement constituées dans environ 40 ans. Les prestations de survivant et d'invalidité augmenteront également dans le cadre de la bonification, en fonction des cotisations au régime.

Le ministère des Finances du Canada estime que la bonification du RPC réduira sensiblement la proportion de travailleurs qui sont à risque de ne pas épargner suffisamment pour maintenir leur niveau de vie à la retraite. Dans l'ensemble, l'incidence estimée de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) si elle était déjà entièrement en vigueur, réduirait la proportion de familles canadiennes à risque de sous-épargner de 24 % à 18 %, ce qui représente une baisse de 25 % du nombre de familles canadiennes à risque. L'incidence de cette initiative devrait se faire sentir le plus fortement sur les familles à revenu moyen.

Modernisation du Régime de pensions du Canada

Comme on l'a vu, la bonification du RPC vise principalement les jeunes travailleurs. Cela s'explique par le nombre d'années qu'il faudra pour que les prestations supplémentaires soient entièrement accumulées, et parce que les hausses de taux sont échelonnées sur sept ans pour aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter à la hausse des cotisations. Le Manitoba a donné son consentement officiel à la bonification du RPC, puisqu'il est absolument indéniable qu'elle aidera à améliorer la sécurité de la retraite des Canadiens, en particulier les nouveaux arrivants et les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Toutefois, comme condition de son appui à la bonification du RPC, le Manitoba a demandé au gouvernement fédéral d'examiner un certain nombre de propositions visant à améliorer le régime pour toutes les générations de Canadiens. Le Manitoba estime qu'il faut continuer de tenir compte tant de la situation des nouveaux cotisants que de la situation de ceux qui y ont cotisé tout au long de leur vie active.

Les propositions du Manitoba à l'égard du RPC comprenaient un examen exhaustif des prestations d'invalidité, de survivant et de décès. Les objectifs de l'examen effectué par le Manitoba étaient d'évaluer la possibilité d'améliorer la souplesse dans la prise en considération des circonstances individuelles, l'adaptation aux réalités des familles contemporaines et la modernisation des critères d'admissibilité.

Les ministres des Finances ont collaboré à l'examen des propositions du Manitoba dans le cadre de l'examen triennal 2016-2018 du RPC. En décembre 2017, les ministres des Finances ont convenu d'un ensemble modeste de changements qui s'attaquent en grande partie aux questions soulevées par le Manitoba. Les changements sont abordables et contribueront à moderniser le régime sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux de cotisation prévus par la loi.

L'examen triennal de 2016-2018 a pris fin le 15 décembre 2018, les modifications à la Loi sur le RPC devant entrer en vigueur pour apporter les changements suivants convenus par les ministres des Finances :

- Ajouter des dispositions d'attribution des gains pour l'éducation des enfants et pour une invalidité dans la bonification du RPC. Cette modification à la bonification initialement convenue du RPC aidera à protéger les prestations des parents qui cessent de travailler ou qui réduisent leurs heures de travail pour voir à l'éducation des enfants ou en raison d'une invalidité.
- Éliminer les réductions des prestations de survivant pour les survivants âgés de moins de 45 ans. Cette amélioration rendra le programme plus équitable, mieux adapté et moins complexe.
- Offrir une protection complémentaire d'invalidité dans le RPC de base aux bénéficiaires de prestations de retraite âgés de moins de 65 ans qui deviennent invalides et qui satisfont aux critères d'admissibilité. Cette amélioration permettra d'harmoniser les prestations d'invalidité avec les réformes antérieures du RPC qui assouplissent le programme et encouragent les bénéficiaires du RPC à continuer de participer au marché du travail.
- Convertir la prestation de décès en un montant fixe de 2 500 \$ pour tous les cotisants admissibles. Ce changement augmentera la valeur de la prestation de décès pour de nombreux cotisants et sera particulièrement bénéfique pour les familles des travailleurs à faible revenu.

Les modifications apportées au Régime de pensions du Canada augmenteront les prestations pour les Canadiens

Comme l'exige la loi, le Bureau de l'actuaire en chef du Canada a publié un rapport actuariel évaluant l'incidence des modifications convenues sur le RPC. Le rapport indique que les changements feront une différence financière pour de nombreux Canadiens, et en particulier, pour les groupes suivants :

Personnes handicapées

- En 2019, on prévoit qu'environ 3 000 bénéficiaires de prestations de retraite qui deviennent invalides avant l'âge de 65 ans toucheront la prestation d'invalidité après-retraite. On s'attend à ce que ce chiffre augmente à environ 5 200 d'ici 2050.
- Le nombre de bénéficiaires qui reçoivent des prestations d'invalidité devrait augmenter, passant de 42 000 en 2019 à plus de 500 000 en 2050, et il est prévu que tous ces bénéficiaires seront admissibles à la protection d'attribution de gains en cas d'invalidité lorsqu'ils prendront leur retraite.

Parents

- Il est prévu qu'environ 170 000 nouveaux pensionnés profiteront des dispositions d'attribution des gains pour l'éducation des enfants du RPC d'ici 2050.

Jeunes survivants

- Au total, 40 000 survivants devraient recevoir des prestations plus élevées en 2019 en raison de l'élimination de la limite d'âge pour les pensions de survivant, y compris 19 000 survivants qui n'auraient autrement pas été admissibles à des prestations de survivant avant l'âge de 65 ans.

Familles de travailleurs à faible revenus

- En 2019, on prévoit qu'environ 29 000 successions de cotisants admissibles décédés profiteront d'une augmentation des prestations de décès en raison des changements apportés à la prestation de décès dont ont convenu les ministres des Finances.

Source : Bureau de l'actuaire en chef du Canada, 29^e Rapport actuariel du RPC

CONCLUSION

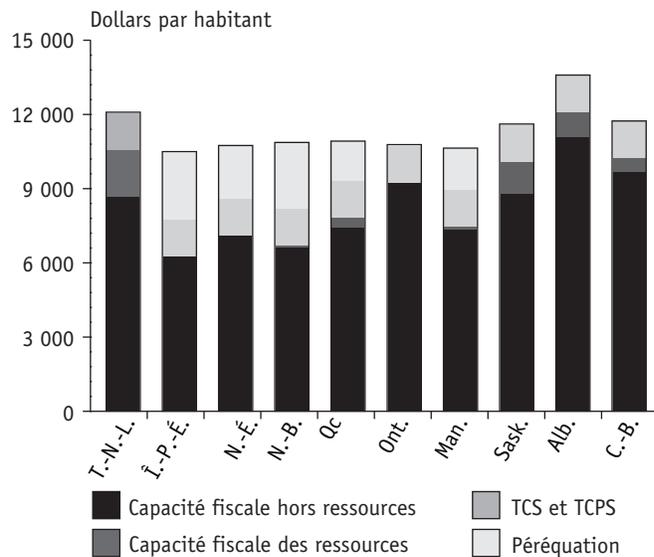
Le gouvernement fédéral perçoit des recettes fiscales au nom de tous les Canadiens. Ces revenus financent directement les programmes fédéraux ou sont transférés aux citoyens ou à d'autres ordres de gouvernement pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de dépenses.

Bien que les provinces aient des responsabilités communes, leur capacité de taxer et de générer des revenus pour s'acquitter de ces responsabilités n'est pas la même. Le déséquilibre entre les responsabilités en matière de dépenses et les capacités de perception de revenus engendre la nécessité de conclure des accords de transferts fiscaux intergouvernementaux. Le graphique qui suit montre comment la péréquation aide à combler les différences de capacité financière entre les provinces, mais n'y réussit pas entièrement.

C'est principalement grâce aux principaux transferts que le gouvernement fédéral veille à ce que toutes les provinces et tous les territoires soient en mesure d'offrir des services publics raisonnablement comparables à tous les Canadiens. Toutefois, d'autres types de transferts fédéraux aident également à atteindre cet objectif. À cet égard, les accords de transfert doivent être considérés comme un système consolidé pour que les approches actuelles soient appropriées et qu'elles respectent les compétences.

Les transferts conditionnels ont leur place. Le Manitoba reconnaît que bon nombre des questions à volets multiples d'aujourd'hui exigent un rôle coordonné de la part des deux ordres de gouvernement. Toutefois, dans les régions où les provinces sont les seules à avoir compétence, les restrictions doivent être réduites au minimum afin de répondre efficacement aux besoins particuliers des provinces.

Capacité fiscale provinciale après péréquation, 2019-2020



Remarque : La péréquation comprend les paiements au titre de l'Accord sur les ressources extracôticières et de la garantie des avantages cumulatifs

Sources : Finances Canada et Statistique Canada

PLAN VERT ET CLIMATIQUE DU MANITOBA

PLAN VERT ET CLIMATIQUE DU MANITOBA

PLAN VERT ET CLIMATIQUE DU MANITOBA.....	73
Aperçu du plan vert et climatique du Manitoba	73
Position du Manitoba sur le filet de sécurité canadien pour la tarification du carbone.....	73
Incidence de la tarification fédérale sur le carbone pour les ménages manitobains	73
Fonds du Plan vert et climatique du Manitoba.....	74
Fonds en fiducie pour la conservation.....	74
Partenariats pour l'adaptation au climat.....	74
Conseil consultatif d'experts	75
Compte d'épargne carbone.....	75
L'atout du Manitoba en termes d'énergie propre.....	76
Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique.....	76
Aide financière pour l'action climatique	77
La voie à suivre – 2019-2020	77

PLAN VERT ET CLIMATIQUE DU MANITOBA

Aperçu du plan vert et climatique du Manitoba

Notre vision est de faire du Manitoba la province au Canada la plus propre, la plus verte et la plus apte à faire face aux défis climatiques. Le Plan vert et climatique du Manitoba a été élaboré avec la participation de nombreux Manitobains et le savoir-faire de nombreux experts. Il couvre toute la gamme des initiatives de développement durable liées au climat, à l'emploi, à l'eau et à la nature, tout en intégrant nos objectifs environnementaux et économiques. En mettant l'accent sur les principales priorités provinciales et en établissant des objectifs à court, à moyen et à long terme, notre plan établit une voie à suivre claire et réaliste pour sa mise en œuvre, il utilise une approche fondée sur des données probantes et établit des résultats réels et mesurables pour suivre les progrès.

Notre engagement à prendre des mesures pour atteindre nos objectifs est démontré dans notre décision d'établir le plan directeur du plan en droit. La Loi sur la mise en œuvre du Plan vert et climatique (la Loi) a reçu la sanction royale le 8 novembre 2018. La Loi précise les exigences réglementaires qui doivent être respectées, y compris celles visant à élaborer un cadre complet de mesures de programme et de politiques pour contrer la menace du changement climatique, promouvoir le développement durable, améliorer la gestion de l'eau et protéger notre habitat naturel et notre biodiversité. La Loi renforce notre responsabilisation, de façon à obtenir des résultats, par exemple lorsqu'elle précise l'obligation d'établir des objectifs provinciaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2018 et 2022 au plus tard le 8 novembre 2019. La loi accroît la transparence de nos décisions, de nos investissements et de nos résultats et met sur pied un conseil consultatif d'experts chargé de formuler des conseils et des recommandations à l'intention du ministre du Développement durable aux fins d'examen et de présentation des rapports annuels exigés pour la mise en œuvre du Plan du Manitoba.

Position du Manitoba sur le filet de sécurité canadien pour la tarification du carbone

Nous avons vigoureusement exprimé notre opposition à la taxe fédérale sur le carbone. Son approche universelle ne tient pas compte des importants investissements en énergie propre faits par les Manitobains dans l'hydroélectricité à un coût réel et constant pour les consommateurs et, en outre, impose une taxe supérieure à ce que nous estimions juste pour les Manitobains et à un taux qui nuira à des secteurs clés de notre économie. Après le dévoilement de notre plan en octobre 2017, le gouvernement du Manitoba a demandé à plusieurs reprises au gouvernement fédéral l'assurance qu'il n'imposerait pas sa tarification progressive de 50 \$ la tonne au Manitoba. Nous n'avons pas réussi à obtenir cette assurance. Plutôt que de mettre en œuvre son propre prix, fixé à 25 \$, et de subir l'imposition du gouvernement fédéral d'une deuxième tranche onéreuse de taxes s'ajoutant à la sienne, le Manitoba a choisi en octobre 2018 de retirer son plan de tarification du carbone et de continuer à concentrer ses efforts sur l'ensemble plus vaste de mesures de son Plan vert et climatique. Ces mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre donnent des résultats tout en appuyant la réduction des objectifs environnementaux et économiques du Manitoba.

Incidence de la tarification fédérale sur le carbone pour les ménages manitobains

Dans le cadre du filet de sécurité pour la tarification du carbone mis en œuvre par le gouvernement fédéral, les ménages manitobains paieront davantage pour leurs achats quotidiens, notamment pour chauffer leur maison et remplir leur réservoir. Le tableau indique l'incidence de la tarification fédérale du carbone sur les carburants d'usage courant.

Tarification du carbone fédérale sur les carburants, 2019–2022

	2019	2020	2021	2022
Essence (¢/L)	4,42	6,63	8,84	11,05
Gaz naturel (c/m ³)	3,91	5,87	7,83	9,79
Diesel (¢/L)	5,37	8,05	10,73	13,41

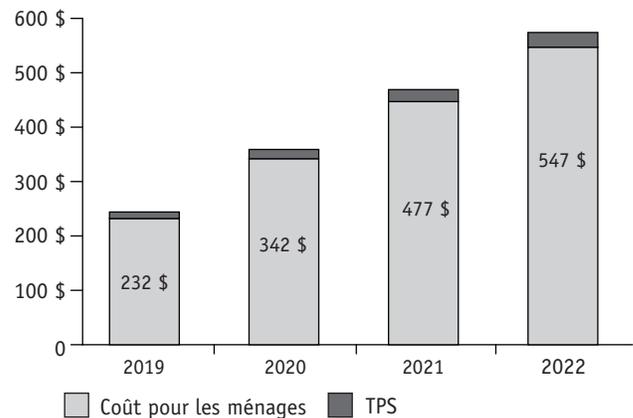
La taxe sur le carbone fixe de 25 \$ la tonne proposée dans le Plan manitobain aurait permis de stabiliser cette incidence et un ménage moyen aurait payé environ 240 \$ par année en taxes sur le carbone. Les revenus générés par la taxe auraient été redistribués aux Manitobains par le truchement de diverses mesures d'allégement fiscal pour les particuliers et les entreprises.

La taxe sur le carbone d'Ottawa commence à 20 \$ la tonne le 1^{er} avril 2019, augmente de 10 \$ la tonne par année et atteindra 50 \$ la tonne en 2022. Le ménage moyen du Manitoba paiera environ 232 \$ en 2019 et 547 \$ en taxes sur le carbone en 2022. Entre 2019 et 2022, les ménages du Manitoba paieront chacun près de 1 600 \$ en vertu de la taxe sur le carbone d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral a également choisi d'appliquer la taxe sur les produits et services (TPS) de 5 % sur la taxe sur le carbone. Cela signifie que les Manitobains paieront une autre taxe fédérale en plus de la taxe sur le carbone croissante.

Dans le cadre du budget de 2019, le Manitoba annonce qu'il ne suivra pas l'exemple du gouvernement fédéral concernant la TPS et qu'il n'appliquera pas la taxe sur les ventes au détail du Manitoba à la taxe fédérale sur le carbone. Cette mesure permettra aux familles et aux entreprises manitobaines d'économiser environ 3,6 millions de dollars la première année seulement.

Impact de la taxe fédérale sur le carbone sur les ménages



Fonds du Plan vert et climatique du Manitoba

Le budget de 2018 a établi le Fonds de mise en œuvre du Plan vert et climatique de 40 millions de dollars qui fournira le soutien nécessaire aux ministères pour mettre en œuvre le Plan vert et climatique du Manitoba. Le Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique administre le fonds. Le budget de 2019 confirme que ce niveau de financement sera maintenu cette année.

Fonds en fiducie pour la conservation

Le Fonds en fiducie pour la conservation de 102 millions de dollars, géré par la Winnipeg Foundation et administré par la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, fournit environ cinq millions de dollars en revenu annuel liés au fonds de dotation qui sera essentiellement disponible à perpétuité. Ces fonds annuels serviront à atteindre les buts et objectifs du Plan vert et climatique, en particulier ceux liés à la conservation des écosystèmes, à l'amélioration des infrastructures naturelles et de la qualité de l'eau et au renforcement des mesures d'atténuation des inondations et des sécheresses et d'adaptation aux effets du climat. La Fiducie, administrée indépendamment, fournira des fonds de contrepartie pour les projets de conservation à des groupes locaux et à des organismes de conservation non gouvernementaux. Les critères relatifs aux fonds de contrepartie aideront à tirer parti des ressources externes au gouvernement, entraînant une plus grande mobilisation et davantage d'action sur le terrain.

Partenariats pour l'adaptation au climat

Le gouvernement reconnaît que les décideurs et les professionnels qui le conseillent ont besoin de connaissances, d'aptitudes et de compétences en matière de climat pour planifier et bâtir efficacement l'avenir. Des données précises proportionnelles permettent d'évaluer les risques et les vulnérabilités en fonction des impacts climatiques. Le travail en partenariat et en collaboration est ce qui compte le plus. La province continuera de mobiliser les détenteurs du savoir autochtone, de travailler en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les administrations municipales et d'obtenir des conseils judicieux

des entreprises, des collèges, des universités et des instituts comme l'Institut international du développement durable, des associations professionnelles et d'autres intervenants pour être en mesure de gérer les risques et de planifier efficacement en vue des changements climatiques futurs. Nous avons entrepris des recherches cruciales sur le climat dans les Prairies qui nous guideront, nous et nos partenaires, et nous travaillerons ensemble afin de soutenir ces travaux précieux à l'avenir.

Exemples de mesures

Des programmes d'assurance action en agriculture sont établis pour appuyer une agriculture durable. Le programme des biens et services écologiques dans les bassins versants fournit du financement aux districts de conservation pour qu'ils collaborent avec les agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques permettant de préserver et d'améliorer le paysage agricole, y compris la conservation et la gestion des eaux de ruissellement, la restauration et l'amélioration des terres humides, l'amélioration de la santé des sols, l'amélioration des zones riveraines, le rajeunissement des zones naturelles, la réhabilitation des terres et la gestion de la plantation d'arbres et des boisés. Le Programme de planification environnementale à la ferme aide les agriculteurs à mettre en œuvre et à adopter des pratiques de gestion bénéfiques, dont les avantages comprennent la possibilité pour les exploitations agricoles de réduire le risque de perte d'éléments nutritifs dans l'eau, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, et d'augmenter le niveau de carbone stocké dans le sol plutôt que dans l'atmosphère.

Conseil consultatif d'experts

Le Conseil consultatif d'experts du ministre du Développement durable a été établi pour fournir des conseils importants et recommander des programmes, des politiques et des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan vert et climatique. De plus, le Conseil examinera régulièrement les progrès réalisés par rapport au plan et recommandera au ministre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil a rencontré des experts locaux, nationaux et internationaux pour recueillir des informations détaillées nécessaires à l'établissement du premier compte d'épargne carbone du Manitoba. Des groupes de travail représentant des secteurs comme l'agriculture, les bâtiments, la séquestration du carbone, les opérations gouvernementales, le transport et les déchets se sont réunis pour donner leur avis sur les initiatives que le gouvernement prendra en considération afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière rentable, tout en réalisant d'autres avantages environnementaux et économiques communs.

Compte d'épargne carbone

Le gouvernement précédent avait fixé des objectifs irréalistes qu'il n'avait pas atteints et n'avait pas non plus élaboré de stratégie ou de plan d'action viable pour lutter contre le changement climatique. Comme l'a indiqué un récent rapport du vérificateur général, les plans de 2008 concernant les cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) n'ont pas été atteints ni même mis à jour lorsqu'on savait clairement qu'ils ne seraient pas atteints. L'établissement de cibles de réduction des GES à long terme sans avoir mis en place un plan détaillé pour les atteindre ne sert à rien. Le Manitoba a adopté une approche différente qui tient compte de ses investissements dans l'électricité propre, de son profil unique en matière d'émissions et qui met l'accent sur la réduction des émissions de GES de manière rentable dans les secteurs ciblés.

Conformément à la Loi sur la mise en œuvre du Plan vert et climatique, le Manitoba établira des objectifs quinquennaux en matière de GES appelés comptes d'épargne carbone. Chaque compte sera de plus en plus ambitieux, ce qui permettra au Manitoba d'émettre moins d'émissions et de réduire la courbe de carbone de façon significative et mesurable. Cette approche permet également au gouvernement de demeurer responsable des résultats d'aujourd'hui, et de demain. Par exemple, si la cible de réduction des GES pour la première période n'est pas atteinte, le déficit sera ajouté à la prochaine période quinquennale du compte d'épargne carbone.

Exemples de mesures

Les écoles manitobaines sont à l'avant-garde de la conception rentable d'écoles éconergétiques et écosensibles. Ces dernières années, l'école Amber Trails a été reconnue en vertu du système de cotation Leadership in Energy and Environmental Design reconnu à l'échelle internationale, obtenant la cote LEED Platine; six autres écoles ont obtenu la cote Or et sept autres écoles ont obtenu la cote Argent, et d'autres sont en voie de le faire. Habituellement, ce type d'innovations permet de réduire la consommation d'énergie de 40 % à 50 % par rapport aux normes établies dans l'actuel Code modèle de l'énergie pour les bâtiments. En plus des améliorations apportées à la conception des écoles, les projets de modernisation des écoles existantes permettent de réduire de plus de 30 % leur consommation d'énergie grâce à des améliorations apportées aux murs extérieurs, aux fenêtres, aux toitures et aux systèmes mécaniques.

L'atout du Manitoba en termes d'énergie propre

L'avantage de l'électricité renouvelable au Manitoba repose sur une longue tradition de développement hydroélectrique pour fournir une énergie propre et à faible coût aux résidents et aux entreprises de toute la province. Les initiatives visant à créer de nouvelles interconnexions améliorées pour la transmission intergouvernementale de l'électricité permettront d'augmenter les ventes d'électricité pour aider les provinces, les territoires et les États voisins à réduire leurs émissions.

Les marchés nord-américains de l'électricité se transforment pour inclure de nouveaux types de technologies d'énergie renouvelable et évoluent vers des modèles de consommation différents. Au cours de la prochaine décennie, il y aura au Manitoba une hausse de la consommation d'électricité renouvelable afin de compenser l'utilisation de combustibles fossiles importés, par exemple l'installation de thermopompes dans les bâtiments et l'utilisation de véhicules électriques.

L'électricité renouvelable et d'autres types d'énergie renouvelable au Manitoba jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Plan vert et climatique. Les ressources énergétiques renouvelables sont essentielles pour permettre au Manitoba d'atteindre ses objectifs en matière de changement climatique et de création d'emplois. L'énergie renouvelable est une condition préalable à la réalisation des engagements provinciaux en matière d'énergie propre, de réduction des émissions du secteur, d'innovation et de technologies propres pour s'attaquer au changement climatique tout en bâtissant une économie verte.

Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique

Le gouvernement du Manitoba a mis sur pied un nouveau Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique. Le Bureau fera rapport de façon centralisée à un comité de gestion présidé par le greffier du Conseil exécutif, le Secrétariat chargé des priorités et de la planification et le sous-ministre du Développement durable. Cette structure appuie la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle gouvernementale nécessaire pour répondre à l'urgence du changement climatique et reconnaît que la lutte contre le changement climatique exige que tous les ministères prennent des mesures à cet égard. Le Bureau utilise du personnel et des ressources financières qui étaient déjà en place, sans frais supplémentaires pour le gouvernement.

Le Bureau se concentrera sur les principaux domaines suivants :

- changement climatique, énergie et technologies propres;
- relations avec les intervenants;
- activités gouvernementales à faible émission de carbone.

Aide financière pour l'action climatique

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, échelonné sur dix ans, fournit au Manitoba jusqu'à 1,17 milliard de dollars en fonds fédéraux pour appuyer les investissements dans l'infrastructure publique de base, y compris jusqu'à 451,7 millions de dollars pour l'infrastructure verte. Le volet d'infrastructure verte offre des possibilités de financement à des projets qui appuient l'atténuation du changement climatique, une meilleure adaptation et une plus grande résilience aux effets des changements climatiques et une meilleure atténuation des répercussions des catastrophes liées au climat ainsi qu'une meilleure qualité environnementale partout au Manitoba.

Exemples de mesures

Le Manitoba construit de nouveaux canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin. Une fois le projet terminé, les canaux amélioreront la régulation des niveaux d'eau des lacs et offriront une meilleure protection contre les inondations aux collectivités, aux producteurs agricoles et aux utilisateurs récréatifs de la région sans influencer sensiblement sur les niveaux d'eau du lac Winnipeg. De plus, les deux canaux offriront une plus grande souplesse dans le contrôle provincial de l'eau. À un coût estimatif de 540 millions de dollars, il s'agit du plus important projet d'intervention d'urgence pour l'atténuation des inondations et de régularisation des eaux au Manitoba depuis l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge après l'inondation de la rivière Rouge en 1997. Le gouvernement fédéral partage les coûts du projet avec le financement du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. Nous attendons les approbations environnementales fédérales pour nous assurer que ce projet est en place afin d'atténuer l'impact des situations d'urgence provoquées par des inondations, lesquelles, malheureusement, se produisent plus souvent que jamais.

Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes est un programme national de dix ans axé sur le mérite dans le cadre duquel une somme de deux milliards de dollars sera investie pour soutenir des projets qui aident les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes naturelles comme les inondations, les incendies de forêt, les événements sismiques et les sécheresses. Le 18 juin 2018, le Manitoba et le Canada ont annoncé conjointement le projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin, premier projet du Fonds au pays, soutenu par un financement fédéral pouvant atteindre 247,5 millions de dollars. Le lancement de ce projet d'atténuation des situations d'urgence permettra de veiller à ce que les coûts n'augmentent pas indûment en raison de la mise en œuvre d'un processus d'évaluation prolongé et redondant par des évaluateurs environnementaux fédéraux.

La voie à suivre – 2019-2020

Le Manitoba a fait des progrès constants dans la mise en œuvre de son Plan vert et climatique et a établi des bases solides pour réaliser sa vision de devenir la province du Canada la plus propre, la plus verte et la plus apte à faire face aux défis climatiques.

- Le Conseil consultatif d'experts du Manitoba s'est réuni régulièrement au cours de la dernière année et de nombreux groupes consultatifs sectoriels ont été mis sur pied pour fournir des conseils sur divers programmes aux fins d'examen par le gouvernement.
- La Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba est en place et un nouveau directeur général a été choisi. Cet organisme jouera un rôle clé pour aider les Manitobains à réduire leur empreinte carbone.
- Le gouvernement est en bonne voie d'élaborer son compte d'épargne carbone initial sur cinq ans, comme il s'y est engagé dans le cadre du Plan vert et climatique.
- Notre nouveau Bureau de mise en œuvre du Plan vert et du climat est maintenant fonctionnel.

**RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET PROMOUVOIR
L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

INTRODUCTION	81
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	83
POINTS SAILLANTS DES SECTEURS PRIORITAIRES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES	83
Investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes.....	83
Traitement des toxicomanies et modernisation de la justice.....	84
Soutenir les organismes communautaires	85
Faire progresser la réconciliation	85
Tirer parti de l'innovation sociale	86
Améliorer le niveau de vie au Manitoba.....	86
Promouvoir la croissance économique et l'emploi	88
INDICATEURS DE PROGRÈS	89

INTRODUCTION

Le budget de 2019 appuie les progrès réalisés par le Manitoba pour devenir la province où la situation s'améliore le plus au Canada en stimulant la croissance de l'emploi, en appuyant les enfants et les jeunes pour leur prospérité future et en atténuant le cycle de la pauvreté au moyen de mesures de soutien ciblées et novatrices.

Le Manitoba fait de réels progrès dans la réduction de la pauvreté. En 2016, le Manitoba a connu la plus grande amélioration dans la réduction de la pauvreté parmi les provinces canadiennes, le taux de faible revenu du Manitoba passant de 12 % en 2015 à 9,4 % en 2016.

Le Manitoba a également connu la plus grande amélioration sur le plan de la pauvreté infantile. Le nombre d'enfants à faible revenu a diminué considérablement, passant de 16,4 % en 2015 à 11,9 % en 2016. Il s'agissait de la plus forte baisse des taux de pauvreté chez les enfants à l'échelle du pays, car le Manitoba est passé de la dixième place (soit la pire province) en 2015 à la cinquième place en 2016.

Le budget de 2019 appuie l'énoncé de vision du Manitoba en matière de réduction de la pauvreté qui est défini dans *S'engager vers un avenir meilleur – Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*, à savoir que « Tous les Manitobains ont des ressources, des possibilités et des accès qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie. » Ce budget réitère les principales priorités de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté et illustre des mesures concrètes pour favoriser de meilleurs résultats.

Le gouvernement du Manitoba demeure déterminé à réaliser des progrès mesurables dans la réduction de la pauvreté, la promotion du développement économique et l'établissement d'une voie à suivre durable. Le budget de 2019 propose un plan visant à tirer parti de l'élan positif et s'harmonise avec un cadre de responsabilisation de 13 indicateurs pour mesurer les progrès annuels.

Données de faible revenu au Manitoba de 2008, 2015-2016 (mesure du panier de consommation de Statistique Canada)¹

		<u>2008</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2015-2016</u> (% de variation)
Tous les Manitobains	Taux (%)	9,9	12	9,4	-21,7
	Rang ²	3	4	4	
	Nombre (en milliers)	111	146	115	
Personnes vivant dans des familles monoparentales	Taux (%)	24,2	41,3	36,9	-10,7
	Rang ²	2	7	8	
	Nombre (en milliers)	*	22	22	
Personnes vivant dans les familles dirigées par des jeunes	Taux (%)	34,5	30,6	35,9	17,3
	Rang ²	3	1	6	
	Nombre (en milliers)	16	17	18	
Personnes seules (personnes autres qu'âgées)	Taux (%)	31,1	29,8	30,1	1,0
	Rang ²	3	3	4	
	Nombre (en milliers)	35	38	36	
Autochtones (hors réserve)	Taux (%)	14	21,6	23,2	7,4
	Rang ²	3	4	8	
	Nombre (en milliers)	13	24	23	
Personnes handicapées	Taux (%)	10	16,7	13,2	-21,0
	Rang ²	2	3	3	
	Nombre (en milliers)	27	42	35	
Enfants	Taux (%)	12,5	16,4	11,9	-27,4
	Rang ²	3	10	5	
	Nombre (en milliers)	32	43	32	
Aînés	Taux (%)	*	4,8	2,5	-47,9
	Rang ²	*	3	1	
	Nombre (en milliers)	*	9	5	

* indique que les données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

¹ Toutes les données proviennent de Statistique Canada (mesure du panier de consommation à faible revenu).

² Rang : 1 est le meilleur; 10 est le pire.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

L'exercice 2019-2020 marque la première année de mise en œuvre de *S'engager vers un avenir meilleur – Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*. La stratégie s'articule autour de six secteurs prioritaires visant à réduire et à prévenir la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale. La stratégie comprend des mesures actuelles et futures entreprises par le gouvernement ainsi que des cibles et des indicateurs pour mesurer les progrès. Les six secteurs prioritaires sont les suivants :

1. investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes;
2. travailler ensemble pour améliorer la santé et le niveau de vie;
3. promouvoir l'inclusion économique par l'emploi, l'éducation et la formation;
4. faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires;
5. renforcer la prestation de services axés sur les clients;
6. apporter des changements positifs par l'innovation sociale.

Le principal objectif de la stratégie est de réduire le nombre d'enfants vivant dans des ménages à faible revenu de 25 % d'ici 2025, par rapport au niveau de référence de 2015. L'objectif sera mesuré à l'aide du seuil officiel de la pauvreté au Canada, également connue sous le nom de Mesure du panier de consommation de Statistique Canada. L'amélioration du soutien pour les enfants du Manitoba augmentera le niveau de vie des citoyens les plus vulnérables. Cela contribuera aussi à rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté et à réduire le nombre de Manitobains qui connaissent une pauvreté persistante ou chronique.

Le gouvernement du Manitoba est résolu à travailler avec le gouvernement du Canada et d'autres partenaires pour soutenir l'objectif fédéral de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030. Le budget de 2019 appuie les objectifs qui font partie intégrante de la stratégie de réduction de la pauvreté du Manitoba et s'harmonise avec les efforts généraux déployés partout au Canada.

Notre engagement à réduire la pauvreté ne prend pas fin en 2025, mais demeure un objectif à long terme jusqu'à ce que la pauvreté soit éradiquée au Manitoba. Nous espérons concrétiser notre vision d'une province où chacun a les ressources, les possibilités et l'accès nécessaires pour améliorer sa qualité de vie.

POINTS SAILLANTS DES SECTEURS PRIORITAIRES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES

Investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes

Améliorer les services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Manitoba continue d'investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'offrir aux parents des services de garde de qualité, accessibles et abordables. Les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants contribuent à réduire la pauvreté en aidant les parents à intégrer le marché du travail ou à y demeurer, tout en favorisant des résultats positifs en matière d'éducation et de développement des enfants au Manitoba.

En 2019-2020, le Manitoba investira 1,4 million de dollars supplémentaires pour fournir des subventions de fonctionnement à cinq projets de services de garde en milieu scolaire, ce qui représente 496 nouvelles places.

Les subventions de fonctionnement pour les fournisseurs de services à domicile augmenteront de 581 000 \$.

Reduire le nombre d'enfants pris en charge

Le gouvernement du Manitoba s'associe aux Manitobains pour transformer en profondeur le système des services à l'enfant et à la famille afin de produire de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes.

La transformation proposée repose sur quatre piliers : des mesures de prévention au niveau de la collectivité; des relations établies pour toute la vie par la réunification et la permanence; le financement visant des résultats; la réforme législative. Le plan soutiendra des communautés en santé, des familles solides, et le maintien des enfants et des jeunes en sécurité au sein de leur réseau familial et de leur communauté d'origine dans la mesure du possible.

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille afin d'assurer de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes. L'offre d'un financement global aux offices de services à l'enfant et à la famille créera la souplesse nécessaire pour réorienter ces fonds vers les services de prévention et de réunification. Cela permettra aux offices de services à l'enfant et à la famille d'élaborer et de fournir des services qui répondent aux besoins uniques des enfants et qui favorisent la préservation des familles. En élaborant ces réformes, le gouvernement manitobain continue de travailler en collaboration avec les collectivités, les organismes, les régions et les offices de services à l'enfant et à la famille, les familles et les chefs de file autochtones qui connaissent le mieux les soins, la santé et la sécurité de leurs enfants et de leurs jeunes.

Traitement des toxicomanies et modernisation de la justice

Accroître le soutien à la lutte contre les dépendances

Le gouvernement du Manitoba consacre 569 000 \$ au traitement de substitution aux opiacés (TSO), à la prestation de séances de formation en TSO aux prescripteurs, aux autres prestataires de soins de santé et aux prestataires de services sociaux qui travaillent avec les personnes qui consomment des opiacés, ainsi qu'à la coordination et à l'évaluation de divers projets liés au Programme de lutte contre les toxicomanies.

En mai 2018, le gouvernement du Manitoba a annoncé la mise sur pied de cinq cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances à l'échelle du Manitoba. La première clinique d'accès rapide aux traitements des dépendances a ouvert ses portes au Centre d'intervention d'urgence de Winnipeg en août 2018 et la deuxième au Centre River Point de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances en septembre 2018. Les autres cliniques sont situées à Thompson, Brandon et Selkirk.

Un financement de 372 000 \$ est alloué pour un outil de dépistage, d'intervention et d'aiguillage qui aidera les praticiens à dépister la consommation d'alcool, la consommation de substances ou la toxicomanie et les problèmes de santé mentale, et à faire les aiguillages appropriés.

Le gouvernement du Manitoba augmente le financement d'un million de dollars en 2019-2020 pour augmenter les services de gestion du sevrage destinés aux personnes qui utilisent de la méthamphétamine à Winnipeg et à Brandon.

Modernisation du système de justice pénale du Manitoba

Le ministère de la Justice du Manitoba investira 2,4 millions de dollars en 2019-2020 pour financer des ressources supplémentaires nécessaires pour lutter contre les activités criminelles ayant trait à la drogue, y compris pour des initiatives de prévention des crimes liés aux gangs et à la méthamphétamine.

Le Manitoba continue de mettre en œuvre sa Stratégie de modernisation de la justice pénale, qui met l'accent sur la justice réparatrice, les initiatives de réinsertion sociale et la prévention.

Soutenir les organismes communautaires

Prévenir la violence familiale

Le Secrétariat à la condition féminine du Manitoba continue d'appuyer les femmes vulnérables et à risque, leurs enfants et les hommes victimes de violence familiale en fournissant du financement, des programmes et du soutien administratif à 33 organismes communautaires offrant des programmes et des services de prévention de la violence familiale et d'intervention partout au Manitoba.

En 2019-2020, le nouveau Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe continuera à intégrer les services et à adopter une approche pangouvernementale pour coordonner les politiques, les mesures législatives et les initiatives relatives à des problématiques généralisées comme la violence familiale, la violence sexuelle et le harcèlement. Le Comité se réunira au moins trois fois par année pour mieux collaborer avec l'ensemble des ministères afin de répondre aux besoins des personnes dans des situations critiques.

Appuyer les organismes communautaires au moyen de subventions

Le Manitoba s'efforce de tirer parti de son guichet unique pour les demandes de subventions afin de soutenir des collectivités prospères et durables :

- en offrant des services axés sur la clientèle, rationalisés et en réduisant le fardeau administratif;
- en reconnaissant la diversité des collectivités manitobaines et en encourageant les partenariats et la collaboration;
- en élargissant la portée des programmes de subventions aux collectivités et aux organismes qui n'ont pas déjà reçu de financement, et en améliorant l'arrimage du financement des subventions avec les priorités et les plans provinciaux, régionaux et municipaux;

Faire progresser la réconciliation

À la suite de la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement du Manitoba a ratifié à l'unanimité la Loi sur la réconciliation, qui est entrée en vigueur le 15 mars 2016. Celle-ci était la première loi portant sur la réconciliation au Canada.

Les efforts du gouvernement en vue de la réconciliation reposent sur les principes du respect, de l'engagement, de la compréhension et de l'action. L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise particulièrement à redresser les torts persistants et de longue date infligés dans les pensionnats et à réconcilier les peuples autochtones et non autochtones du Manitoba.

Chaque année, le gouvernement rend compte de ses progrès en vue de la réconciliation au moyen du Rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation.

Le Manitoba investit dans la formation des enseignants de la maternelle à la 12^e année afin d'accroître leurs connaissances, leur sensibilisation et leur compréhension des traités et des relations découlant des traités et de transmettre ces connaissances aux élèves du Manitoba. Un plan quinquennal a été élaboré qui offrira 250 000 \$ par année en financement afin d'accélérer la formation des enseignants sur les traités et de veiller à ce que des trousseaux de formation sur les traités soient mis à la disposition de toutes les écoles.

Un comité du programme d'études, composé de représentants du gouvernement du Manitoba, de la Treaty Relations Commission of Manitoba, du Manitoba First Nations Education Resource Centre ainsi que d'aînés, s'emploie à renforcer le programme d'études sociales du Manitoba de la maternelle à la 10^e année et à réviser le programme d'études sociales de la 11^e année.

Tirer parti de l'innovation sociale

Le Manitoba utilise des outils d'innovation sociale comme la finance sociale et les obligations à impact social pour produire des résultats positifs. En 2019-2020, le gouvernement met en place sa première obligation à impact social, un outil innovateur qui encourage ses partenaires du secteur privé et du secteur des organismes sans but lucratif à collaborer avec lui pour offrir des programmes de prévention communautaires fondés sur des données probantes, où le gouvernement offre un rendement financier fondé sur l'amélioration des résultats.

La première obligation à impact social du Manitoba vise à améliorer les résultats pour les enfants et les familles par l'entremise d'un effort de collaboration entre le gouvernement, le fournisseur de services et d'autres intervenants communautaires. Le Southern First Nations Network of Care s'est associé à Wiji'iwidewag Ikwewag pour mettre les femmes enceintes en contact avec une doula autochtone afin d'éviter les retraits du foyer à la naissance, ou encore, si un enfant doit être pris en charge, de réduire le nombre de jours de prise en charge.

En 2019-2020, un nouveau financement de 1,5 million de dollars est disponible pour appuyer des projets utilisant des outils d'innovation sociale au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et au ministère de la Justice.

Améliorer le niveau de vie au Manitoba

Augmentation du revenu familial – montant personnel de base, tranches d'imposition sur le revenu des particuliers et taxe de vente provinciale

Le montant personnel de base est l'un des crédits d'impôt non remboursables que chaque résident du Manitoba a le droit de réclamer dans sa déclaration de revenus. Le Manitoba a établi par loi l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition sur le revenu des particuliers au taux d'inflation depuis 2017. Le montant personnel de base passera de 9 382 \$ pour l'année d'imposition 2018 à 9 626 \$ en 2019. Depuis 2016, le montant personnel de base a augmenté de 492 dollars.

En 2018, l'indexation a permis de retirer environ 1 740 Manitobains du rôle d'imposition et de faire économiser à tous les résidents plus de 17,5 millions de dollars par année. En 2019, l'indexation retirera 3 810 Manitobains de plus du rôle d'imposition pour des économies annuelles supplémentaires de 38 millions de dollars pour tous les résidents. Ces économies continueront de croître au rythme de la croissance de l'indice des prix à la consommation, ce qui signifie que les contribuables Manitobains peuvent conserver une plus grande part de leur revenu.

Montant personnel de base et Manitobains retirés du rôle d'imposition, 2018-2020

Année d'imposition	Montant personnel de base	Manitobains retirés du rôle d'imposition	
		(d'un exercice à l'autre)	(cumulatif)
2018	9 382 \$	1 740	3 910
2019	9 626 \$	3 810	7 720
2020	9 809 \$ ^p	2 850	10 570

p – Prévisions et sujets à changement.

Source : Finances Manitoba

De plus, le taux de la taxe sur les ventes au détail passera de 8 % à 7 % à compter du 1^{er} juillet 2019. La réduction de la taxe profitera directement aux Manitobains à faible revenu, permettant ainsi à une famille de quatre personnes d'économiser environ 239 \$ en 2019 et une moyenne d'environ 500 \$ par année à l'avenir. De plus, les entreprises transmettront une partie de leurs économies aux ménages manitobains en abaissant les prix, ce qui vaudra à la même famille de quatre personnes un montant supplémentaire estimatif de 170 \$ par année. Au cours des cinq prochaines années, les particuliers et les familles du Manitoba économiseront près d'un milliard de dollars en taxe directe sur les ventes soit près de 1,36 milliard de dollars en taxes directes et indirectes sur les ventes, du 1^{er} juillet 2019 à 2024.

Augmentation des salaires

Nous sommes résolus à indexer le salaire minimum du Manitoba au taux d'inflation d'une manière prévisible et durable.

Des modifications ont été apportées au Code des normes d'emploi en 2017 afin d'indexer le salaire minimum en fonction du taux d'inflation au moyen d'une formule entièrement transparente. Cette indexation améliore les salaires des Manitobains qui travaillent et assure la prévisibilité aux entreprises qui créent des emplois et génèrent de la croissance dans notre économie. L'augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne a progressé de 2,5 % en 2017 pour atteindre 3,0 % (depuis le début de l'exercice) en 2018.

Stabilité dans le secteur du logement

Le gouvernement du Manitoba a conclu le cadre de partenariat multilatéral sur le logement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui établit la voie à suivre pour rendre le secteur du logement social et abordable viable à long terme. Ce cadre facilite l'établissement d'un financement fédéral prévisible, d'un partenariat de collaboration, une meilleure coordination et un engagement commun envers un secteur du logement durable. Ce partenariat renouvelé met l'accent sur l'importance que les personnes qui vivent dans des logements sociaux disposent d'un logement abordable, convenable et adéquat, et que les personnes aux prises avec des obstacles au logement aient accès à des services qui favorisent la transition vers une plus grande autonomie.

Le gouvernement du Manitoba négocie une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral qui fonctionne pour les ménages à faible revenu, aide les fournisseurs privés et sans but lucratif de logements abordables et s'harmonise avec des programmes qui ont obtenu des résultats probants. Bien que le gouvernement du Manitoba demeure le principal responsable de la conception et de la prestation des programmes de logement au Manitoba, un partenariat durable à long terme avec le gouvernement fédéral est une première étape clé pendant cette ère de transition dans le secteur du logement.

Rendre le logement abordable – Aide au loyer

Le gouvernement du Manitoba reconnaît que des logements sûrs et abordables aident à améliorer la vie et la santé des Manitobains à faible revenu. L'allocation pour le loyer est une prestation de logement transférable pour les Manitobains à faible revenu qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu et qui ont des frais de logement, ou qui louent sur le marché privé et ne reçoivent pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu. L'allocation pour le loyer vise à faire en sorte que les ménages qui louent sur le marché privé ne consacrent pas plus de 30 % de leur revenu pour des coûts raisonnables du loyer des services publics. Les coûts raisonnables du loyer des services publics correspondent à 75 % du loyer médian du marché établi au moyen d'enquêtes sur le marché locatif menées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En juillet 2017 et 2018, les taux de l'allocation pour le loyer ont été majorés pour maintenir l'indexation à 75 % du loyer médian du marché. Des changements ont été apportés au pourcentage de la contribution des clients qui ne reçoivent pas de l'aide à l'emploi et au revenu pour faire en sorte que le programme demeure financièrement viable et accessible aux Manitobains à faible revenu qui ont les plus grands besoins en matière de logement.

Le budget de 2019 prévoit une augmentation de 10,1 millions de dollars de l'allocation pour le loyer. Il s'agit de financer les prestations et l'indexation annuelle à 75 % du loyer médian du marché. L'allocation pour le loyer vient en aide à environ 26 000 ménages qui résident sur le marché privé et qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu (une augmentation approximative de 4 000 ménages depuis mars 2016). L'allocation pour le loyer vient également en aide à environ 7 500 ménages qui ne reçoivent pas d'aide à l'emploi et au revenu (une augmentation approximative de 2 750 ménages depuis mars 2016) et qui louent sur le marché privé.

Soutien à l'accession à la propriété

Logement Manitoba investit deux millions de dollars en 2019-2020 pour améliorer l'accession à la propriété en éliminant les obstacles actuels au chapitre des coûts pour les acheteurs d'une première maison qui cherchent à acheter une maison et pour les propriétaires à faible revenu qui cherchent à rénover ou à réparer une maison.

Le nouveau programme d'accession à la propriété aide les familles à revenu faible ou moyen à accéder à la propriété et à accroître la valeur de leur logement en plus de promouvoir des possibilités novatrices d'accession à la propriété dans les collectivités et le secteur privé.

Promouvoir la croissance économique et l'emploi

Croissance de l'économie

Le gouvernement du Manitoba prend des mesures pour mettre en œuvre le Plan d'action pour la croissance économique du Manitoba en 2019-2020, ce qui comprend un investissement de dix millions de dollars dans le programme de partenariats pour la croissance économique afin d'appuyer les partenaires régionaux et stratégiques. Il s'agit d'une augmentation de 30 % du financement de ce programme par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement du Manitoba aide les Manitobains bénéficiaires de l'aide sociale à intégrer la population active et à trouver un emploi. De nouveaux fonds provenant des ententes de transfert relatives au marché du travail, conçues en partenariat avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, renforceront les programmes, les outils et les approches en matière d'emploi et de formation.

Dans le cadre du Plan d'action pour la croissance économique du Manitoba, Éducation et Formation Manitoba dirige l'élaboration d'une stratégie axée sur les compétences, les connaissances et le talent qui appuiera le système d'enseignement postsecondaire et permettra de créer des partenariats pour améliorer la création et le maintien d'emplois, et harmoniser les résultats des étudiants avec le marché du travail en évolution du Manitoba.

Un nouveau Comité du Cabinet chargé de la croissance économique supervisera l'approche pangouvernementale à l'égard de la croissance de l'économie provinciale. Le Comité veillera à ce que l'approche du gouvernement en matière de développement économique soit exhaustive; harmonisée entre les ministères et organismes provinciaux, en fonction des données probantes, des recherches et des analyses; et conçue pour atteindre les principaux résultats.

Soutien à l'emploi

Le gouvernement du Manitoba travaille en étroite collaboration avec les participants au Programme d'aide à l'emploi et au revenu, ainsi qu'avec des partenaires communautaires, afin d'élaborer des plans d'emploi opportuns et globaux pour les participants qui sont prêts à entrer sur le marché du travail.

Les participants au Programme sont appuyés par des plans adaptés à leur situation personnelle. Ces plans tiennent compte des forces de chaque personne, de la façon dont elles s'harmonisent avec les possibilités d'emploi disponibles et des étapes à suivre pour les préparer à réussir sur le marché du travail.

Une fois les plans d'emploi élaborés, les clients sont aiguillés vers des programmes adaptés conçus pour les aider à se préparer à l'emploi et à intégrer le marché du travail. Éducation et Formation Manitoba offre une vaste gamme d'options d'emploi et de formation aux clients du Programme, y compris des services d'orientation professionnelle et d'emploi, des services d'emploi, du perfectionnement des compétences, des subventions salariales et des soutiens au travail autonome.

Emplois sur Market est un modèle de service de réemploi rapide à Winnipeg. Un certain nombre de services sont offerts sur place, notamment des pistes d'emploi et la préparation de curriculum vitae. Depuis le lancement du programme Emplois sur Market en février 2017, 3 900 personnes ont profité des services et plus de 1 150 d'entre elles ne dépendent plus de l'aide financière du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

En 2019-2020, le gouvernement du Manitoba investit un montant supplémentaire de 13,6 millions de dollars, ou 2,0 % de plus qu'à l'exercice précédent, pour le Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées. Le gouvernement du Manitoba s'efforce d'améliorer les services axés sur l'emploi et les taux de participation au marché du travail pour les participants

au Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées. Les responsables du programme sont en train d'élaborer un cadre pour la stratégie l'Emploi d'abord, dont l'objectif principal établi pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et qui sont en âge de travailler serait d'occuper un emploi dans la collectivité. Le Programme s'efforcera de les appuyer dans l'atteinte de cet objectif en intégrant davantage de services et de soutiens axés sur l'emploi aux services actuels.

Améliorer les résultats en littératie et en numératie

Le gouvernement a annoncé qu'il entreprendra un examen exhaustif du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année, qui devrait commencer au début de 2019. L'examen portera sur une variété de sujets, comme l'amélioration des résultats et de la responsabilisation des élèves en matière d'apprentissage; la gouvernance en matière d'éducation; la viabilité, et la gestion et la responsabilité des ressources financières. Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à verser jusqu'à 750 000 \$ sur deux exercices financiers (2018-2019 et 2019-2020) à l'appui des travaux de la commission d'examen.

INDICATEURS DE PROGRÈS

La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté exige que le gouvernement du Manitoba établisse des indicateurs pour mesurer les progrès de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement de l'inclusion sociale. Depuis 2012, 21 indicateurs sont en place et définis dans la réglementation. La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté du Manitoba comprend un ensemble renouvelé d'indicateurs pour assurer la reddition de comptes aux Manitobains et fournir une structure fondée sur des données probantes pour mesurer les résultats de nos initiatives de réduction de la pauvreté. Ces indicateurs feront l'objet de rapports annuels.

